



Rapport du Président à la Séance Plénière

Séance du 12 décembre 2024

Rapport n°	24SP-2139
Commission(s)	Commission Finances du 9 décembre 2024
Objet	Budget Primitif 2025

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Selon l'article L4311-1 du code général des collectivités territoriales, le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées, pour une année, les recettes et les dépenses de la Région, ici pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre 2025. Le projet de budget primitif pour 2025 s'équilibre par sections, en dépense et en recettes, et vous est proposé en cohérence avec la stratégie budgétaire présentée lors du débat des orientations budgétaires, qui s'est tenu le 14 novembre 2024.

Deux mois après la présentation du projet de loi de finances 2025 par le Gouvernement, et à quatre semaines du début d'un nouvel exercice budgétaire, nous ne connaissons toujours pas les marges de manœuvre financières dont la Région disposera l'an prochain pour conduire ses politiques publiques. Mais il est désormais quasiment certain que, de manière inédite, nous devons faire avec moins, voire beaucoup moins : 130 millions d'euros, c'est le montant dont pourrait être amputé le budget régional de fonctionnement. C'est bien plus qu'une petite zone de turbulences. Les débats publics et médiatiques ont souvent tendance à confondre l'autonomie fiscale et l'autonomie financière des collectivités territoriales. Seule cette dernière est reconnue par la Constitution ; mais, cette fois, c'est bien elle qui est menacée.

L'ampleur du prélèvement qui va être effectué sur les ressources de la Région illustre la fragilisation des collectivités territoriales induite par une administration budgétaire et fiscale qui s'est souvent montrée défailante dans ses propres prévisions.

L'association des collectivités territoriales aux efforts de retour à des finances publiques soutenables est compréhensible : on ne peut demeurer dans le déni et continuer d'ignorer les risques que font peser l'endettement de la France sur sa capacité à mobiliser les financements nécessaires à l'action publique, y compris l'action publique régionale par les risques de répercussions sur les taux, pointés de manière convergente par les spécialistes. Mais la disproportion de l'effort demandé est choquante. Elle ignore la part toute relative de la contribution des collectivités à l'état dégradé de la situation. En imposant une telle ponction, l'Etat semble oublier l'effet récessif – et donc l'impact potentiel sur ses propres recettes – que cela aura, compte tenu des transferts que les collectivités assurent et du niveau de commande publique qu'elles génèrent.

L'explosion de la dette publique à laquelle le Gouvernement entend s'attaquer est notamment la résultante de la « dette COVID ». Le Conseil Economique Social et Environnemental (CESE), dans son Rapport sur l'Etat de la France 2024, souligne que « *son caractère exceptionnel devrait donc faire l'objet d'un traitement spécifique et d'une gestion étalée dans le temps. Le risque d'une politique d'austérité [...] serait en effet de compromettre les investissements pour notre avenir, notamment pour la transition écologique* ».

Mais, si une nuit à l'Assemblée nationale peut encore réserver des surprises et s'il faut continuer de mobiliser tous les leviers qui permettraient de desserrer l'étau, il faut aussi se préparer au scénario du pire et ne pas en demeurer les témoins passifs : « *le risque de prendre une mauvaise décision n'est rien comparé à la terreur de l'indécision* » (Karine TUIL, La Décision). Dans ce contexte, ce budget primitif 2025 est voulu **courageux** et **cohérent**.

Naturellement, ce n'est pas le budget envisagé il y a encore quelques mois lors de l'établissement du cadrage ; ce n'est pas le budget que nous aurions voulu si nos capacités d'action avaient connu une évolution habituelle, fut-elle modérée. Mais il est courageux parce que, s'il ne s'agit pas d'« assumer » la baisse de nos moyens imposée par l'Etat, il est fait de vrais choix. Cohérent, ensuite, parce que ces choix ont été guidés par des logiques fortes : être au rendez-vous de l'exercice de nos compétences fondamentales et préserver nos priorités stratégiques.

Tout haut que soit l'obstacle financier dressé devant nous, les deux options du refus ou du contournement ne nous semblaient pas gages de responsabilité alors même que nous appelons l'Etat à plus de courage dans sa propre gestion budgétaire. Ainsi, répercuter cette ponction du fonctionnement sur notre investissement – notamment en décalant des calendriers – serait une vue de court terme, hypothéquant le futur, sans même préjuger du contexte d'élaboration du budget 2026 qui ne devrait pas beaucoup différer. La solution n'est pas non plus dans le prêt-à-porter : l'alternative consistant à appliquer une baisse uniforme de 5 % à l'ensemble de notre périmètre de 2,4 milliards d'euros de dépenses de fonctionnement pourrait pénaliser tout l'édifice régional.

Il fallait faire des choix, affirmer des priorités. « *On rencontre partout des gens qui ont des montres et très rarement des gens qui ont des boussoles* » estimait Georges PEREC. Heureusement, notre collectivité est de cette deuxième catégorie : notre cadre stratégique existe, posé depuis plusieurs années, les choix s'imposaient donc :

- Exercer pleinement nos compétences obligatoires ;
- Veiller à préserver nos capacités d'investissement ;
- Poursuivre notre engagement en faveur de la transition écologique, renforcé par le récent plan d'actions Grand Est Région Verte ;
- Et mettre en œuvre le Pacte pour les Ruralités : nous le devons à la cohésion des habitants du Grand Est et à la résilience de notre territoire.

Si nous avons régulièrement eu l'occasion d'intervenir aux côtés de l'Etat dans le but d'accélérer ou d'étendre certaines de ses actions, le trou que celui-ci creuse sur nos ressources doit naturellement nous conduire à **nous assurer, d'abord, que nous remplissons pleinement nos missions fondamentales.**

Ainsi, nous poursuivrons notre engagement dans un développement économique raisonné au bénéfice de l'aménagement de tout le territoire : parcours de transition, soutien à l'artisanat et au commerce de proximité, outils de financement divers adaptés aux besoins des entreprises. Ainsi, le périmètre de l'offre de transport scolaire sera maintenu. Ainsi, nos moyens humains, matériels et financiers dédiés à la gestion des lycées seront sanctuarisés, telle leur dotation de fonctionnement à hauteur de 53 M€. 2025 verra la concrétisation, dans 16 d'entre eux, d'un dispositif expérimental complet de sécurisation. Naturellement, la Région procèdera aux recrutements nécessaires à la réalisation des missions de maintenance, entretien et restauration dans ses établissements scolaires, tout en veillant à la modernisation de leurs équipements et conditions de travail (locaux sociaux).

Ainsi, les engagements à la main de la Région en faveur des formations sanitaires et sociales demeureront élevés ; la plus grande vigilance s'impose toutefois quant à la pérennité des moyens alloués par l'Etat pour les places ouvertes dans le cadre du « Ségur de la santé ». Si le financement des Missions locales devra continuer d'évoluer, la sécurisation des parcours en formation professionnelle restera une priorité : projets individuels de formation sur des métiers porteurs, levée des freins divers (mobilité, garde d'enfants, etc.). L'attention portée à l'« aller vers » ne faiblira pas, comme en témoigne la pérennisation du dispositif de parcours d'acquisition des compétences en entreprise, et plus spécifiquement les actions vers des publics éloignés.

Ces exemples sont autant de témoignages de toute l'attention que la Région entend continuer de consacrer aux jeunes et elle reconduira d'ailleurs les dispositifs qui contribuent à les valoriser et en faire des citoyens engagés : programmes Villa Médicis et Mémoire de la Shoah.

Toutes les Régions ne sont pas égales devant le mur budgétaire posé par l'Etat pour 2025. C'est particulièrement vrai pour le maillage TER dont le Grand Est présente un niveau inégalé et sur lequel nous chercherons à proposer l'offre la plus élevée possible. C'est vrai lorsque l'on réalise que le Grand Est est la 4^e région la plus riche en patrimoine protégé de France et que cela mobilise des moyens. Assumer les responsabilités fondamentales de notre Région, c'est encore conserver une attention particulière à des sujets que d'autres Régions ne connaissent pas : avoir le plus long linéaire de frontières européennes est une chance mais nous confère également des responsabilités. C'est l'une des motivations qui préside à l'ouverture, en 2025, de l'outil « Do You Speak Grand Est » à l'ensemble des habitants du Grand Est.

Dès lors, ces priorités nous conduisent à devoir réviser certaines contributions relevant d'abord de l'exercice de l'Etat comme celle au fonctionnement de l'aéroport de Strasbourg. La montée en charge que l'Etat demande dans l'animation des zones Natura 2000 – après une compensation du transfert déjà sous-dimensionnée – ne pourra intervenir. Sur le cœur même de nos missions, il nous faudra reporter et étaler des dépenses telles celles de communication qui, par un renouvellement de la livrée des autocars, visaient à rendre plus lisible l'offre de services interurbains.

Les Régions sont historiquement et légalement des collectivités stratégiques, planificatrices, dites « d'intervention ». A l'inverse des communes, elles sont moins en situation d'organiser des services publics du quotidien (à l'exception de la gestion des lycées et de celle, notable pour le Grand Est, du service ferroviaire). Cependant, définir comme un but à poursuivre la vigilance à accorder à nos ratios financiers n'est pas une question de dogme juridique ou comptable : c'est une exigence démocratique ! Car derrière la qualité des ratios réside, en fait, la **préservation d'un certain niveau d'investissement doublée d'un recours à l'emprunt modéré**, deux illustrations de notre préoccupation pour les générations futures : consolider l'avenir sans priver ces dernières de marges d'action nouvelles, gages d'un deuxième souffle.

C'est la raison pour laquelle il est apparu évident qu'une ponction essentiellement en fonctionnement devait se traduire par une maîtrise de nos dépenses en fonctionnement. A l'image du collectif national de l'Economie sociale et solidaire (ESS) qui, dans une tribune au Premier ministre le 9 novembre, écrivait que « *la baisse des concours aux collectivités locales [...] sera immanquablement répercutée sur les acteurs de l'ESS* », nombre d'acteurs régionaux ne se réjouissent pas mais sont bien conscients que la Région n'aura d'autre choix que de faire rejaillir la ponction qui lui est imposée dans ses soutiens en fonctionnement. C'est une question d'équité : manifestement, l'Etat considère devoir étendre l'effort de 5 % qu'il applique à ses dépenses de fonctionnement. Dès lors, et sans revenir sur l'injustice de cette application au budget des collectivités, c'est une nécessité pour la Région de traduire cette disposition dans les subventions régionales dédiées au fonctionnement « courant ».

Grâce à ce choix, nous continuerons, en investissement, les grandes opérations de maintenance et d'investissement dans les lycées de la Région, pour un montant de près de 100 M€. Grâce à ce choix, nous conserverons un budget élevé d'investissement dans les mobilités, permettant la poursuite du programme d'acquisition de rames et de réalisation des équipements de maintenance pour assurer leur pleine utilisation ; les travaux d'urgence sur les lignes de desserte fine du territoire pourront suivre le rythme prévu. Grâce à ce choix, encore, les programmes pluriannuels d'investissement (PPI) en faveur des IFSI/IFAS et des CREPS pourront être déroulés et les crédits orientés vers la Feuille de route télémédecine et le programme « Hôpital du futur » seront quadruplés.

Alors même que certains, tel le think tank Terra Nova, proposent de « *mettre un terme aux démarches contractuelles élaborées et pilotées par l'État* », la Région poursuivra ses engagements établis avec ce dernier dans le cadre du CPER et, plus récemment, de **Grand Est Région Verte**. Parce que nous sommes là à la croisée des chemins, temporels et thématiques, et qu'une mauvaise passe ne doit pas pénaliser des investissements pluriannuels indispensables.

Compétence « animation » dans le domaine de l'eau, première SEM régionale pour la production d'énergies renouvelables, seul SRADDET dont la première génération avait notablement préfiguré la contrainte du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) : la priorité que constitue la transition écologique pour la Région Grand Est n'est plus à démontrer. Alors que se termine la phase 1 de la COP régionale – menée, là aussi, à l'avant-garde nationale – et que se sont poursuivies les études de préfiguration pour un outil de gestion des compensations environnementales, confirmer nos engagements budgétaires dans ce domaine est une évidence : la Région se doit de continuer d'éclairer le chemin pour ses territoires, habitants et entreprises.

On ne peut raisonnablement réduire nos investissements dans la décarbonation des bâtiments et des transports, et la marche à franchir par certains acteurs économiques nécessite notre attention, au risque, sinon, de repousser encore le changement. Les souvenirs du rapport PISANI-FERRY et MAHFOUZ sont encore frais : l'an dernier, il chiffrait à 66 Mds € par an les investissements supplémentaires nécessaires pour atteindre la neutralité carbone en 2050. Ce même rapport relevait qu'« *il ne sert à rien de retarder les efforts au nom de la maîtrise de la dette publique. Sauf à parier sur la technologie, ce ne pourrait qu'accroître le coût pour les finances publiques et l'effort nécessaire les années suivantes pour atteindre nos objectifs climatiques.* » Il n'est pas besoin, non plus, de souligner combien le dérèglement climatique est particulièrement subi par les agriculteurs et l'urgence, donc, de les accompagner.

Ces enjeux de prévention et d'adaptation à la transition écologique irrigueront tout le budget 2025. Cela passera, bien sûr, par les actions les plus directes tel le renouvellement du soutien aux structures qui accompagnent les particuliers dans la rénovation thermique de leurs logements, l'approfondissement de nos interventions pour la préservation de la ressource en eau avec le lancement d'un « Plan Marne », la conduite de nouveaux classements en Réserves Naturelles Régionales, ou encore le portage d'une étude sur la fonctionnalité des sols du Grand Est. 2025 sera marquée par un approfondissement de nos ambitions en matière de décarbonation, déjà ancrées s'agissant des mobilités – poursuite du déploiement du Plan vélo à hauteur de 7 M€ – et du patrimoine régional. Ce sera le lancement d'un appel à projets expérimental « entreprises de production économes en énergie », du verdissement des déplacements des équipes travaillant dans les lycées, d'un AMI pour la solarisation des plus grands parkings de la Région, et le point de départ d'un plan d'actions dédié à l'accompagnement de l'industrie.

Cette priorité donnée à la transition écologique se traduira, aussi, par l'évolution des travaux de l'Inventaire afin de contribuer à l'adaptation du patrimoine aux enjeux du changement climatique, une enveloppe de 3 M€ dans un nouvel appel à projets tourisme durable et par des dispositifs d'accompagnement des acteurs : formation à destination des chefs d'entreprises face aux défis écologiques ou encore déploiement du dispositif « Mon Village Espace de biodiversité » initié par le Pacte pour les Ruralités.

Tenir nos engagements comme gage de cohérence de ce budget, c'est en effet veiller à allouer les moyens nécessaires au **Pacte pour les Ruralités**. Ce pacte est guidé par la conviction que les dominantes rurales de la région sont riches de nombreux atouts auxquels il manque souvent peu pour se concrétiser, et que la Région doit mettre sa capacité d'investissement au service de ces « petites victoires » qui peuvent permettre d'assurer l'avenir de ces territoires. Cela implique d'y préserver un cadre de vie attractif ; c'est un objectif du programme de diffusion des œuvres culturelles du Grand Est qui sera déployé en 2025. C'est la préoccupation poursuivie par le dispositif « Campagne sportive en Grand Est » pour faciliter l'entretien et le renouvellement des équipements et matériels dans les territoires ruraux. Cette démonstration de l'engagement régional en faveur des ruralités se manifestera jusque dans le quotidien de leurs habitants avec la désignation des lauréats des appels à manifestation d'intérêts « Béguinage » et « Bus santé des femmes » qui entraîneront dans leur sillage une augmentation du budget Santé de près d'un quart. Les premiers soutiens apportés aux services de transport à la demande des autorités organisatrices de mobilité locales seront une contribution utile à l'accessibilité de nos campagnes.

Il faut être complet et rappeler une dernière priorité à laquelle la Région ne renoncera pas, malgré la responsabilité première de l'Etat, et en dépit d'un budget de fonctionnement amoindri : sa contribution à la lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle poursuivra ainsi, par exemple, son initiative des sensibilisations aux violences sexuelles et sexistes à destination des futurs professionnels des secteurs de la santé, ou encore son programme d'accompagnement du leadership féminin.

Le budget 2025 de la Région est construit dans un esprit de vigilance, consistant à ne pas verser dans des effets d'affichage et à tout faire pour dimensionner au plus juste les enveloppes au regard de ce que nous pensons être en mesure de réaliser. Nous serons attentifs à cette sincérité dans l'exécution.

Plus l'objectif est ardu, plus grande doit être la souplesse laissée aux acteurs dans les moyens de l'atteindre. Cette logique a toujours guidé la Région Grand Est face aux tentations de contraindre la dépense publique locale. Aujourd'hui, au pied du mur, la Région conservera cette logique pour tenir son budget 2025 : celui-ci pose un cadre marqué par un objectif difficile – une enveloppe de fonctionnement inférieure de 130 M€ à ce qui était escompté – et ce sont diverses décisions sur nos politiques publiques, dans l'année à venir, qui permettront de s'y conformer. Si certaines conséquences doivent être tirées dès maintenant – telle la mise en retrait des cofinancements apportés aux responsabilités de l'Etat – plusieurs variantes pourront encore être étudiées à périmètre fermé ou, *a fortiori*, si les travaux parlementaires viennent à libérer un peu la contrainte.

Dans ce contexte, l'**exemplarité** de l'institution s'impose. Elle implique naturellement une maîtrise de la masse salariale dans les services administratifs et des efforts portés sur nos modes de fonctionnement à tous les niveaux : depuis les déplacements des agents jusqu'aux instances délibératives. Cette exemplarité passera aussi par de nouvelles recherches d'efficience de l'action publique qu'illustre le projet d'approfondir, l'an prochain, nos liens avec les Départements afin d'adapter les parcours de formation aux bénéficiaires du RSA. Des cessions de logements non mobilisés pour nécessité absolue de service viendront encore témoigner de cette préoccupation d'une gestion saine.

Enfin, la contrainte budgétaire forte ne fera pas renoncer la Région Grand Est à son ADN : **l'innovation**. Développer cette dernière constitue la première orientation du SRDEII adopté l'an dernier ; cela trouvera une confirmation l'an prochain avec l'accompagnement aux enjeux de l'intelligence artificielle dans les parcours de transformation ; dans ces derniers, d'ailleurs, l'étape du passage à l'acte que constituent les modules transformants sera complétée, pour les PME, d'un module dédié à l'innovation. Si cet état d'esprit traverse, plus généralement, toutes les politiques publiques régionales, trois exemples viennent illustrer son application en 2025 : le projet de développement d'une offre médicale salariée en zones sous-denses, la livraison au lycée Eiffel de Cernay d'un bâtiment visant l'autonomie énergétique – ce qui constituerait une première à l'échelle nationale pour un atelier de chaudronnerie – et l'ambition de démontrer la pertinence du transfert expérimental de certaines routes nationales sur laquelle le budget annexe viendra apporter toute la lumière.

Avec ce budget courageux et cohérent, la Région fait le choix d'affronter le défi lancé en préservant le bol d'air nécessaire à l'atteinte de son point de mire : préparer l'avenir, toujours.

Il vous sera proposé à l'issue des débats budgétaires :

- **d'arrêter** le montant du budget principal à (montants en euros) :

Chapitre	DEPENSES REELLES ET D'ORDRE				RECETTES REELLES ET D'ORDRE	
	Autorisations de programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement en investissement	Crédits de paiement en fonctionnement	Investissement	Fonctionnement
900 / 930	33 612 971	26 275 964	28 492 602	176 091 064	1 253 250	13 420 840
900-5 / 930-5	0	20 360 000	296 500 000	44 841 502	296 500 000	44 841 502
902 / 932	437 141 500	537 275 280	290 975 458	752 531 578	81 311 500	109 148 200
903 / 933	67 837 000	60 588 300	55 622 580	66 299 380	2 822 000	1 203 000
904 / 934	17 430 000	1 425 000	9 383 000	1 125 000		
905 / 935	79 700 000	2 817 300	88 380 000	2 886 726	4 120 000	680 000
906 / 936	172 424 300	64 670 589	131 029 596	62 337 565	5 708 133	7 585 300
907 / 937	82 602 000	15 456 348	47 920 000	22 494 314	7 800 000	7 410 900
908 / 938	950 922 811	886 466 652	512 403 479	1 072 931 547	217 528 163	305 555 382
922					30 500 000	
923			216 586 470		584 126 292	
925			305 000 000		305 000 000	
926			723 000 000		800 000 000	
940				141 581 998		70 750 550
941						2 169 089 257
942						136 973 600
943				76 000 000		600 000
944				2 720 510		
945				3 300 000		
946				800 000 000		723 000 000
950	20 000 000					
951					365 117 347	
952		40 000 000				
953				365 117 347		
954					3 506 500	
TOTAL	1 861 670 582	1 655 335 433	2 705 293 185	3 590 258 531	2 705 293 185	3 590 258 531

- **d'arrêter** le montant du budget annexe « Expérimentation du transfert du Réseau Routier National » à (montants en euros) :

Chapitre	DEPENSES REELLES ET D'ORDRE				RECETTES REELLES ET D'ORDRE	
	Autorisations de programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement en investissement	Crédits de paiement en fonctionnement	Investissement	Fonctionnement
900 / 930						
900-5 / 930-5						
902 / 932						
903 / 933						
904 / 934						
905 / 935						
906 / 936						
907 / 937						
908 / 938	584 070 000	147 920 970	92 115 000	10 928 550	42 190 000	33 553 186
922						
923					27 500 364	
925			48 425 000		48 425 000	
926					500 000	
940						
941						
942						
943				200 000		
944						
945						
946				500 000		
950						
951					21 924 636	
952						
953				21 924 636		
954						
TOTAL	584 070 000	147 920 970	140 540 000	33 553 186	140 540 000	33 553 186

- **d'approuver** les documents comptables et leurs annexes ;
- **d'arrêter** l'ouverture des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement, tels que présentés dans les documents budgétaires ;
- **de procéder** aux affectations des autorisations de programme et des autorisations d'engagement conformément à l'annexe ;
- **de donner** délégation à la commission permanente pour affecter les autorisations de programme à des opérations d'investissement et les autorisations d'engagement à des opérations de fonctionnement ;
- **d'autoriser** le Président à signer les conventions pluriannuelles de financement avec les établissements financiers, notamment avec la Banque Européenne d'Investissement et la Banque des Territoires, dans le cadre de la réalisation des investissements régionaux. La mobilisation ou la consolidation des contrats d'emprunt annuels ou pluriannuels est limitée annuellement au montant d'emprunt inscrit aux budgets ;
- **d'octroyer** la Garantie de la Région Grand Est dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale :
 - le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2025 est égal au montant maximal des emprunts que la Région Grand Est est autorisée à souscrire pendant l'année 2025,

- la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenu par la Région Grand Est pendant l'année 2025 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours,
 - la Garantie peut être appelée par chaque bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs bénéficiaires ou par la Société Territoriale ; et
 - si la Garantie est appelée, la Région Grand Est s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés ;
 - le nombre de Garanties octroyées par le Président de la Région Grand Est au titre de l'année 2025 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence, et que le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement ;
- **d'autoriser** le Président ou son représentant, pendant l'année 2025, à signer le ou les engagements de Garantie dans les conditions définies ci-dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie ;
 - **d'autoriser** le Président de la Région Grand Est à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
 - **d'attribuer** une subvention d'un montant de 63 000 € pour l'année 2025, imputés sur le chapitre 930, à l'association de prévoyance et de solidarité des Conseillers régionaux d'Alsace conformément aux dispositions de l'article L.4135-25 du CGCT, et d'autoriser le Président du Conseil régional à signer la convention correspondante jointe en annexe ;
 - **d'approuver** l'Avenant n°1 à la convention opérationnelle, joint en annexe, portant sur la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace Période 2023-2024 et d'autoriser le Président à le signer ;
 - **d'autoriser** le Président à pourvoir les emplois vacants par la voie du recrutement d'agents titulaires ou par voie contractuelle compte tenu de la spécificité de certains emplois ou en cas d'échec de la recherche d'agents titulaires et à signer les contrats d'engagement du personnel,
 - **d'autoriser** le Président à passer tous contrats et conventions relatifs à la gestion du personnel,
 - **d'autoriser** le Président à recourir à des contrats d'apprentissage au sein des services de la Région Grand Est et d'autoriser l'autorité territoriale à exécuter toutes les démarches nécessaires,
 - **d'autoriser** le renouvellement de l'adhésion de la collectivité au Centre National d'Action Sociale (CNAS) pour l'année 2025 et d'approuver le versement de la cotisation au CNAS aux conditions fixées par la convention d'adhésion conclue en 2019, réactualisée en novembre 2023. Le montant prévisionnel est estimé à 1 710 000 € et sera prélevé sur les chapitres 930, 932, 933, 937 et 938,
 - **d'approuver** la convention entre la Région et l'Amicale du Personnel pour l'année 2025 telle que jointe en annexe et **d'autoriser** le Président à la signer. La subvention de fonctionnement étant fixée à 600 000 euros pour l'exercice 2025,
 - **d'allouer** au dispositif du fonds social de secours une enveloppe annuelle de 50 000 euros et d'autoriser le Président à signer les arrêtés de versements du fonds social en faveur des agents de la collectivité,

- **de fixer** les coûts horaires moyens bruts chargés suivants pour les agents d'une Equipe Mobile d'Ouvriers Professionnels (EMOP) et **d'appliquer** ce coût au calcul des travaux en régie effectués dans les établissements en 2025 : 27,15 €/h pour un poste côté R, 28,25 €/h pour un poste côté G1, 31,41 €/h pour un poste côté E1 et 51,08 €/h poste pour un côté E2,
- **de fixer** les coûts horaires moyens bruts chargés suivants pour les Chargés d'Opérations Immobilières et **d'appliquer** ce coût au calcul des travaux d'ingénierie en régie effectués au sein des maisons de région ou de la direction de l'immobilier et de la maîtrise d'ouvrage en 2025 : 41,49 €/h pour un poste côté P1 en maison de Région et 43,87 €/h poste pour un côté P1 à la DIMO,
- **de fixer** la liste des emplois pouvant bénéficier d'un véhicule de fonction à un seul emploi de collaborateur de cabinet et aux postes de Directeur Général des Services et de Directeur Général Adjoint,
- **de prendre en charge** directement pour chaque véhicule concerné les frais de carburant, péage, entretien, assurance, impôts et taxes,
- **d'affecter** le véhicule de fonction à l'usage exclusif de l'agent ou collaborateur concerné, pour les nécessités de service ainsi que pour ses déplacements d'ordre non professionnel sur le territoire national et à l'étranger,
- **d'approuver** l'attribution de cadeaux protocolaires dans le cadre notamment d'accueil de personnalités ou de délégations étrangères, de déplacements à l'étranger, de remises d'insignes honorifiques, de remises de prix par des associations pour un montant de 30 000 euros.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer

Le Président du Conseil Régional



Franck LEROY



ALSACE
CHAMPAGNE-ARDENNE
LORRAINE

BUDGET PRIMITIF

2025

SEANCE PLENIERE

12 décembre 2024

Sommaire

1. ETRE PRÉCURSEUR POUR RÉPONDRE À L'ENJEU DES MUTATIONS ENVIRONNEMENTALES ET ÉCONOMIQUES.....	5
1.1. TRANSFORMER LES PRATIQUES VERS PLUS DE DURABILITÉ POUR MIEUX FAIRE RAYONNER LE TERRITOIRE.....	5
1.1.1. Poursuivre la transformation des entreprises et leur développement dans un souci d'équilibre des territoires et de réponse aux enjeux de compétence et de compétitivité	5
1.1.2. Pour des filières agricoles, viticoles et forestières qui s'engagent à relever les défis de la triple performance économique, environnementale et sociale.....	7
1.1.3. Faire du Grand Est un territoire touristique durable et digital.....	8
1.1.4. Renforcer les piliers de la politique culturelle visant la structuration de l'offre culturelle et patrimoniale, l'accès à la culture pour tous et partout, la culture durable et l'accompagnement à la transition numérique.....	10
1.1.5. Des partenariats transfrontaliers, européens et internationaux utiles pour l'attractivité globale de la Région Grand Est, la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable, et l'appui aux habitants des bassins de vie transfrontaliers	11
1.2. TRANSITIONS, TERRITOIRES ET RURALITÉS : PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE ET QUALITÉ DE VIE POUR TOUT LE TERRITOIRE.....	13
1.3. LES MOBILITÉS, VECTEURS DE COHÉSION TERRITORIALE ET SOCIALE DU GRAND EST	18
1.4. JEUNESSE, EMPLOI, FORMATION : PRÉPARER LES CITOYENS AUX COMPÉTENCES DE DEMAIN.....	22
1.4.1. Conforter les actions régionales pour des lycées durables, accueillants et sûrs..	22
1.4.2. Développer les talents, proposer de nouveaux chemins grâce à la formation.....	23
1.4.3. Former des professionnels des métiers sanitaires et sociaux pour les territoires régionaux.....	24
1.4.4. Mieux informer, améliorer l'attractivité des métiers et des formations.....	24
1.4.5. Assurer un héritage Paris 2024 attractif, raisonné et innovant en Grand Est.....	25
1.4.6. Mettre les jeunes au cœur de nos priorités régionales	25
1.4.7. Promouvoir et soutenir le vivre ensemble dans nos territoires, valoriser l'engagement au plus près des territoires.....	26
1.5. GARANTIR LA SOBRIÉTÉ DU FONCTIONNEMENT EN INTERNE.....	27
1.5.1. Assurer le fonctionnement de l'administration régionale	27
1.5.2. Assurer le fonctionnement des instances délibératives	31
1.5.3. Poursuivre l'adaptation du fonctionnement de la collectivité pour gagner en efficacité	31
1.5.4. Accompagner la transformation	33
1.5.5. Assurer et gérer la qualité de la relation usagers	34

2.	STRATÉGIE BUDGETAIRE ET ANALYSES ENVIRONNEMENTALES	35
2.1.	DES RESSOURCES RÉGIONALES FORTEMENT IMPACTÉES PAR LE PROJET DE LOI DE FINANCES (PLF) 2025	35
2.2.	LES DÉPENSES D'INGÉNIERIE FINANCIERE.....	44
2.3.	AMÉLIORER LE PILOTAGE ET LA GESTION DES RISQUES DE LA COLLECTIVITÉ	45
2.4.	DES INDICATEURS FINANCIERS SOLIDES.....	46
2.5.	UNE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT VOLONTARISTE EN 2025, SOUTENUE PAR LES FONDS EUROPÉENS	48
2.6.	L'ANALYSE ENVIRONNEMENTALE DES DÉPENSES DU BUDGET AU SERVICE DU PILOTAGE D'UN BUDGET ÉCO-AMBITIEUX	51

1. ETRE PRÉCURSEUR POUR RÉPONDRE À L'ENJEU DES MUTATIONS ENVIRONNEMENTALES ET ÉCONOMIQUES

Le contexte actuel, marqué par les conséquences de crises économiques, sociales, sanitaires et géopolitiques majeures et par une accentuation des effets du changement climatique, conduit à repenser les modalités d'intervention de la Région afin d'accompagner au mieux le développement économique régional. Il s'agira de poursuivre la réindustrialisation, vecteur d'innovation, de productivité, de cohésion territoriale mais également maillon indispensable à la décarbonation de l'économie. Pour ce faire, les priorités porteront sur l'accélération des transitions et la réponse aux défis posés par les nouveaux enjeux écologiques, énergétiques et environnementaux, tout en veillant à l'équilibre des territoires et à la réponse aux besoins des entreprises.

1.1. TRANSFORMER LES PRATIQUES VERS PLUS DE DURABILITÉ POUR MIEUX FAIRE RAYONNER LE TERRITOIRE

Pour l'année 2025, dans le contexte inédit de reprise marquée de la contribution des collectivités locales au redressement des finances publiques nationales, nos modalités d'intervention régionales doivent en outre être repensées à l'aune de la refaçon de nos ressources financières, pour nous permettre de continuer d'assumer nos compétences fondamentales et de préserver nos priorités stratégiques.

1.1.1. Poursuivre la transformation des entreprises et leur développement dans un souci d'équilibre des territoires et de réponse aux enjeux de compétence et de compétitivité

Dans la continuité de l'approbation du Schéma Régional de Développement Economique, d'Internationalisation et d'Innovation (SRDEII) et du nouveau Schéma Régional d'Enseignement Supérieur, de Recherche et d'Innovation (SRESRI), la poursuite de la diffusion et de la déclinaison opérationnelle des orientations de la politique régionale visera notamment à **poursuivre la politique d'une réindustrialisation durable et équilibrée sur les territoires**. L'effort de décarbonation de l'industrie dans le cadre des accompagnements régionaux en faveur de l'innovation et de la transformation du tissu productif sera renforcé en 2025 ainsi que le déploiement au plus près des territoires ruraux de l'offre d'accompagnement de la Région et de ses partenaires aux entreprises.

La Région **poursuivra sa politique de réindustrialisation et de relocalisation d'entreprises**, par la **consolidation des chaînes de valeur existantes** dans une logique de souveraineté, le renforcement de sa réponse aux besoins des entreprises en matière de **foncier économique** et l'**accompagnement à la transformation systémique des entreprises**.

Compte tenu des exigences croissantes en matière financière et commerciale sur les sujets climat et au regard de la contribution de l'industrie aux objectifs de décarbonation régionaux, **la Région renforcera la prise en compte des enjeux de décarbonation dans sa politique de soutien aux investissements des entreprises**. Elle déploiera ainsi plusieurs actions d'accompagnement des

entreprises dans ce domaine. Il s'agira d'inciter les entreprises industrielles à investir dans des procédés et équipements favorisant l'optimisation énergétique et/ou l'utilisation des énergies renouvelables. L'ambition poursuivie par la Région doit permettre d'encourager les investissements productifs des acteurs industriels vers des technologies vertes et bas-carbone, de promouvoir l'économie circulaire et d'encourager l'innovation durable. A travers ses dispositifs de soutien, la Région intégrera également les autres enjeux environnementaux, comme la consommation foncière, l'économie de matières premières ou de ressources comme l'eau.

En parallèle, la **Région poursuivra son soutien à l'industrie de la décarbonation, vecteur de réindustrialisation des territoires**. Il s'agira notamment d'attirer les filières d'avenir identifiées (mobilités alternatives, bioéconomie, carburant durable, énergies décarbonées...) sur le territoire du Grand Est et de favoriser les projets endogènes de diversification/création d'activité en lien avec ces filières. Le soutien à un panel d'offreurs de solutions dans le domaine sera également poursuivi.

L'attention particulière portée aux filières stratégiques de la Région (automobile, aéronautique, défense, ferroviaire, bioéconomie...) se poursuivra en 2025 afin de proposer, en lien avec les parcours de transformation, des solutions pertinentes et ciblées. La Région œuvrera en particulier au **renforcement de sa filière défense** avec la montée en puissance de son accélérateur destiné à la base industrielle et technologique de défense. Elle soutiendra également **l'essor de la filière nucléaire** ; cet engagement se concrétisera par le soutien à différents projets structurants, les premiers projets devant être présentés d'ici le premier semestre 2025.

Les enjeux d'accompagnement des acteurs économiques et **projets de développement relevant des territoires ruraux** seront également inscrits de manière prioritaire dans les politiques d'intervention régionales, et dans la conduite de l'animation territoriale du développement économique, conformément au Pacte pour les Ruralités. La Région veillera à assurer une mobilisation dense sur ces territoires des solutions de financement (dont les prêts locaux de France Active, les prêts d'honneur, les diverses interventions de Bpifrance, et le nouveau fonds de capital Investissement Reb Est) et offres d'accompagnement de ses opérateurs, tout en veillant à développer l'effet levier des subventions régionales sur les dynamiques entrepreneuriales en ruralité : aide à l'installation d'un premier artisan ou commerce de proximité en commune rurale, niveau d'ambition relevé sur l'entrepreneuriat coopératif, concentration des moyens dédiés aux initiatives territoriales sur les projets en ruralité.

Nonobstant les baisses de budget, l'attractivité globale du Grand Est restera un axe fort d'interventions, avec la poursuite des programmes de développement et d'amélioration de l'offre foncière, au service de l'accueil des projets exogènes mais aussi des besoins de croissance des entreprises régionales. En lien étroit notamment avec le déploiement de la nouvelle stratégie de prospection à l'international, une offre remaniée de soutien aux projets d'investissements structurants dans les territoires sera proposée à destination des industriels et investisseurs, pour être la fois davantage lisible par ces cibles, et s'articuler de manière plus intégrée avec l'ensemble des besoins d'accompagnement de ces grands projets. **Cette réorientation de la politique d'attractivité permettra de répondre plus efficacement aux besoins des territoires, en restant dans une enveloppe budgétaire soutenable.**

La politique d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation appuiera ces priorités et contribuera à renforcer l'attractivité et le rayonnement de la Région. En matière de réponse aux attentes des entreprises, il s'agira de soutenir l'irrigation de l'ensemble du territoire par les compétences nécessaires aux besoins de ces dernières. Une attention particulière sera également accordée aux projets contribuant à la **consolidation de territoires universitaires d'équilibre** dans le Grand Est et à la **formation dans les filières d'excellence de la Région** (bioéconomie, santé,

numérique, etc.) : campus des métiers et des qualifications, programmes d'équipements des sites universitaires (doublement du nombre d'étudiants formés en Grand Est à l'Intelligence Artificielle par exemple), etc. A la croisée de ces enjeux, un **nouveau programme d'accompagnement des projets de développement des établissements d'enseignement supérieur sera initié au cours de l'année 2025**, et fera suite au Pacte Compétence opéré sur la période 2021-2024. Ce nouveau programme visera à susciter et accompagner les projets d'investissement ambitieux, s'inscrivant dans des préoccupations de territorialisation et d'amélioration de l'offre régionale, et à faciliter en région des parcours permettant aux entreprises régionales de disposer d'un accès aux profils de haut niveau nécessaires à leurs activités.

L'effort en faveur de l'attractivité du Grand Est sera aussi décliné à travers **l'accompagnement de programmes structurants pour le rayonnement scientifique et universitaire de la région** (équipements de recherche de pointe, accueil de chercheurs de haut niveau), en lien avec la stratégie régionale d'attractivité.

Enfin, en matière d'accompagnement des dynamiques d'innovation et de transfert de technologies, **une attention particulière sera portée à la mobilisation des moyens régionaux en faveur de la diffusion de l'innovation au sein des PME industrielles** peu ou pas matures dans ce domaine, ainsi qu'en faveur du renforcement de la R&D privée dans les thématiques cœur de cible de la stratégie régionale : santé, bioéconomie, et transformations de l'industrie.

1.1.2. Pour des filières agricoles, viticoles et forestières qui s'engagent à relever les défis de la triple performance économique, environnementale et sociale

Dans un contexte conjoncturel difficile pour de nombreuses exploitations agricoles, 2025 marquera une étape clé dans la mise en œuvre de la stratégie régionale **Ambition 2030** structurée selon 3 axes principaux :

- **des actions pour renforcer la résilience des territoires**

Pour mobiliser **50 % des exploitations dans les transitions**, les interventions régionales sont redéfinies au sein des contrats de filières qui porteront une volonté affirmée de concilier amélioration de la qualité de notre alimentation, gain de compétitivité et décarbonation.

Le programme « **Ambition Eleveurs, pour un élevage compétitif et durable en Grand Est** » vise à offrir des perspectives au métier d'éleveur, à redonner confiance en l'élevage et à ancrer durablement la polyculture-élevage comme une des solutions aux enjeux économiques, environnementaux et sociaux de notre territoire. Ce programme **entrera en phase de massification** afin d'aider 2 060 exploitations de polyculture-élevage à se renouveler et à gagner en multi-performance, en lien avec leurs territoires et filières.

- **des actions en faveur des ressources pour atteindre le meilleur arbitrage possible des différents usages**

La mise en place d'outils de **pilotage de la donnée** sera renforcée pour contribuer à l'aide à la décision.

Des efforts continus seront déployés pour accompagner les **investissements des exploitations** en vue d'atteindre une performance triple : économique, environnementale et sociétale.

Reconnaissant le rôle crucial de la **filière forêt-bois** dans la lutte contre le changement climatique, la Région Grand Est soutiendra cette filière dans sa transition agro-écologique, garantissant ainsi une ressource diversifiée pour l'avenir.

2025 marquera également le début de la mise en œuvre du **contrat de filière Viticulture du Grand Est 2024-2027** avec le déploiement de nouvelles mesures d'aides notamment en faveur de la structuration des démarches RSE dans les vignobles.

- **des actions pour développer de nouvelles voies de valorisation des produits agricoles, viticoles et sylvicoles**

Les divers contrats de filières (**biocarburants durables, biointrants, chimie végétale, fibres et protéines végétales**) serviront d'outils pour la transition écologique et économique, tout en constituant de nouveaux vecteurs de croissance et d'emplois non délocalisables.

Une attention sera également portée aux filières et bassins de production touchés par des difficultés sanitaires, climatiques ou économiques, liées aux évolutions alimentaires et aux échanges internationaux.

La stratégie Ambition 2030 demeure une priorité cruciale pour la Région Grand Est. Cependant, elle doit s'inscrire dans un contexte budgétaire d'une rigueur sans précédent, qui exige des choix financiers difficiles, tant pour les dépenses de fonctionnement que pour les investissements. Cette contrainte impose de revoir à la baisse certaines actions et de reprogrammer plusieurs projets. Dans ce contexte tendu, **l'optimisation de chaque euro des fonds européens** n'est plus simplement souhaitable, elle devient indispensable pour soutenir les ambitions de la Région Grand Est.

1.1.3. Faire du Grand Est un territoire touristique durable et digital

Dans un contexte particulièrement difficile pour la collectivité, le budget du tourisme pour 2025 s'efforcera de préserver au mieux l'investissement et de faire preuve d'exemplarité. Le budget primitif 2025 permettra de poursuivre la mise en œuvre concrète des grandes priorités du Schéma Régional de Développement du Tourisme 2023-2028. L'action régionale sera principalement concentrée sur l'accompagnement des acteurs du secteur touristique vers une offre toujours plus durable et plus connectée, la fédération des différentes parties prenantes et la valorisation de l'attractivité de notre région. Ainsi, pour 2025, 4 axes prioritaires sont identifiés pour le Tourisme en Grand Est :

Renforcer la visibilité touristique du Grand Est

La **valorisation et la mise en marché de l'offre touristique** par l'Agence Régionale du Tourisme Grand Est passent par la digitalisation (plateforme [Explore Grand Est](#)), l'accompagnement des acteurs vers une offre durable ([Explore Grand Est Académie](#) et [EcoBoussole](#)) et la sélection des marchés prioritaires.

Les **événements d'intérêt touristique régional et supra régional**, qui contribuent au développement de l'économie du tourisme et offrent une visibilité médiatique à la Région, continueront à être soutenus.

Enfin, la Région renouvellera son partenariat avec l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances

(ANCV) pour le **départ en vacances des jeunes**.

Soutenir les offres touristiques durables

Un travail structurant avec les territoires sera poursuivi autour des 6 thématiques signatures touristiques du Schéma Régional de Développement du Tourisme (Itinérance, tourisme de nature, thermalisme et bien être, tourisme de mémoire, tourisme culturel et patrimonial, œnotourisme et gastronomie).

La **Stratégie Régionale d'Itinérance (pédestre, cyclable et fluviale)**, concertée avec l'ensemble des partenaires territoriaux, sera présentée au vote de l'assemblée régionale en 2025.

Le **tourisme fluvestre** (canaux menacés de dénivellation) et les **véloroutes et voies vertes** (Plan Vélo) seront soutenus en investissement, avec également des fonds du Pôle Mobilité de la Région et de l'Etat.

Le soutien à la filière **thermalisme et bien être** représente également un enjeu de taille pour le secteur du tourisme en Grand Est. Pas moins de 9 stations thermales sont présentes sur le territoire. Une réflexion à l'échelle régionale devra être menée pour éclairer les choix stratégiques à porter pour cette filière.

Le soutien au **tourisme 4 saisons en montagne** (incluant l'accompagnement à la transition des stations de ski vers des équipements de production de neige moins énergivores), l'aide à l'**œnotourisme** avec la mise en visite de caves, l'encouragement à la **digitalisation** des entreprises du tourisme, la valorisation du **tourisme de savoir-faire**, la mise en œuvre du nouveau dispositif de soutien au **tourisme patrimonial** (culturel, industriel et mémoriel), etc., seront autant de sujets d'intervention régionale en 2025.

Un nouvel **appel à projet tourisme durable**, avec des critères de responsabilité sociale et environnementale extrêmement ambitieux, sera impulsé.

Enfin, les réseaux et structures partenaires du Grand Est (UNAT, Centre Mondial de la paix, Mission Coteaux, maisons et caves de Champagne, etc.) verront leur soutien en fonctionnement reconduit, bien que légèrement à la baisse.

Développer les hébergements touristiques durables et connectés

Le **soutien aux hébergements touristiques** permettra d'accompagner les porteurs dans le développement de projets plus vertueux (moins énergivores, mieux isolés, moins consommateurs d'eau, respectueux de l'environnement, utilisant les circuits courts, etc.).

La **Foncière Tourisme Grand Est**, poursuivra son déploiement pour accompagner les projets d'investissement touristique durable, avec un focus sur les territoires ruraux.

Soutenir les sites touristiques régionaux

En 2025, **4,3 M€** seront dédiés aux sites régionaux en fonctionnement et **1,2 M€** en investissement.

- Aéroport de Chambley, exploité par la Société Publique Locale Chambley-Madine ;
- Lac de Madine, géré par le Syndicat Mixte d'Aménagement du Lac de Madine ;
- Projet « Vittel horizon 2030 » : gestion des actifs du pôle public (Région, Département des Vosges et Ville de Vittel) par la Ville.

1.1.4. Renforcer les piliers de la politique culturelle visant la structuration de l'offre culturelle et patrimoniale, l'accès à la culture pour tous et partout, la culture durable et l'accompagnement à la transition numérique

Alors que cette nouvelle année s'inscrit sous le signe de la contrainte, la proposition budgétaire 2025 de la Direction de la Culture, du Patrimoine et de la Mémoire est à l'image de l'effort inédit et collectif imposé à la Région Grand Est et répond aux deux impératifs énoncés dans les orientations budgétaires de 2025 : préservation de l'action régionale et exemplarité. Il s'agit de considérer que les choix stratégiques formulés depuis 2021 continueront d'être des priorités dans le budget contraint de 2025 :

- Un **travail de structuration et de promotion** pour une meilleure visibilité et lisibilité de l'offre culturelle et patrimoniale ;
- Une démarche de démocratisation et d'aménagement culturel dans les territoires pour garantir un **accès à la culture pour tous et partout**, en particulier en ruralité ;
- Le renforcement et la systématisation de la stratégie « **culture et développement durable** » auprès de l'ensemble des acteurs culturels, dans tous les domaines et tout au long de la chaîne de valeur ;
- Un **accompagnement particulier à la transition numérique** des acteurs culturels et patrimoniaux pour faire de **l'innovation technologique** un marqueur fort du territoire.

En 2025 encore, la Région Grand Est attribuera des moyens importants à la culture, à ceux qui la font et ceux qui la vivent, convaincue qu'elle est un indispensable vecteur de partage et de cohésion et facteur d'attractivité des territoires.

L'année 2024 a été largement consacrée au déploiement du **plan Culture, Ruralité, Vitalité** qui vise à favoriser l'accès à la culture pour tous, à corriger les déséquilibres territoriaux, à assurer la cohésion sociale et territoriale et à renforcer l'attractivité des territoires ruraux. Il s'agit à la fois de promouvoir et valoriser la création, la diffusion et la pratique culturelle et artistique selon des modalités adaptées au milieu rural et en mettant l'accent sur la médiation culturelle. A cette fin, ont été mis en place deux nouveaux dispositifs : le fonds d'innovation territoriale en partenariat avec la DRAC, afin de consolider et valoriser les projets d'excellence culturelle en ruralité et un nouveau dispositif en lien avec les parcs naturels régionaux pour accompagner leurs projets collectifs. En parallèle, ont été menées huit **rencontres Culture et Ruralités** rassemblant plus de 500 participants sur l'ensemble du territoire (Vouziers (08), Vignory (52), Chenegy (10), Sézanne (51), Vic-sur-Seille (57), Beauzée-sur-Aire (55), Autrey (88), Munster (68)). C'est à partir des constats et des besoins partagés lors de ces rencontres que seront définies les nouvelles actions pour cette année 2025 et au-delà, venant confirmer et enrichir les **9 mesures prévues par le Pacte pour les Ruralités**.

Le **parcours régional des Rencontres Internationales de la Culture, de la Connaissance et de l'Immersif**, après Metz et Epinal en 2024, se poursuivra, venant embrasser l'ensemble du travail de structuration des filières et de soutien à la création artistique sur le territoire régional. Le numérique demeure un formidable levier d'innovation, de créativité et de développement économique qui vient renforcer l'ensemble des esthétiques et des disciplines culturelles, artistiques et patrimoniales. Il convient de renforcer l'accompagnement de ces entreprises numériques régionales et leur mise en réseau avec les acteurs culturels et patrimoniaux « traditionnels », dans une logique d'enrichissement réciproque.

La préservation de l'investissement, inscrit dans l'ADN des Régions, s'exprime aussi à travers la valorisation et l'entretien de la richesse muséale du Grand Est qui compte plus de de 120 musées

d'appellation Musées de France. C'est à ce titre que sera accompagnée la rénovation des musées emblématiques du territoire, à l'instar du musée Lorrain, du musée des Beaux-Arts de Reims ou du Musée de Troyes, sans dévitaliser les politiques muséales de proximité.

De même, en termes patrimoniaux, avec 4 604 édifices protégés au titre des Monuments Historiques, la Région Grand Est est la 4^e région la plus riche en patrimoine de France. L'entretien et la valorisation de ce patrimoine a un coût et l'arrivée à maturité de grands projets comme l'Abbaye de Clairvaux ou le château de Lunéville mobilisera largement les crédits d'investissement de la Culture en Région. **Pour autant, un équilibre doit être trouvé avec les crédits de droit commun pour la restauration du patrimoine de proximité, aussi important que fragile.**

Si les priorités énoncées ci-dessus sont claires, leur mise en œuvre devra tenir compte du contexte budgétaire incertain, il s'agirait ainsi de réduire certains postes de dépenses lorsqu'ils ne servent pas directement ces objectifs stratégiques. Il n'y aurait alors d'autre choix que de traduire l'effort de fonctionnement imposé dans les subventions que la Région apporte à des structures au titre de leur fonctionnement ainsi que d'interroger le niveau voire la pérennité des actions et dispositifs qu'elle porte actuellement sur des compétences de l'Etat.

1.1.5. Des partenariats transfrontaliers, européens et internationaux utiles pour l'attractivité globale de la Région Grand Est, la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable, et l'appui aux habitants des bassins de vie transfrontaliers

Les engagements en faveur de la coopération transfrontalière, européenne et internationale s'inscrivent dans un cadre institutionnel bien établi (maintien d'une offre forte de conseils aux frontaliers ; engagements au titre des instances de la Grande Région et du Rhin supérieur ; engagements au titre du Contrat triennal « Strasbourg, Capitale européenne » 2024/2026 ; partenariats bilatéraux en Europe, au Québec et en Afrique), mais également dans une dynamique de projets pour faire face, en étroite collaboration avec nos partenaires frontaliers, européens et internationaux, aux enjeux globaux que représentent le changement climatique et la nécessaire adaptation qui en découle. En conformité avec le SRDEII 2022/2028, une attention particulière sera encore apportée à l'accompagnement de certaines filières (décarbonation de l'industrie, bio-économie) au travers de l'émergence de projets transfrontaliers et transnationaux visant à renforcer l'intégration des chaînes de valeur et à appréhender de manière partenariale les transformations à l'œuvre et les besoins d'adaptation des cadres réglementaires et financiers nationaux et européens.

Ces engagements s'inscrivent dans un contexte budgétaire extrêmement tendu, obligeant à envisager le recalibrage de certains engagements relatifs à Strasbourg, Capitale européenne, à l'émergence de nouveaux projets transfrontaliers et transnationaux pour accélérer les transitions ou encore au financement d'actions d'éducation à la citoyenneté et de solidarité internationale portés par des associations et acteurs publics régionaux. En parallèle, les financements alloués au co-financement des projets de coopération au développement avec le soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et des agences de l'eau sont préservés, afin de pouvoir conserver un important effet de levier pour le financement d'actions de coopération avec nos Régions partenaires.

Les crédits programmés pour la coopération transfrontalière permettront en premier lieu de maintenir un haut niveau de services de conseil et d'accompagnements des travailleurs frontaliers et habitants

des bassins de vie transfrontaliers. De manière ciblée, des crédits pourront également être alloués au co-financement de la participation régionale à des projets transfrontaliers ou transnationaux sur financements européens (programmes Interreg), en appui des directions sectorielles.

Les crédits alloués à la coopération européenne permettront au premier chef de conforter l'attractivité globale de Strasbourg, Capitale européenne (engagements au titre du Contrat triennal Strasbourg, Capitale européenne 24/26) et de soutenir le réseau des centres *EuropeDirect* sur les territoires du Grand Est, afin de renforcer l'information des citoyens européens sur leurs droits et les possibilités de mobilisation de financements européens.

Le dispositif de soutien au montage de projets de mobilité des jeunes (aide aux opérateurs montant des projets collectifs) lancé en 2024 arrivera à maturité et devrait notamment permettre de démultiplier les offres de mobilité proposées aux jeunes venant notamment de zones rurales.

Enfin, les engagements pour la coopération internationale et européenne seront en nette augmentation grâce la mobilisation de financements de l'Agence française de développement (AFD) pour la mise en œuvre d'un projet-pilote sur l'aménagement physique et numérique du territoire de l'Oriental (Maroc). La capacité de la Région à accompagner la transition écologique et énergétique et l'adaptation au changement climatique de ses autres territoires partenaires au Sénégal, ainsi qu'au Bénin/Togo sera renforcée. Des crédits sont également programmés pour accompagner le partenariat initié en 2022 avec la Région (*Oblast*) de Kharkiv (Ukraine) et le renforcement de la dynamique avec les autres régions partenaires européennes.

1.2. TRANSITIONS, TERRITOIRES ET RURALITÉS : PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE ET QUALITÉ DE VIE POUR TOUT LE TERRITOIRE

Le budget 2025 dévolu aux transitions, territoires et ruralités serait de 252,6 M€, dont 145 M€ en investissement.

Le budget 2025 place les territoires ruraux au cœur de ses politiques en portant 38 mesures sur les 97 figurant au **Pacte pour les Ruralités** dont 27 mesures sont d'ores et déjà actives. L'année 2025 marquera ainsi une accélération du soutien aux territoires ruraux. Ce budget sera plus particulièrement axé sur trois des piliers du Pacte définis l'année passée, à savoir :

- **la préservation et le renforcement de la qualité du cadre de vie et des conditions de vie.** Le soutien sera, entre autres, destiné à préserver le patrimoine bâti, soutenir les commerces de proximité, soutenir les petits investissements locaux au travers de la mesure du **coup de pouce rural**, renforcer les démarches de rénovation énergétique au travers de bonifications pour les territoires ruraux, en développant une approche globale en matière de **rénovation énergétique** avec notamment des bonifications financières sur les dispositifs, la création de postes de développeurs, l'appui à l'ingénierie. Un effort tout particulier sera effectué vers le **numérique** en accélérant les transformations digitales des territoires.
- **le soutien au rôle de leader des territoires ruraux en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique** sera développé, en amplifiant les démarches visant la préservation de la ressource en eau (sécuriser l'accès à l'eau potable, soutien aux réseaux collectifs d'irrigation en maraichage et arboriculture, cartographie des zones humides...), en multipliant les actions en faveur de la biodiversité (restauration de sites, développer une politique vis-à-vis des forêts, plan Haies...) et des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement (soutien aux structures associatives naturalistes, opération « Mon Village, espace de biodiversité »...).
- **les politiques de santé publique** seront développées aux travers de mesures opérationnelles fortes telles que le soutien au déploiement de centres de santé, développer des vecteurs mobiles pour apporter des réponses de proximité, notamment à destination des femmes et de contribuer au maintien des seniors dans les territoires.

1.2.1. Soutenir le développement des infrastructures numériques

La Région Grand Est porte le déploiement du très haut débit par fibre optique jusqu'au client final dans les territoires où les opérateurs privés ne se sont pas engagés au travers de trois réseaux d'initiative publique : deux concessions (Rosace et Losange) et le syndicat mixte Moselle Fibre, soutenu financièrement par la Région.

Les travaux sur les réseaux concédés sont achevés et totalisent plus de 1,39 millions de prises, dont 744 000 prises commercialisables. La fin des travaux de masse ouvre une nouvelle phase dans l'aménagement numérique des territoires en accompagnant ces derniers dans leur transformation numérique.

En effet, fort du niveau de déploiement de l'infrastructure du très haut débit, la Région Grand Est pourra **soutenir et accompagner la transition numérique des territoires**. A l'issue de la phase d'expérimentation du projet « Futé » (fibre utile aux territoires et à l'environnement), la Région Grand Est pourra définir les modalités dans lesquelles elle pourra étendre son soutien à la transition numérique des territoires, notamment les territoires ruraux.

Par ailleurs, la Région maintient son soutien aux autres formes que peuvent revêtir les usages numériques telles la **vidéo-protection**, le développement des **tiers-lieux**.

La poursuite de ces différentes politiques mobilisera 23,3 M€, toutes sections confondues.

1.2.2. Favoriser le meilleur accès aux soins et la prévention santé

La stratégie Santé de la Région Grand Est se développe autour de trois piliers :

- la lutte contre l'expansion des zones sous-denses médicales et paramédicales,
- la prévention et la promotion de la santé,
- le développement de la « E santé » avec la Télémédecine et la mise en œuvre du programme Etat-Région « Hôpital du Futur ».

En matière de santé publique, les politiques mises en œuvre permettent d'apporter une réponse concrète aux problématiques des territoires ruraux. Ces actions, qui correspondent à la déclinaison opérationnelle de la Feuille de Route Santé, sont complétées par celles prévues dans le cadre du Pacte pour les Ruralités. Dans le cadre du volet « Santé » du Pacte, la Région Grand Est amplifie son action à destination des territoires ruraux notamment avec trois projets majeurs :

- Face à la déprise médicale qui touche 70 % des territoires du Grand Est, essentiellement ruraux et en complément des actions déjà engagées (aides à l'installation...), la Région a décidé de soutenir **le déploiement de centres de santé qui fonctionnent avec des praticiens et des paramédicaux salariés** dans les zones particulièrement sous-denses au côté d'autres partenaires (conseils départementaux...) en soutenant l'investissement et en participant au financement des charges de fonctionnement ;
- La mise en circulation de véhicules, « **Bus des femmes** », permettant le dépistage de pathologies chez les femmes de tous âges, dont le cancer du sein, grâce à des mammographes embarqués. Cette démarche qui s'inscrit dans la politique régionale du « Aller vers en santé » a pour finalité d'apporter une réponse de proximité pour remédier au renoncement aux soins dans les secteurs sous-denses ;
- Le maintien des seniors dans leurs territoires ruraux d'origine au travers d'un AMI permettant de soutenir au moins trois expérimentations de « **béguinages de demain** ». Il est attendu des projets innovants car ils combineront confort de vie (bâtiment adapté aux changements climatiques et faiblement énergivore), sécurité, projet de vie social et adapté, intégration raisonnée de solutions technologiques, domotique, robotique pouvant concourir à améliorer la qualité de vie dans des unités de vie de petite taille (12 habitants maximum).

La poursuite de ces différentes politiques mobilisera 10,5 M€, toutes sections confondues.

1.2.3 Accompagner un développement durable et équilibré des territoires

L'année 2025 sera marquée par la **révision du SRADDET** (le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) qui fixera des ambitions renforcées en matière d'adaptation au changement climatique, d'amélioration de la préservation des paysages et de la biodiversité, de réduction des consommations d'énergie, de promotion des énergies renouvelables et de préservation du foncier.

La Région Grand Est **soutiendra les projets d'aménagement des territoires** en fixant des ambitions renforcées en matière d'adaptation au changement climatique, d'amélioration de la préservation des paysages et de la biodiversité, de réduction des consommations d'énergie, de promotion des énergies renouvelables et de préservation du foncier.

C'est dans le respect de ces orientations, que la Région poursuivra son soutien au travers de ses politiques de **résorption des friches**, à l'**amélioration du cadre de vie et des services de proximité**, aux **centralités**...

L'action de la Région se décline en proximité afin de répondre au mieux aux spécificités des territoires, notamment au travers de la mise en œuvre du dispositif de **coup de pouce rural** en soutien des petits investissements locaux des communes de 1 500 habitants et de la poursuite de son action au profit du **massif des Vosges** dans le cadre du contrat de Plan Interrégional Etat-Régions.

Par ailleurs, la Région Grand Est poursuivra son soutien **aux partenariats conclus en matière d'ingénierie territoriale**, notamment dans le cadre du financement de postes dans les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR), les syndicats mixtes, les associations de Pays, ou à l'échelle de territoires de projet avec les établissements de coopération intercommunale.

La poursuite de ces différentes politiques mobilisera 67,9 M€, toutes sections confondues, déduction faite du reversement de CVAE aux Départements.

1.2.4. Agir pour un territoire à énergie positive et sobre en ressources

a. Développer une politique énergétique volontariste et soutenir l'économie circulaire

La Région déploie une politique volontariste de soutien à la transition énergétique et à l'économie circulaire au travers de quatre axes principaux, à savoir :

- **Réduction des consommations d'énergie**

Au-delà des aides aux maîtres d'ouvrages, la Région fera évoluer son soutien aux différents relais d'accompagnement en faveur des particuliers pour **la rénovation de leurs logements** dans le cadre du nouveau programme national SPRH (Service Public de la Rénovation de l'Habitat) avec la couverture du territoire en espaces conseil « France Rénov' ». Les relais destinés aux collectivités (Conseillers en Energie Partagés), aux professionnels du bâtiment (Centres de ressources Envirobat Grand Est) et aux entreprises et artisans (conseillers des Chambres de Commerce et d'Industrie et des

Chambres de Métiers) seront toujours accompagnés dans le cadre du partenariat Climaxion établi avec l'ADEME.

- **Développer un mix énergétique et bas carbone**

Dans le contexte actuel de crise énergétique et de tensions géopolitiques, la diversification du mix énergétique régional devient un enjeu majeur et de court terme pour renforcer la souveraineté énergétique de la France. C'est pourquoi la Région **soutient les filières énergies renouvelables** n'ayant pas encore atteint un modèle économique compétitif par du soutien aux études et aux investissements, par la mobilisation des acteurs et par la structuration des filières.

En 2023, les énergies renouvelables ont couvert 32 % de la consommation d'énergie de la région Grand Est (50 634 GWh produits), ce qui représente 14 % de la production française d'énergies renouvelables, en hausse de près de 10 % par rapport à 2022. C'est le 4ème parc d'installations de production d'électricité renouvelable de France, qui permet de couvrir 52 % de la consommation finale électrique régionale, notamment avec l'éolien (2ème région de France en puissance et en production). En ce qui concerne le biogaz, le Grand Est se positionne en tête des Régions françaises avec 340 installations de méthanisation représentant 243 MW de puissance.

- **Favoriser les modes de production économes en ressources**

Les actions de la Région Grand Est, en partenariat étroit avec l'ADEME, visent à accompagner et **soutenir financièrement les entreprises et les industriels des territoires dans leur démarche de transition énergétique et d'efficacité énergétique.**

- **Renforcer les infrastructures pour une mobilité durable**

Les objectifs de la politique régionale dans le domaine de la mobilité sont de proposer une stratégie d'un **développement alternatif à la mobilité carbonée** à destination des acteurs économiques du Grand Est (transformations de flottes...) en complément de la poursuite du développement des réseaux existants (soutien au BioGNV....) et de l'action conduite au titre de la compétence d'Autorité Organisatrice des Mobilités.

La poursuite de ces différentes politiques mobilisera 33,8 M€, toutes sections confondues.

b. Restaurer, préserver et valoriser la biodiversité

Les actions 2025 s'inscriront en déclinaison de la **stratégie régionale biodiversité**. 2025 poursuivra le déploiement de la **planification écologique** Etat/Région, affirmera l'engagement fort **dans le Pacte pour les Ruralités** (sur les volets eau, adaptation et biodiversité) et de la poursuite **de projets structurants régionaux** : Life Biodiv'Est, animation du réseau Natura 2000, engagement des 45 actions d'adaptation au changement climatique...

Face aux **enjeux nationaux et internationaux de déclin de la biodiversité**, la Région Grand Est structure sa politique depuis plusieurs années en lien avec ses partenaires régionaux (DREAL, Agences de l'Eau, Office Français de la Biodiversité) et territoriaux (Parcs Naturels, Conservatoires d'Espaces Naturels, Conservatoire Botanique, réseau associatif, acteurs socio-professionnels, collectivités) pour inverser les tendances.

L'année 2025 doit permettre de **consolider les politiques de préservation des habitats et espèces, conforter et recréer les continuités écologiques du territoire** (appel à projets Trame verte et bleue (TVB), haies ...), **d'initier ou de poursuivre la structuration d'approches convergentes des politiques publiques** (forêt, préservation des prairies...).

Par ailleurs, la Région Grand Est poursuivra son **soutien aux principaux partenaires** en matière de biodiversité (parcs naturels régionaux, conservatoires d'espaces naturels...).

La poursuite de ces différentes politiques mobilisera 21,3 M€, toutes sections confondues.

c. Promouvoir une gestion intégrée de l'eau et s'adapter au changement climatique

La feuille de route régionale d'adaptation au changement climatique constitue également une contribution au Plan Eau national. S'agissant de la **promotion d'une gestion intégrée de la ressource en eau**, la Région confortera la gouvernance régionale de cette ressource au travers de l'Observatoire Régional de l'Eau.

En parallèle, la Région **renforcera son soutien aux initiatives d'adaptation au changement climatique via le dispositif dédié** (désimperméabilisation, récupération d'eaux de pluie...) et aux **programmes de prévention et de gestion des inondations**.

La Région poursuivra son intervention aux côtés des EPTB (établissements publics territoriaux de bassin) et syndicats locaux pour construire des **programmes intégrés à l'échelle des fleuves régionaux**, confortera son appui aux **démarches territoriales** en faveur de la préservation de la qualité de la ressource portées par les SAGE (schémas d'aménagement et de gestion des eaux) et soutiendra la **mobilisation du monde agricole pour la préservation de la qualité de l'eau**.

La poursuite de ces différentes politiques mobilisera 14,9 M€, toutes sections confondues.

1.3. LES MOBILITÉS, VECTEURS DE COHÉSION TERRITORIALE ET SOCIALE DU GRAND EST

Le budget prévisionnel 2025 dévolu aux mobilités représente un volume total de 1 580,4 M€, dont 1 068 M€ en fonctionnement et 512,4 M€ en investissement. Sans ressource nouvelle, le budget de fonctionnement des mobilités 2025 sera ainsi en baisse de 1,3 % par rapport au BP 2024, alors même que la Région devra assumer l'inflation des charges au titre des contrats avec SNCF Voyageurs et les différents transporteurs routiers notamment. Cette contrainte se traduirait par un impact sur l'offre de transport qui est en cours d'examen et qui, quoiqu'il en soit, remet en cause la poursuite du développement de l'offre pour 2025.

A contrario, et si le débat parlementaire permet **la création d'une ressource fiscale dédiée aux mobilités en faveur des Régions (Versement Mobilité)**, cette évolution permettrait, d'une part d'écarter les réductions d'offre et d'autre part, de confirmer les ambitieuses augmentations d'offre au profit des territoires du Grand Est qui étaient prévues par la Région **et en particulier la création de lignes de car express**.

L'année 2025 constitue néanmoins une étape clé pour la structuration de la politique des mobilités de la Région, marquée par la volonté d'une vision partagée, mettant l'accent sur la simplification du parcours des usagers et la solidarité entre les territoires.

L'année 2025 sera caractérisée par la volonté régionale de simplifier le parcours des usagers, notamment à travers un travail sur une tarification et une distribution à la fois plus intégrées et plus lisibles. Cette volonté se traduira également par l'enrichissement du MaaS (service qui permet à ses utilisateurs de planifier, réserver et payer de nombreux moyens de transport sur une même plateforme numérique) Fluo Grand Est. Par ailleurs, fidèle aux engagements pris dans son Pacte pour les Ruralités, la Région poursuivra ses efforts pour offrir un service de mobilités adapté à tous les types de territoires : soutien aux services de transport à la demande, maintien des petites lignes ferroviaires, etc...

En matière de transports ferroviaires, 2025 marque la deuxième année du nouveau contrat avec SNCF Voyageurs (2024-2033). Les crédits de paiements pour le contrat TER s'élèvent à 757,5 M€ en fonctionnement, soit une baisse de 17,7 M€ par rapport au budget 2024, et 92,1 M€ en investissement. Le devis TER 2025 n'est pas encore signé avec SNCF Voyageurs, les traductions opérationnelles de cette réduction de rémunération, notamment sur l'offre, étant encore en cours d'expertise avec l'exploitant ferroviaire. D'ores et déjà, la Région va cependant engager des mesures d'économies, passant en particulier par une accélération de la mise en œuvre de sa stratégie de distribution. Elle travaille actuellement à la faisabilité d'un partenariat avec La Poste pour offrir des modalités de distribution physique plus performantes tout en anticipant la fermeture de certains guichets avec un très faible niveau de chiffre d'affaire, mais aussi une baisse du budget communication de SNCF Voyageurs. Par ailleurs, les capacités de certains ateliers de maintenance doivent être augmentées, notamment à Paris Ourcq et à Chalindrey. Des investissements dans le matériel roulant sont également prévus avec des acquisitions : d'une part, de 16 rames à deux niveaux en provenance de Normandie et qui permettront de renforcer les capacités d'emport sur le sillon lorrain en passant de 9 000 places en heures de pointe à 11 000 en 2026 ; d'autre part, de 30 rames Régiolis transfrontalières qui seront finies d'être livrées en 2025. Des révisions de matériel existant, telles que des rames RRR et des voitures Corail, sont également prévues. En termes d'infrastructures, la participation de la Région dans les travaux d'urgence des lignes de desserte fine du territoire se poursuit en 2025. Ces travaux sont indispensables pour maintenir en état des lignes ferroviaires délaissées depuis des décennies et garantir ainsi le maintien de l'offre de mobilité ferroviaire en ruralité. Enfin, la Région va progressivement

déployer avec SNCF Voyageurs un rétrofit des distributeurs de billets régionaux en vue de leur modernisation. L'objectif est de rendre un meilleur service par une nouvelle expérience client (écran tactile, interface conviviale, ergonomie). Aussi, les nouveaux distributeurs de billets régionaux (DBR) offriront plus de services aux clients car ils permettront l'achat de prestations supplémentaires non distribuées à ce jour, comme les billets TGV et les cartes de réductions. Le total des distributeurs de billets régionaux à rétrofiter est de 270, pour un volume prévisionnel de crédits de paiement en 2025 de près de 2 M€. Au total, 293,6 M€ seront mobilisés pour poursuivre cette politique d'investissement ambitieuse.

En 2025, les opérations d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite des gares déjà engagées seront poursuivies, notamment à Romilly-sur-Seine, Epernay, Nogent, Charleville Mézières ainsi que la phase 2 des travaux en gare de Toul. Par ailleurs, seront engagées les opérations en faveur des études pour les gares de Verdun, Hombourg-Haut et Cernay ainsi que la phase réalisation de Donchéry.

En cohérence avec les ambitions du Gouvernement sur le déploiement de Services express régionaux métropolitains (SERM), l'année 2025 permettra de finaliser la mission de préfiguration conduite par la Société des Grands Projets, SNCF Réseau et SNCF Gares&Connexions, et financée à parité par la Région et l'Etat, ayant pour objet la définition de schémas d'ensemble sur Strasbourg, Lorraine-Luxembourg et l'étoile de Mulhouse, incluant la liaison Bâle/Mulhouse. L'objectif affiché en 2025 est d'obtenir l'octroi du statut de SERM auprès du Ministre en charge des Transports et surtout d'adopter les schémas d'ensemble correspondants.

La politique de transport routier de voyageurs s'inscrira en 2025 dans un contexte budgétaire plus contraint avec le décalage du déploiement de la nouvelle livrée sur les autocars d'un an et un effort sur des dépenses non encore engagées (communication, billettique, ...), permettant de limiter l'augmentation des crédits de paiement nécessaires pour assurer la continuité de l'année 2024 avec pour objectif le maintien de la qualité de services offerte quotidiennement à plus de 186 000 élèves et 47 000 usagers commerciaux. Les conclusions de l'étude relative à l'élaboration d'un schéma de lignes expresses régionales (1^{er} semestre 2025) seront mises à profit dans le cadre des travaux de préfiguration du reconventionnement du réseau Fluo 10 (mise en œuvre au 1^{er} septembre 2026), sous réserve des conclusions du débat parlementaire sur le projet de loi de finances et des contraintes financières qui pèseront finalement sur la Région. Ces premiers jalons en matière de standardisation de l'offre interurbaine seront complétés par une opération de renouvellement des poteaux d'arrêt sur le réseau Fluo 57. Cette opération permettra de disposer d'une modélisation et d'un cadre susceptible de se décliner sur les 9 autres réseaux Fluo. Pour 2025, pour l'ensemble de la compétence transport routier de voyageurs, les crédits nécessaires représentent 294,5 M€ en fonctionnement et 2,3 M€ en investissement.

La Région poursuivra son effort sur le soutien à la multimodalité et au fret ferroviaire. Ce sont ainsi douze lignes capillaires fret qui bénéficieront du soutien régional en 2025. Le nouveau volet Mobilités du CPER prévoit également de soutenir la création ou la modernisation d'Installations Terminales Embranchées (ITE), le développement et la création de plateformes multimodales, le développement du réseau de voies navigables à grand gabarit, la gestion hydraulique ou la sécurité des voies navigables, l'extension ou la régénération des ports... Ces engagements se traduiront par une mobilisation de la Région en 2025 à hauteur de 15,8 M€.

La politique de soutien de la Région aux aéroports régionaux sera elle aussi marquée par le contexte budgétaire national et les nécessaires mesures d'économies qu'il implique, en section de fonctionnement. Ainsi, pour 2025, et à moins d'un allègement substantiel des mesures contenues dans la loi de finances, la Région pourrait être contrainte de revoir à hauteur d'environ 20 % les subventions

de fonctionnement versées aux aéroports de Metz Nancy Lorraine et Vatry et de suspendre son financement à l'aéroport de Strasbourg, détenu très majoritairement par l'Etat. A noter que les conclusions de l'évaluation de la politique aéroportuaire régionale menée par la CRC Grand Est seront rendues publiques au 1^{er} trimestre 2025 et permettront de consolider une stratégie régionale sur le devenir des aéroports.

Le réseau Fluo - trains et cars - continuera de promouvoir son image grâce à des outils de communication, notamment son site web et son application, entièrement renouvelés. Les médias Fluo permettront également d'accéder à la vente en ligne de titres de transport ou de réservations de vélos, ainsi qu'une amélioration de l'affichage en temps réel des véhicules.

Enfin, la Région, en tant que chef de file des mobilités, continuera d'accompagner ses territoires, notamment les moins denses, dans leur appropriation de la compétence mobilité et le soutien de leurs initiatives. La démarche des bassins de mobilités déployée dans 11 bassins va se concrétiser via plusieurs réunions techniques et politiques. Ainsi, 2025 devrait voir la signature de plusieurs Contrats Opérationnels de Mobilités (COM). En parallèle, dans le cadre du Plan régional vélo, plusieurs dispositifs continueront de soutenir la pratique cyclable afin d'accompagner la transition climatique : soutien aux projets d'infrastructures cyclables conduits par des communes ou structures intercommunales, aide à l'acquisition de vélos spécifiques (vélos cargos, vélos adaptés, rétrofit) par des particuliers, poursuite du soutien aux infrastructures inscrites au schéma national ou régional des véloroutes et Voies vertes. Le nouveau service régional de location de vélos en gare sera lancé en 2025, permettant de renforcer l'intermodalité train+vélo pour les voyages occasionnels. 10,5 M€ en section d'investissement sont ainsi inscrits au BP 2025 au titre du plan vélo, et 0,88 M€ en section de fonctionnement.

L'accompagnement auprès des territoires ruraux se poursuivra également par les premières conventions de soutien au Transport à la Demande (TAD) dans le cadre du nouveau dispositif voté en juin 2024.

Le budget annexe Expérimentation du transfert du réseau routier national mis à disposition

La Région Grand Est a l'ambition de mener une politique globale dans le domaine des mobilités et d'assumer le rôle de chef de file pour répondre aux enjeux environnementaux que cette politique soulève.

Elle a donc saisi l'opportunité ouverte par les dispositions de la loi 3DS pour compléter ses compétences dans le domaine de la gestion des infrastructures routières. La route constituait le dernier « angle mort » du périmètre de gestion de la Région dans le champ des mobilités et s'en saisir ouvre la possibilité de mieux coordonner l'organisation des modes de transport sur son territoire, tant pour les voyageurs que pour les marchandises. Dès le 1^{er} janvier 2025, ce sont ainsi 525 Km de routes nationales que la Région va pouvoir gérer, développer et moderniser.

La Région a prévu dès 2025 pour cette politique de régénération et de modernisation du réseau routier mis à disposition de la Région un engagement financier allant bien au-delà de la recette tirée du droit à compensation de l'Etat prévu par les textes : 92,1 M€ en section d'investissement seront ainsi mobilisés, auxquels s'ajoutent en section de fonctionnement 11,1 M€. Alors que le droit à compensation de l'Etat est estimé à 32,1 M€, ces volumes financiers traduisent la volonté régionale d'accélérer fortement le niveau des investissements par rapport à ce que faisait l'Etat.

Cette importante mobilisation se traduit dans différents programmes tels que notamment :

- La contribution à la sécurisation des axes et de leurs abords,
- Une accélération de la remise en état des chaussées mises à disposition et du programme de rénovation des ouvrages d'art, notamment sur l'A31,
- Une amélioration de la signalisation horizontale et verticale sur le réseau mis à disposition pour accroître la sécurité routière,
- L'accélération ou tout simplement la concrétisation de projets routiers de modernisation du réseau attendus par le territoire, parfois depuis plusieurs décennies,
- Des travaux pour permettre une meilleure prise en compte de la protection de la ressource en eau le long des routes mises à disposition,
- La mise en œuvre d'un ambitieux programme d'aménagements relatifs à la biodiversité et aux rétablissements des transparences écologiques (passages de faunes),
- La modernisation des aires de repos afin de les remettre dans un état correct et de les adapter aux enjeux d'aujourd'hui (installations de bornes électriques, mise en place de services aux usagers ...).

La soutenabilité financière de ces objectifs ambitieux ne pourra toutefois pas être assurée sans la mise en place d'une contribution d'usage pour les poids lourds, majoritairement de transit, prévue mi 2027 sur les axes RN4 et A31. Cette dernière permettra à la Région d'investir jusqu'à 1 Md € d'ici 2035 et réaliser ces nécessaires programmes de travaux.

Le choix de gérer ces crédits par un budget annexe traduit la volonté de la Région d'assurer une totale transparence sur l'utilisation des ressources collectées et affectées au budget annexe. Par cette décision, la Région se veut à la fois ambitieuse dans les investissements qu'elle souhaite porter sur cette partie du réseau routier national, rigoureuse dans la transparence financière et l'étanchéité budgétaire propres à assurer la confiance des acteurs concernés et cohérente enfin, tant la nécessité de compenser une partie des externalités négatives générées par le trafic poids lourds répond à ses objectifs plus globaux en matière de transition énergétique et écologique.

1.4. JEUNESSE, EMPLOI, FORMATION : PREPARER LES CITOYENS AUX COMPÉTENCES DE DEMAIN

1.4.1. Conforter les actions régionales pour des lycées durables, accueillants et sûrs

Dans un contexte contraint pour les finances publiques, la Région Grand Est conforte son action au service des lycées, des lycéens et de la communauté éducative, pour des lycées durables, accueillants et sûrs. En accompagnant et en investissant sur le long terme, aux côtés des acteurs de l'éducation, la Région s'implique dans la préparation de l'avenir des élèves, de leur bien-être et de celui de la communauté éducative. Tout en agissant pour la transition écologique et les circuits courts, elle mise sur des établissements acteurs des territoires.

Ainsi, les dotations auprès des établissements seront maintenues et le budget primitif pour 2025 inclura, dans le prolongement de la décision de juin 2023, le développement du plan régional internat restauration. Pour faciliter les choix des formations des futurs lycéens, notamment dans les territoires ruraux, la Région proposera à nouveau les nuitées d'internat au sein des lycées publics à 1 € par mois. Par ailleurs, sera poursuivie l'aide à la qualité de la restauration au lycée destinée à soutenir les achats de denrées bio, locales, et de qualité.

Notre collectivité continue par ailleurs ses investissements dans la transition écologique et énergétique des lycées, avec des mesures visant à la sobriété (poursuite du plan lycées vert, installation de lampes Led- plan Neolux, ...) et au développement de la part des énergies renouvelables. Rappelons que l'objectif reste très ambitieux : diminuer les consommations énergétiques d'ici 2030 de près de 40 % par rapport à 2019. Pour favoriser l'adaptation, le plan régional de désimperméabilisation des cours de lycées, dont une phase expérimentale vient de s'achever, sera ainsi déployé sur tout le territoire à compter de 2025, avec comme ambition 100 cours de lycées désimperméabilisés d'ici 2030.

L'année prochaine verra l'accomplissement et le lancement de plusieurs importants chantiers de modernisation - immobiliers et mobiliers - au sein des établissements. Des investissements sont consentis particulièrement pour les lycées professionnels afin d'accompagner les évolutions des formations professionnelles nécessaires aux transitions (écologiques, industrielles, numériques) que connaît le monde du travail d'aujourd'hui et de demain. Les établissements seront équipés du matériel nécessaire aux formations qualifiantes, pour préparer les jeunes à une insertion professionnelle réussie.

Afin de favoriser le bien-être et améliorer les conditions de travail de l'ensemble des personnels et lutter contre les troubles musculo-squelettiques, la Région équipera les établissements de matériel performant et déploiera, à partir de lycées pilotes, l'utilisation d'équipements renouvelés et innovants (diabes électriques, auto laveuses, tondeuses et débroussailleuses automatiques, exo-squelettes).

Enfin, notre collectivité accompagne depuis plusieurs années les autorités académiques et les établissements dans leurs équipements de mise en sûreté des lycées (plan HORUS). Dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissements, l'année prochaine connaîtra une nouvelle montée en puissance des investissements. Seize lycées pilotes seront équipés.

1.4.2. Développer les talents, proposer de nouveaux chemins grâce à la formation

La Région poursuit une politique déterminée pour favoriser l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi, jeunes et adultes, dans la vie active. Celle-ci se traduit par la structuration d'une offre de formation cohérente avec les attentes des employeurs et les parcours des publics concernés.

Le budget consacré en 2025 à la formation des demandeurs d'emploi est en baisse sous le double effet de la baisse du PACTE d'investissement dans les compétences (avec la fin de la programmation 2019-2023) et d'une priorisation des actions régionales à consentir. La Région s'attachera en 2025 à poursuivre, dans une volumétrie réajustée, une politique de formation proche des besoins des entreprises, en phase avec les enjeux de développement des filières stratégiques pour le territoire régional et tenant compte du profil des demandeurs d'emploi, notamment les moins qualifiés.

En parallèle, l'accompagnement à la mutation de la filière automobile, aux implantations industrielles fera l'objet d'un accompagnement spécifique en 2025 sur le volet compétence, en cherchant à prioriser ces parcours de reconversion vers de nouveaux métiers.

Déjà fortement engagée dans le pilotage de la formation toutes voies confondues, et à l'initiative depuis plusieurs années des coopérations d'acteurs nécessaires au recueil des besoins en formation, sectoriels et territoriaux, la Région inscrira son action en 2025 dans la nouvelle gouvernance instituée par l'Etat. Une attention particulière sera apportée pour bien coordonner et conserver de la lisibilité dans les nouvelles instances en cours de création (comités pour l'emploi déclinés à l'échelle régionale, départementale et territoriale). L'année 2025 connaîtra une nouvelle concertation avec l'Etat sur le Pacte régional d'investissement dans les compétences, dont la convention financière est à renouveler annuellement.

En 2025, la Région portera une attention particulière aux publics les plus vulnérables - allocataires du revenu de solidarité active (ARSA), seniors, personnes en situation de handicap ou jeunes sortis de formation sans qualification - avec des parcours personnalisés préparant à l'entrée en formation. La Région financera des formations liées à des besoins de recrutement relatifs à des métiers en pénurie. Les projets d'implantation ou d'extension d'activités d'entreprises feront l'objet d'un accompagnement global de la Région (économie/formation/emploi) pour réunir les conditions de réussite des plans de recrutement.

Le contenu des formations sera par ailleurs enrichi progressivement de compétences identifiées pour soutenir l'émergence des métiers en croissance, avec une attention particulière pour les métiers liés à la transition énergétique et environnementale, et au sein des industries. Les contenus seront parfois développés par simples « modules » complémentaires. Ils seront mis en cohérence avec les investissements dans les formations initiales professionnelles, l'émergence des plateaux techniques, des campus des métiers...

Enfin, dans une région au cœur de l'Europe, le soutien aux compétences linguistiques, largement soutenu depuis plusieurs années via la Plateforme linguistique innovante (PLI), sera reconduit. Par ailleurs, la plateforme d'auto entraînement en langues, « Do you speak Grand Est », sera accessible à tous les habitants du Grand Est, quel que soit leur âge et leur statut, dès le premier trimestre de l'année 2025.

1.4.3. Former des professionnels des métiers sanitaires et sociaux pour les territoires régionaux

Priorité régionale, le financement des formations sanitaires et sociales sera de nouveau en augmentation sensible, en cohérence avec la stratégie régionale développée depuis la crise sanitaire. Le nombre de places concernées sera en accroissement, de nouvelles ouvertures courant 2025 sont espérées pour former des professionnels de la petite enfance, dont les employeurs connaissent eux aussi des difficultés de recrutement.

De façon générale, l'effort consenti pour soutenir financièrement les boursiers, qui représentent près d'un tiers des apprenants, sera maintenu. Par ailleurs, la nouvelle indemnité de stage testée pour les élèves aides-soignants à la rentrée 2024 représentera un budget de 2 M€. L'objectif est d'améliorer la qualité du parcours de ces élèves lorsqu'ils sont en stage et sécuriser les parcours. Un bilan sera effectué d'ici quelques mois.

L'année 2025 sera par ailleurs celle de discussions avec l'Etat pour qu'il maintienne les compensations accompagnant l'augmentation des places de formation.

Enfin, les aides à l'investissement des instituts de formations seront poursuivies pour assurer leur modernisation avec l'accompagnement de plusieurs projets immobiliers et un plan de remise à niveau de l'infrastructure des réseaux des instituts, leur permettant de développer des pratiques pédagogiques numériques et innovantes. Les nouveaux locaux des Instituts de formation en soins infirmiers de Neufchâteau, d'Epinal et de Sarreguemines seront livrés en 2025.

1.4.4. Mieux informer, améliorer l'attractivité des métiers et des formations

Au titre de ses politiques d'information sur les métiers et les formations, les priorités suivantes guideront l'action régionale en 2025 : le développement de ces actions dans les collèges, la promotion des formations vers les métiers d'avenir, les métiers en tension, la valorisation des filières professionnelles dans les lycées, et la poursuite de la territorialisation de ces actions.

En 2025, la mise en place dans toutes les Maisons de Région de chargés de mission Orientation, grâce aux financements européens, permettra de mieux répondre aux besoins des entreprises, des acteurs socio-économiques et des publics à l'échelle locale. La territorialisation de l'action, menée par ces chargés de mission, prendra appui sur les Comités Locaux Ecole Entreprise, conformément aux nouveaux dispositifs adoptés en octobre 2024, en lien avec les autorités académiques.

En 2025, la Région poursuivra la mise en œuvre de la charte régionale d'engagement de découverte des métiers au collège signée en 2024 avec les autorités académiques. A travers elle, la Région s'engage à mettre en évidence les formations insérantes et porteuses d'avenir dans nos outils d'information, boîte à outils Orient'est, publications des guides, ambassadeurs des métiers au sein des établissements scolaires,...

Les actions de mise en valeur des métiers s'appuieront sur quelques moments forts, dont les sélections régionales de la compétition des métiers Worldskills, les 30, 31 janvier et 1^{er} février 2025 à Metz, financés pour la 1^{ère} fois à 60 % par les fonds européens. Ce sont près de 10 000 collégiens de la Région, mais aussi des jeunes lycéens, apprentis, en recherche d'emploi, qui pourront venir découvrir de nombreux métiers et formations, portés par l'enthousiasme des compétiteurs. L'attractivité des métiers suppose également une action spécifique pour améliorer la mixité dans des formations ou des

métiers, dont l'absence accroît les facteurs de pénurie sur certains métiers et diminue la créativité d'ensemble. En mars 2025 seront organisées des rencontres régionales en faveur de l'attractivité des métiers scientifiques, techniques et numériques pour les jeunes filles et les femmes.

1.4.5. Assurer un héritage Paris 2024 attractif, raisonné et innovant en Grand Est

Après la dynamique sportive insufflée par Paris 2024 sur l'ensemble du territoire, l'objectif de la Région est dorénavant de capitaliser tant sur son offre de pratique sportive, à rendre accessible au plus grand nombre, que sur le savoir-faire de ses structures dédiées à la performance.

Dans un contexte financier général particulièrement tendu, la politique sportive régionale sera appelée à réaffirmer, pour l'ensemble de ses interventions et plus particulièrement celles dédiées aux clubs et aux manifestations sportives, ses besoins les plus impactants. Des trajectoires de soutien pourront de ce fait être réinterrogées, avec la volonté d'identifier les besoins prioritaires en termes de développement du sport dans nos territoires.

Par ailleurs, la politique sportive s'appuiera sur une éco-ambition marquée, autour de critères d'intervention plus exigeants.

Enfin, des priorités d'action, transversales et sociétales, telles que la parité, l'inclusion, la lutte contre les violences, la santé et le bien-être de chacun, seront prises en compte.

Alors que les principaux partenaires sportifs de la Région, dont en premier lieu les ligues, mais aussi les clubs et les organisateurs de manifestations seront sensibilisés à ces sujets, les sportifs de haut niveau verront quant à eux l'intervention de la collectivité régionale se recentrer autour de l'élite ou les pépites à fort potentiel de progression qui visent d'ores et déjà Los Angeles 2028. Certains intégreront ainsi le Club Grand Est alors que d'autres bénéficieront d'un accompagnement innovant à la carte en R&D et analyse DATA, mais tous pourront profiter des nouvelles installations des CREPS livrées à l'issue du premier programme pluriannuel d'investissements 2019-2025.

1.4.6. Mettre les jeunes au cœur de nos priorités régionales

La Région place la jeunesse au centre de ses actions. Dans un contexte incertain, elle met en œuvre des solutions pour faciliter la mobilité, la formation, l'accès à l'emploi, au logement et à l'autonomie. Ces initiatives visent à garantir des parcours de réussite et l'égalité des chances sur l'ensemble du territoire. Le budget consacré à cette politique volontariste sera maintenu en 2025, et même complété sur le volet de l'investissement, notamment pour la mise en œuvre d'un dispositif Jeun'Est plus efficient.

Pour former des citoyens éclairés et engagés, la Région propose un programme éducatif ambitieux. En 2025, elle continuera des programmes d'excellence, comme la Villa Médicis à Rome (300 élèves de lycées professionnels et agricoles) et le projet « Simone Veil, la traversée du siècle ».

Les jeunes pourront également participer à des événements culturels majeurs tels que le festival des Bibliothèques idéales et les jurys des grands festivals du Grand Est. Une attention particulière sera portée au devoir de mémoire, avec l'augmentation du nombre de lycéens bénéficiant du programme éducatif lié au mémorial de la Shoah, incluant un voyage d'étude à Auschwitz.

La Région est également active dans la promotion de la santé des jeunes, à travers des initiatives comme le soutien aux formations de premiers secours en santé mentale pour les représentants des

étudiants, la diffusion de matériel de prévention lors des évènements jeunesse et l'opération ELA « Mets tes baskets » dans les lycées. En 2025, les 2^{èmes} Assises de la Santé des Jeunes permettront d'évaluer le plan d'actions actuel et d'initier de nouvelles solutions.

Avec le plan de vie de campus et des talents, adopté en 2024, la Région vise à garantir le bien-être des étudiants durant cette période clé de leur vie. En 2025, elle mettra en œuvre des mesures telles que « Mon campus à vélo », des équipements sportifs autonomes, ainsi que des soutiens aux marchés et épiceries solidaires, et au développement de start-up.

Enfin, pour faciliter l'accès des jeunes aux solutions régionales, le portail Jeun'Est continuera d'évoluer. En plus de l'orientation, de l'apprentissage gratuit de langues, et des aides à la culture et à la santé, Jeun'Est sera enrichi de nouveaux contenus. Après la création d'un espace dédié au logement des jeunes avec un simulateur de budget, le portail offrira des conseils pour les premiers pas et des informations pour les étudiants. La nouvelle version de Jeun'Est visera à être plus accessible, intégrant les codes des jeunes pour une expérience optimisée.

Notre politique en direction des Missions locales, tout en continuant à s'articuler autour de l'atteinte d'objectifs de mises en emploi ou en formation des jeunes, mobilisera de manière systématique et dans une envergure inédite les Fonds sociaux européens, grâce à une ingénierie de nos services dédiée à l'accompagnement des Missions locales pour le montage de ces projets de financement.

1.4.7. Promouvoir et soutenir le vivre ensemble dans nos territoires, valoriser l'engagement au plus près des territoires

La Région poursuivra son soutien à la vie associative, à travers la mobilisation de deux dispositifs, DIVA'P et INV'EST Asso, qui permettent de soutenir les associations dans les projets qu'elles mettent en œuvre au service de la cohésion des territoires. La collectivité régionale répondra également de manière adaptée aux projets des plus petites associations bénévoles présentes dans les territoires ruraux. Elle poursuivra enfin le soutien au Mouvement Associatif et aux têtes de réseau associatives de l'éducation populaire, en leur fixant de nouveaux objectifs plus en phase avec les attentes des associations.

Le budget dédié à ce soutien aux acteurs associatifs, parce qu'il est primordial pour la cohésion de nos territoires, sera maintenu en 2025. Toutefois, afin de préserver ses moyens d'action au service d'un soutien efficace et répondant aux besoins les plus prégnants, la Région réaffirmera ses priorités.

La lutte contre les discriminations demeurera une priorité, notamment l'égalité entre les femmes et les hommes. L'année 2025 verra la poursuite du déploiement d'un projet éducatif fort pour les lycéens, par le soutien aux associations à travers des appels à projets dédiés, par des partenariats renforcés, notamment avec la Fédération Régionale et le réseau des CIDFF du Grand Est.

Par ailleurs, la sensibilisation aux violences sexuelles des étudiants de 1^{ère} année des filières du sanitaire et du médico-social, action particulièrement impactante, sera reconduite en 2025, et des réflexions seront menées pour sensibiliser les étudiants en médecine. Enfin, suite au travail d'auditions menées en 2024, le feuille de route Handicap pourra être déployée en transversalité et en s'appuyant sur les compétences dévolues à la Région. Les actions d'encouragement au leadership féminin seront poursuivies, notamment via le projet « Elles osent en Grand Est », avec l'accompagnement d'une 5^{ème} promotion de futures femmes leaders.

1.5. GARANTIR LA SOBRIÉTÉ DU FONCTIONNEMENT EN INTERNE

1.5.1. Assurer le fonctionnement de l'administration régionale

Depuis 2018 la collectivité régionale s'est dotée d'une feuille de route RH ayant pour objectif de parfaire l'organisation régionale en une collectivité moderne, dynamique, innovante et solidaire au service des citoyens et à l'écoute des besoins et attentes des agents régionaux.

Cette feuille de route, articulée autour de quatre ambitions fortes, permet de continuer à adapter la fonction RH aux évolutions sociétales, tout en garantissant un cadre de travail favorable et sécurisé à l'ensemble des agents de la Région Grand Est.

Pour 2025, le budget des Ressources Humaines (hors rémunérations des agents des lycées qui sont retracées au sein de la priorité Jeunesse, Emploi, Formation) se monte en dépenses à 145 229 610 € en fonctionnement et 200 000 € en investissement et en recettes à 12 218 000 €.

a. Consolider la culture commune au sein d'une Maison Grand Est inclusive, solidaire et durable

La culture commune d'une collectivité est le fruit de l'histoire, de l'expérience, des compétences exercées, des valeurs, des méthodes de travail et des pratiques managériales mises en œuvre au sein de la structure.

Commencés en 2022, les travaux visant à mettre en place un nouvel environnement de travail numérique, participatif et social pour l'ensemble des agents de la Région se sont concrétisés en 2024 par la mise en place d'un nouveau bureau numérique individuel, C'L'Est +, qui permet l'accès de tous à l'information, y compris en mobilité et à distance.

La Région Grand Est témoigne également d'une volonté d'intégrer des agents dont la diversité est le reflet de celle du territoire et de la société. Ainsi, la Région vise à promouvoir la culture de l'inclusion de tous, autant dans les territoires avec un service public exemplaire, qu'en interne.

C'est ainsi que la Région développe son partenariat avec le FIPHP (Fond pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) avec une convention pour la période 2022– 2024, qui sera prolongée d'une quatrième année afin de poursuivre les actions déjà engagées. Cette convention est centrée sur cinq axes qui visent à continuer à développer le recrutement de personnes reconnues travailleurs handicapés, à aider au reclassement et à la reconversion des agents régionaux reconnus inaptes à leur poste, à maintenir les agents dans leur emploi, à poursuivre les efforts de formation et à continuer les efforts de communication et de pédagogie.

De la même manière, la Région a la volonté d'accompagner au mieux les agents dans leur diversité d'âge et à développer notamment des politiques spécifiques de soutien à l'insertion des jeunes : apprentissage, stages... mais aussi des séniors en leur permettant de maintenir leur employabilité et d'organiser au mieux la transmission de leurs savoirs.

La Région souhaite aussi s'investir dans l'accueil des personnes en TIG (travaux d'intérêt général) ou TNR (Travaux non rémunérés). Cet accueil de personnes sous main de justice a fait l'objet d'une convention avec les services pénitentiaires et l'Agence du Travail d'Intérêt Général et de l'Insertion

Professionnelle. Ces dispositifs constituent une mesure alternative à une incarcération mineure, permettant aux personnes de réaliser leurs peines par le biais d'activités utiles à la collectivité. En intégrant des personnes soumises à l'un de ces dispositifs, la Région contribue à leur réinsertion sociale et professionnelle, tout en bénéficiant de leur aide pour divers projets locaux. Ainsi la Région a-t-elle décidé d'offrir une seconde chance aux personnes condamnées, mais également de renforcer la solidarité et la cohésion sociale au sein de la collectivité.

Enfin, la diversité, ce sont aussi des actions mises en œuvre afin de renforcer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, cette politique rayonne sur l'ensemble des processus RH : recrutement, avancement, formations, articulation vie professionnelle et vie personnelle, lutte contre les discriminations et les violences...

b. Poursuivre l'amélioration continue des conditions de vie au travail

L'année 2024 a vu la poursuite de quatre grands projets liés à la santé, à la sécurité et au bien-être social et psychologique des agents :

- L'évaluation des risques professionnels :

Le Document Unique d'évaluation des risques professionnels est un document qui représente aujourd'hui près de 12 000 pages. Il est construit par entité, c'est-à-dire par site géographique. Chaque entité comporte plusieurs unités de travail, définies comme étant des familles de métiers.

Ainsi l'ensemble des entités ont été visitées et chacune d'entre elles a été destinataire de la partie du Document Unique qui la concerne.

Une proposition de plan d'actions à mettre en œuvre a été transmise à chaque responsable de site pour son entité dans le but de réduire les risques professionnels des agents présents sur son site.

L'année 2024 a vu la mise à jour au fil de l'eau du Document Unique ainsi que l'évaluation des unités de travail des agents de maintenance, des chargés de maintenance de l'informatique dans les lycées (CMIL) et des équipes mobiles d'ouvriers professionnels (EMOP). 2025 verra l'approfondissement des unités de travail des agents de restauration.

- L'évaluation des risques psycho-sociaux :

Depuis 2022 la Région s'est dotée d'un plan d'action et de prévention des risques psycho-sociaux (RPS). 23 fiches actions ont été ainsi élaborées. En 2024, 16 actions ont été réalisées, 6 sont en cours de déploiement, et 1 a été suspendue. Un point d'étape exhaustif de la mise en œuvre de ce plan d'action a été présenté en F3SCT (Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et des Conditions de Travail) le 25 novembre.

- Plan de prévention de l'absentéisme :

Ce plan est organisé autour de 6 axes : un rappel à la responsabilité de chacun en matière de respect du statut mais également de « bien vivre ensemble au travail », un travail sur le retour à l'emploi et la prévention de la désertion professionnelle en cas d'arrêt long, la prévention et le traitement des Risques Psycho-Sociaux et des situations de travail dégradées, la connaissance et l'attractivité des métiers de la Région, l'organisation du travail et la gestion des remplacements, la prévention des risques professionnels et de l'usure professionnelle, en particulier la prise en compte des Troubles Musculo-

Squelettiques. Ce plan de prévention commence à montrer ses effets puisque nous pouvons constater une baisse continue du taux d'absentéisme global de la collectivité entre 2022 et 2024 : 9,9 % en 2022 ; 8,8 % en 2023 ; 8 % en 2024 (chiffres arrêtés en septembre 2024).

- Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail (PAPRIPACT) :

La collectivité a présenté pour avis à la Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail, dans sa séance du 21 mars 2023, son PAPRIPACT, qui recense les principales actions à déployer sur la période 2023-2025. Le PAPRIPACT est structuré autour de 6 axes et de 19 actions et établi à partir des informations relatives à la santé, la sécurité et aux conditions de travail contenues dans le rapport social unique. Ce programme fixe la liste détaillée des réalisations ou actions à entreprendre au cours de l'année à venir.

Cette programmation doit également prévoir la mise en œuvre des obligations prévues par les différentes sources réglementaires ou juridiques et se rapprocher des accords et orientations établis pour la fonction publique territoriale dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail, tout en prévenant les risques professionnels et en veillant aux conditions de travail des agents régionaux.

c. Accompagner l'évolution professionnelle des agents tout au long de leur carrière

La Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences (GPEEC) a pour but de mettre en adéquation les besoins futurs en moyens humains définis en fonction des changements prévisibles et anticipés des emplois de la collectivité avec les ressources humaines disponibles qui évoluent naturellement (retraites, turn-over...). La GPEEC s'articule autour d'un accompagnement des évolutions professionnelles des agents, par leur montée en compétences et un soutien à être acteur de leur parcours professionnel.

La collectivité a également mis en place un processus d'accompagnement dynamique à l'égard des agents avec une politique de mobilité active, de rémunération, de formations innovantes, d'évaluation et de fiches de postes dématérialisées et d'évolution de carrière.

Depuis 2024 la finalisation de l'application du régime indemnitaire à l'attention de tous les agents dans les établissements d'enseignement a été mise en œuvre.

En matière d'évaluation professionnelle, le déploiement de la dématérialisation des entretiens annuels dans les lycées se poursuit. Les années 2022 à 2024 ont vu le déploiement s'opérer dans trois Maisons de Région pilotes : Charleville-Mézières, Metz et Strasbourg. 1 548 agents ont été concernés dans 63 établissements.

2025 et 2026 verront le déploiement du projet dans les 9 Maisons de Région restantes, soit 1 977 agents concernés en 2025 et 1 982 agents en 2026.

Le très bon déroulement de ce projet permet aussi un accompagnement à l'acculturation numérique pour l'ensemble des agents travaillant en lycées.

d. Faire face aux nouveaux défis et accompagner les agents

La Région Grand Est souhaite accompagner ses équipes dans l'acquisition de nouvelles façons de concevoir et conduire l'action publique (conduite transversale de projet, approches usagers, démarche qualité, numérisation des pratiques, méthodes innovantes, transformation managériale, transition éco-responsable).

Si la transformation numérique des ressources humaines constitue un enjeu fort de modernisation, la collectivité s'investit également dans la promotion de pratiques managériales et innovantes telles que la mise en œuvre opérationnelle de la transversalité.

La Collectivité s'est dotée d'un nouveau plan pluriannuel de développement des compétences autour de 4 axes :

1. S'engager pour une collectivité à l'image de son territoire
2. Accompagner la valorisation des compétences
3. Agir en proximité
4. S'appropriier les transitions.

Dans le même temps, l'effort de formation continue des encadrants sera poursuivi, permettant de doter les managers des outils leur permettant de concevoir et conduire l'action publique, tout en accompagnant au quotidien leurs équipes. En 2023, ce sont 14 699 journées de formation qui ont été réalisées au travers de 647 actions de formation dispensées à 46,5 % par le CNFPT, à 21,5 % par les formateurs internes à la collectivité et à 32 % par des organismes de formation spécialisés au bénéfice de plus de 6 000 agents. La collectivité peut s'appuyer sur 117 formateurs internes dont 31 animateurs de la fresque du climat.

e. Evolution de la masse salariale pour 2025

Le budget alloué à l'activité « Payer les agents et gérer leur carrière » pour 2025 est estimé à 362,3 M€ en prenant en compte le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et les évolutions liées aux annonces gouvernementales à savoir :

- L'augmentation prévisionnelle de 5 points de la part patronale de contribution à la CNRACL pour un montant de 7 000 000 €
- L'augmentation de la valeur du SMIC pour un montant de 133 000 €.

Par ailleurs, en raison des contraintes pesant sur les dépenses de fonctionnement, des efforts sont envisagés sur un certain nombre de postes de dépenses, tout en préservant les salaires, avancements d'échelon, de grade, promotions internes ainsi que le socle social de la santé, la prévoyance, l'aide à la restauration et le CNAS.

Les efforts à faire sont proposés sur les postes de dépenses suivants :

- o Les frais de déplacement pour les agents des sites administratifs puisque la visioconférence est d'ores et déjà très utilisée même si l'équilibre doit pouvoir être trouvé entre présentiel et distanciel. Le budget 2024 est de 2,3 M€ - l'enveloppe sera rapportée à 1,3 M€ en 2025.
- o L'apprentissage sur lequel la collectivité avait porté ses efforts ces dernières années en cohérence avec ses politiques publiques en faveur de la jeunesse. Cet effort étant quasi-

exclusivement porté par la collectivité, les contrats actuels se poursuivront comme prévu – la collectivité ne recrutera pas de nouveaux apprentis à l'issue des contrats en cours. Cela générera 0,4 M€ d'économies en 2025.

- La formation, pour se concentrer sur les formations obligatoires ou nécessaires à la montée en compétence des agents : - 0,2 M€.
- Le budget dédié à l'Amicale du personnel : le budget de l'association passera de 0,8 M€ en 2024 à 0,6 M€ en 2025, ce qui la conduira à faire des choix dans les activités proposées ;
- Remplacements de courte durée et contrat en surcroît temporaire d'activité, notamment sur les sites administratifs : - 3,9 M€ ;
- Aucune création de postes et report des remplacements de départs sur postes pérennes, notamment dans les sites administratifs : - 6,6 M€.

1.5.2. Assurer le fonctionnement des instances délibératives

Les ressources affectées au fonctionnement des assemblées régionales prennent en compte les indemnités, les frais de mission et de formation des élus du Conseil régional et des membres du CESER, du fonctionnement des groupes politiques et du CESER ainsi que les frais de déplacements du Conseil régional des jeunes.

La proposition budgétaire relative à la gestion du Conseil Régional (CR) se porte à 9 991 000 €.

Le budget proposé pour la gestion du Conseil Economique Social, Environnemental Régional (CESER) s'élève à hauteur de 3 681 280 €.

1.5.3. Poursuivre l'adaptation du fonctionnement de la collectivité pour gagner en efficacité

a. Par une optimisation de son patrimoine immobilier

Après la livraison des nouveaux locaux pour les Maisons de Région de Saverne mi 2024 et de Thionville début 2025, mais également le nouvel hémicycle messin modernisé, plus capacitaire et surtout totalement accessible aux personnes en situation de handicap, les séquences de travaux prévues en 2025 vont intéresser les locaux classés Monument Historique pour la Maison de la Région de Troyes – l'Hôtel Marisy. Le futur site de la Maison de Région de Nancy doit aussi connaître l'arrivée des équipes dans un bâtiment à forte valeur patrimoniale, sis rue de la Ravinelle, non loin de la gare. Enfin, le choix d'un maître d'œuvre devrait permettre dès 2025 de lancer la procédure de choix des entreprises de construction pour les futurs travaux d'extension, de modernisation globale et d'accessibilité des locaux de la Maison de Région de Sélestat, dans l'ancien immeuble de la Banque de France.

La baisse des tarifs de l'énergie, conjuguée aux efforts en termes de baisse des consommations liées aux travaux déjà entrepris, estimée à 4,6 M€ en fonctionnement, permet d'inscrire un montant global de 58,6 M€ répartis entre les lycées publics pour un montant de 56,4 M€ et les bâtiments institutionnels pour un montant de 2,2 M€.

b. Par une adaptation de la mobilité des agents

Le pilotage de la mobilité des agents est au cœur du fonctionnement éco-responsable de la collectivité pour agir tout à la fois sur la qualité de vie au travail des agents, sur la sécurité de leurs déplacements avec les moyens publics mis à leur disposition, sur la réduction des émissions diverses et consommations de ressources fossiles mais également afin de maintenir une présence forte des services sur le territoire.

C'est un mouvement d'envergure impulsé dans le cadre de sa stratégie de verdissement et d'optimisation du parc automobile de la collectivité mais également dans sa démarche d'élaboration du Plan de Mobilité Employeur (PDME) pour lequel un plan d'actions a été mis en œuvre et déployé sur chaque site, ceci afin d'avoir des résultats ciblés et un impact direct sur les déplacements du quotidien, tant domicile-travail que professionnels.

Après l'aboutissement de la démarche de co-construction du Plan de Mobilité Employeur, 2025 verra, dans la continuité des deux dernières années, l'organisation d'évènements, de manifestations, d'expérimentations et de supports servant à animer la démarche et à accompagner les changements de pratiques de mobilité des agents.

L'ambition affirmée est à la fois d'accompagner les mutations dans les technologies et les moyens de déplacements (électromobilité) en proposant sur chaque site, un bouquet de solutions de mobilité (autopartage, covoiturage, équipements adaptés, soutien financier via le Forfait Mobilités Durables, navette collective, etc...)

Sur le volet Investissements 2025 concernant le parc automobile, il est proposé de poursuivre la mutation du parc automobile mais de réduire de 5 % le rythme des achats avec une enveloppe dédiée de 0,55 M€ pour 2025. Ceci intègre les incertitudes des constructeurs sur la mise sur le marché de nouveaux modèles ainsi que les délais de livraison de l'UGAP. Cela concerne essentiellement les véhicules électriques en plein développement pour lesquels les questions d'autonomie et de robustesse sont attendues pour faciliter de plus longues distances de déplacement et une généralisation de ce mode de motorisation, conformément aux dispositions réglementaires sur les flottes publiques et la détention de 40 % minimum de véhicules à faibles voire très faibles émissions avant 2030.

Sur chaque dynamique d'investissement, les opportunités de financement seront recherchées et mobilisées afin de rendre encore plus opérant l'engagement de la collectivité en matière de développement durable et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

1.5.4. Accompagner la transformation

Le nouveau Schéma Directeur du Système d'Information et du Numérique 2022-2027 a pour objectif de structurer l'offre numérique et de porter la transformation en matière de qualité de service nourrie par une ambition numérique innovante.

Pour 2025, l'accompagnement à la transformation représente un budget de 17,7 M€ en investissement et de 9,5 M€ en fonctionnement.

A ce titre, les programmes d'ensemble suivants sont d'ores et déjà engagés :

- Programme « Durabilité du socle technologique et applicatif » : ensemble des opérations visant à l'optimisation de l'utilisation des actifs du patrimoine.
- Programme « Numérique responsable et de confiance » : ensemble des opérations visant à apporter une réponse aux enjeux sociétaux (développement durable, confiance et sécurité dans les usages).
- Programme « Administration 4.0 » : ensemble des opérations visant à atteindre l'excellence opérationnelle de la dématérialisation jusqu'à la digitalisation de l'activité, le développement du collaboratif et la mise en œuvre d'une culture commune.
- Programme « Région orientée usagers » : ensemble des opérations visant à automatiser la gestion de la relation aux Usagers de la collectivité.
- Programme « Smart territoire et attractivité » : ensemble des opérations visant à accompagner le territoire dans sa transformation et à exploiter le numérique comme levier de valeurs pour la Région.

2025 mettra l'accent sur la modernisation du socle technologique (licences et infrastructures) afin de garantir la continuité des activités régionales ainsi que la mise en conformité en raison de la préparation à l'application de la nouvelle directive Européenne **NIS2** et ses obligations réglementaires qui fera basculer la collectivité comme **Entité Essentielle (EE)**. Vis-à-vis des applicatifs, les priorités seront données à l'achèvement des phases prévues des programmes ou projets déjà engagés, à l'instar de la CRM, cf. ci-après, et aux obligations réglementaires.

Compte tenu des contraintes budgétaires, il ne sera pas lancé de nouveaux projets au cours de l'année 2025, à l'exception des projets correspondants à des mises en conformité réglementaire : les investissements sont ainsi consacrés à la continuité d'activités et à la poursuite des engagements projets déjà pris. Une baisse des dépenses de fonctionnement à hauteur de 0,2 M€ est réalisée, cela se traduira par la réduction des activités.

En parallèle, la collectivité poursuit son objectif ambitieux d'excellence dans la relation usagers avec le déploiement d'un outil de gestion de la relation usager (CRM - Customer Relationship Management ou GRU - Gestion de la Relation Usager).

Un système CRM aide les entités à interagir en permanence avec les usagers, à rationaliser leurs processus et à améliorer leur efficacité. Il consolide les informations dont la collectivité dispose sur les usagers, telles que les demandes et échanges en cours, les adresses e-mail, numéros de téléphone, profils de réseaux sociaux, etc. Il peut également extraire automatiquement d'autres informations, comme les dernières actualités sur les activités d'un partenaire, et aussi stocker des données liées aux préférences des usagers en matière de communication

La phase opérationnelle devrait intervenir au premier trimestre 2026. Cet outil permettra à chaque agent de la collectivité de disposer d'une vision à 360° des usagers et des relations que l'institution a avec eux. La mise en place de cet outil nécessitera un accompagnement du changement poussé afin d'adapter la culture et les processus de travail des agents.

Enfin, l'accompagnement des territoires passera également par la valorisation de la data.

La refonte de la plateforme DataGrandEst se finalisera en 2025. Elle offrira de nouveaux services et une meilleure expérience usagers en termes d'ergonomie et de fluidité d'utilisation.

Ainsi, sera mise en place une nouvelle interface pour le site internet, intégrant notamment un ChatBot augmenté par l'IA, qui offrira un premier niveau de service autonome pour les utilisateurs et un espace communautaire permettant aux partenaires et utilisateurs de DataGrandEst d'échanger de manière plus fluide et en toute confiance.

1.5.5. Assurer et gérer la qualité de la relation usagers

L'année 2025 sera la deuxième année de mise en place de l'activité dédiée à l'amélioration de la Relation à l'Usager, avec la reprise du pilotage de la démarche qualité et la préparation de la labellisation Services Publics+.

Il s'agira de porter le plan d'action réactualisé fin 2024 afin de réussir l'audit pour obtenir une 1^{ère} labélisation et mettre en place le processus d'amélioration continue.

Concernant le canal courrier, une nouvelle application de gestion dématérialisée du courrier sera mise en place, et les efforts de maîtrise des dépenses du courrier vont être poursuivis, notamment en organisant différemment l'activité courrier sur les 16 sites régionaux délocalisés (sites des Maisons de Région, Service Régional de l'Inventaire et Maison régionale des Sports) afin de contenir les dépenses, malgré une augmentation de 10 % des tarifs postaux en 2024 et une annonce de l'ordre de 5-6 % début 2025.

Un nouveau logiciel pour assurer l'accueil téléphonique en central, mis en place fin 2024, continuera à se déployer en 2025 (indicateurs /statistiques, articulation CRM).

Le budget 2025 est proposé à hauteur de 0,575 M€.

2. STRATÉGIE BUDGETAIRE ET ANALYSES ENVIRONNEMENTALES

2.1. DES RESSOURCES RÉGIONALES FORTEMENT IMPACTÉES PAR LE PROJET DE LOI DE FINANCES (PLF) 2025

Les efforts demandés aux grandes collectivités, pour la seule année 2025, sont bien supérieurs à ce qu'ils ont été lors des baisses de Dotation globale de fonctionnement (DGF) entre 2014 et 2017, qui concernaient alors toutes les collectivités, petites comme grandes. Autre différence, alors qu'entre 2014 et 2017, la contraction des dotations de fonctionnement avait eu pour contrepartie des mesures de compensation sur l'investissement - ce qui n'avait pas empêché une baisse de l'investissement local en raison de la baisse de l'autofinancement local - cette année, le PLF 2025 comporte des restrictions minorant l'ensemble des concours aux collectivités locales, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Les mesures contenues dans le PLF 2025 revêtent ainsi un impact particulièrement significatif sur le budget régional.

Entre nouvelles dépenses (+ 66,5 M€) et minoration de recettes (- 68,7 M€), l'impact s'élèverait à **135,2 M€** en 2025, quasi exclusivement porté sur la section de fonctionnement (à l'exclusion du FCTVA, qui constitue une recette d'investissement).

L'impact budgétaire des mesures affectant la section de fonctionnement s'élève à 130,2 M€, représentant **5,3 %** des dépenses de fonctionnement prévues au BP 2025 (à hauteur de 2,452 Mds €).

Dans l'hypothèse où ces mesures et leurs estimations seraient confirmées dans le texte définitif du PLF 2025 qui sera issu des travaux parlementaires autour du 20 décembre, il demeurera toutefois un **fort aléa constitutionnel**. En effet, le projet de loi présenté par le Gouvernement s'est prévalu, dans ses attendus, de la jurisprudence du Conseil Constitutionnel qui avait agréé, dans sa décision du 18 janvier 2018 relative à la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, un plafond annuel de prélèvement sur les recettes réelles de fonctionnement (RRF) fixé à 2 %.

Or en 2025, il n'y aurait pas que le « mécanisme de précaution » institué par l'article 64 du PLF qui prévoit de retirer des crédits aux collectivités territoriales (2 % des RRF). Pour ne prendre que la baisse drastique de la Dotation de compensation à la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP), elle va représenter jusqu'à 0,9 % des RRF pour les Régions encore assujetties. En tout état de cause, une nouvelle jurisprudence du Conseil Constitutionnel sur le caractère confiscatoire ou non d'un pallier de 2,6 % à 2,9 % des RRF, sans parler des autres mesures, devrait intervenir la toute dernière semaine de 2024.

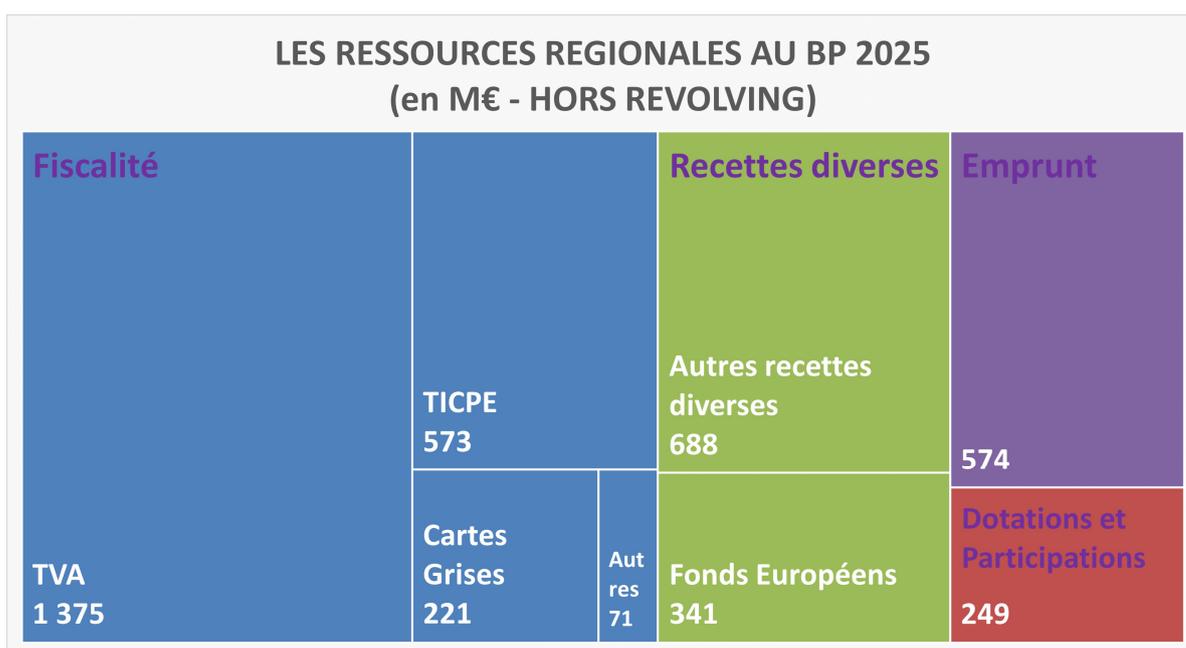
En M€	Montant initialement inscrit au projet de BP 2025	Impact budgétaire 2024	Impact budgétaire PLF 2025 (au 18/11/2024)
TVA – Pas de dynamique 2025 (de 2% à 0%)		-	-28
TVA – Dynamique 2024 abaissée à 0,9 %	1430,0	-26,5	-26,5
"Mécanisme de précaution" / "auto-assurance" = ponction de 2% des recettes réelles de fonctionnement	0,0	-	58
Dotation de compensation à la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	24,7	-	-9,2
Passage du Fonds de compensation à la TVA (FCTVA) de 16,404% à 14,850%	35,5	-	-5
Hausse de 4 points (de 1 à 5) de la cotisation CNRACL	1,5	-	5,6
Hausse de la Taxe sur l'électricité	63,2	-	2,9
TOTAL		-26,5	-135,2

en rouge les dépenses

en bleu, précédé d'un moins, les moindres recettes.

Ces mesures interviennent en outre dans un contexte de forte diminution du dynamisme des ressources fiscales de la collectivité, du fait notamment du ralentissement de la progression du produit de TVA : initialement estimée par l'Etat au mois de mars à 4,52 %, la dynamique de TVA 2024 a ainsi été fortement révisée à la baisse à l'occasion du PLF 2025, pour être ramenée mi-octobre à 0,9 %.

Dans ce contexte, les recettes inscrites au Budget Primitif (BP) 2025 de la Région Grand Est s'élèvent à 4 092 M€ :



2.1.1. Une dynamique des ressources fiscales affectée par les décisions de l'Etat

En 2024, les collectivités encaissent avec 52,5 Mds € le quart de la TVA nette levée en France (210 Mds €), alors qu'elles n'en touchaient pas un centime avant le 1^{er} janvier 2018 et l'annonce successive de suppression progressive des impôts locaux (taxe d'habitation et Cotisation à la Valeur ajoutée des Entreprises). Or, l'Etat a décidé, dans le cadre du PLF 2025, de capter la dynamique de TVA pour 2025, afin de se réserver la dynamique du produit, remettant ainsi en cause la procédure budgétaire qu'il avait lui-même instauré en 2018 et 2021.

L'Etat ne répond en outre pas favorablement à la revendication des Régions visant à obtenir la suppression, partielle ou totale, de l'exonération accordée aux véhicules 100% électriques en matière de taxe sur les certificats d'immatriculation.

De telles décisions ont inévitablement un impact sur le rendement des ressources fiscales régionales.

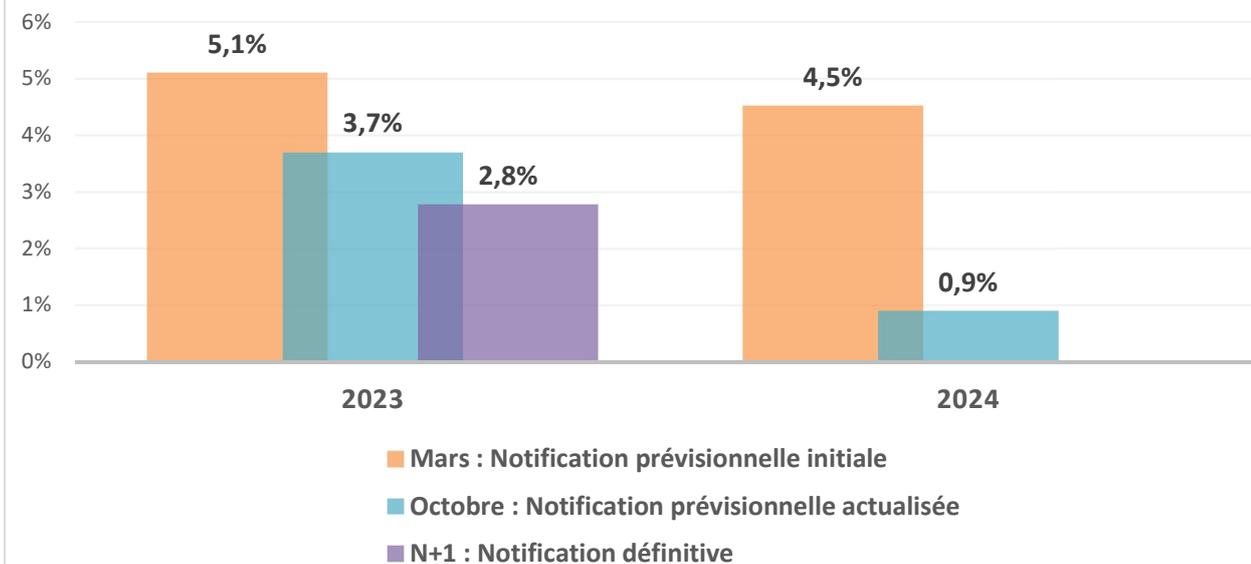
a. La fraction de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)

La Région bénéficie de deux fractions de TVA distinctes :

- Depuis 2018, une première fraction de TVA, en remplacement de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) ;
- Depuis 2021, une seconde fraction de TVA, attribuée en compensation de la suppression de la part régionale de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE). Cette dernière est égale au montant de la CVAE perçu par les Régions en 2020, auquel s'ajoute le montant (prélèvement ou versement) lié au Fonds de Péréquation des Ressources Régionales (FPRR) pour 2021, et le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR). La ressource ainsi déterminée est actualisée en fonction de l'évolution du produit national de TVA.

En 2023 et 2024, le dynamisme prévisionnel du produit de TVA notifié aux Régions a systématiquement été **révisé à la baisse en cours d'exercice**, dans des proportions croissantes. Le manque de fiabilité des informations communiquées à ce titre par l'Etat complique ainsi les travaux d'anticipation de cette ressource, tant en termes de prévision budgétaire pour l'année N+1 que d'atterrissage pour l'année N.

Evolution prévisionnelle du produit de TVA notifié par l'Etat



Cette situation ne sera toutefois pas amenée à se reproduire en 2025, l'Etat ayant en effet décidé, dans le cadre du PLF 2025, un gel de la dynamique des fractions de TVA allouées aux collectivités territoriales. Ces dernières devraient ainsi percevoir l'année prochaine un produit de TVA équivalent à celui perçu en 2024, lequel vient d'être fortement révisé à la baisse.

Cette décision affecte en outre la seule ressource fiscale véritablement dynamique des Régions, et qui demeure la première ressource de la Région Grand Est, représentant à elle seule 48% des recettes de fonctionnement prévues au BP 2025, avec un montant de **1 375 M €**.

b. La Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE)

A noter : Un changement de dénomination de cette taxe est intervenu début 2022. La Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE) s'appelle désormais fraction de l'accise sur les énergies perçue en métropole sur les produits énergétiques, autres que les gaz naturels et les charbons.

L'inscription proposée au BP 2025 au titre de l'ex-TICPE représente **572,7 M€**, et comprend plusieurs parts distinctes :

- Une part destinée à compenser les compétences transférées par l'Etat : 331,6 M€ ;
- Une part visant à accompagner financièrement les Régions dans la gestion des Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) pour la création de nouvelles places de formations sanitaires et sociales, la réalisation d'investissements immobiliers, et des mesures de revalorisation catégorielles : 33,1 M€ ;
- Une première part modulable dont le produit dépend de la consommation de carburants, représentant 1,15 centime d'euro par litre pour le gazole et 1,77 centime d'euro par litre pour

le super. Cette première part modulable représente pour la Région une recette de 51,5 M€. Pour mémoire, la Région ne fixe plus depuis 2017 les tarifs afférents à cette part ;

- Une seconde part modulable dite « TICPE Grenelle », destinée à financer les infrastructures de transport durable, ferroviaire ou fluvial, mentionnée aux articles 11 et 12 de la loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement. Cette modulation représente 1,35 centime d'euro par litre pour le gazole, et 0,73 centime d'euro pour le super. Cette seconde part modulable dite « TICPE Grenelle » représente pour la Région une recette de 46,7 M€. Il convient de noter que l'intégration de cette majoration régionale dans le tarif national, avec neutralité budgétaire pour les Régions, est prévue dans le cadre du PLF 2025 ;
- Une part d'ex-TICPE destinée à assurer la neutralité financière de la réforme de l'apprentissage : 22,8 M€ ;
- Une nouvelle part de TICPE en remplacement de plusieurs ressources liées à la formation professionnelle et à l'apprentissage : 87 M€. Ce point est développé dans la partie consacrée aux autres ressources fiscales.

c. La taxe sur les certificats d'immatriculation

La taxe sur les certificats d'immatriculation constitue aujourd'hui le dernier levier fiscal à disposition des Régions. Celui-ci est d'ailleurs encadré, puisqu'au regard de l'article L421-42 du code des impositions sur les biens et services, le tarif régional ne peut excéder 60 € par cheval-vapeur.

Or, le contexte oblige aujourd'hui l'ensemble des Régions à envisager de recourir à ce levier fiscal :

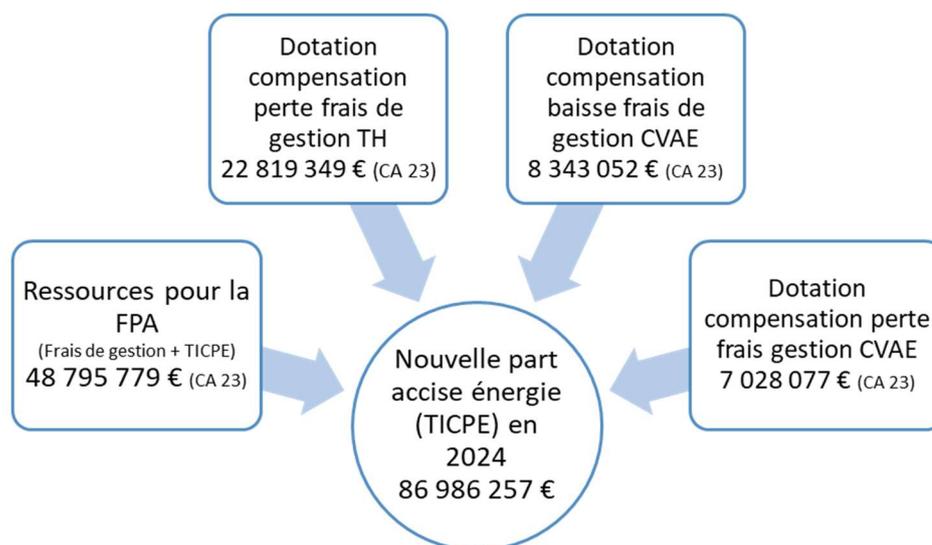
- D'une part, et comme développé dans les précédents points, en raison de l'ensemble des mesures contenues dans le PLF 2025, qui affectent grandement les budgets régionaux, avec un impact évalué notamment dans le Grand Est à plus de 130 M€ sur sa section de fonctionnement ;
- D'autre part, à cause de la poursuite de la montée en charge des immatriculations de véhicules électriques, exonérés de plein droit de la taxe sur les certificats d'immatriculation depuis la loi de Finances pour 2020, sans prévoir la moindre compensation en faveur des Régions pour la perte de ressources correspondante. Or, comme cela a été précisé dans les orientations budgétaires pour 2025, les véhicules électriques représentent une part croissante des immatriculations de voitures particulières neuves (15,5% en 2024), et cette tendance devrait se poursuivre dans les années à venir.

Dans un tel contexte, les Régions n'ont d'autre possibilité pour tenter de limiter leur perte de ressources, que d'actionner l'ultime levier fiscal dont elles disposent. La grande majorité des Régions envisagent ainsi (plusieurs ayant déjà délibéré en ce sens) de porter en 2025 leur tarif de taxe sur les certificats d'immatriculation au maximum autorisé par la loi, soit 60 € par cheval-vapeur. La Région Grand Est va s'aligner sur une telle position, permettant d'anticiper un produit pour 2025 relatif à cette taxe de **221 M€**.

d. Les autres ressources fiscales

Outre la fraction régionale de TVA, la TICPE et la taxe sur les certificats d'immatriculation, la Région bénéficie également de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) : cette ressource correspond à la totalité de l'IFER relative au matériel ferroviaire roulant utilisé pour le transport de voyageurs, et de l'IFER sur les répartiteurs principaux téléphoniques : ces deux ressources représentent un montant cumulé d'IFER évalué à **58,17 M€** au BP 2025, en reconduction du montant constaté au CA 2023.

La Région percevait également, jusqu'en 2023 inclus, les ressources pour la formation professionnelle et l'apprentissage, composées de frais de gestion liés à la fiscalité directe locale, et d'une part de TICPE. La loi de Finances pour 2024 (article 133) a toutefois prévu l'attribution aux Régions, à compter de 2024, d'une nouvelle part de TICPE en remplacement de plusieurs ressources liées à la formation professionnelle et à l'apprentissage (parmi lesquelles les ressources fiscales précédemment évoquées), sur la base des versements constatés en 2023 :



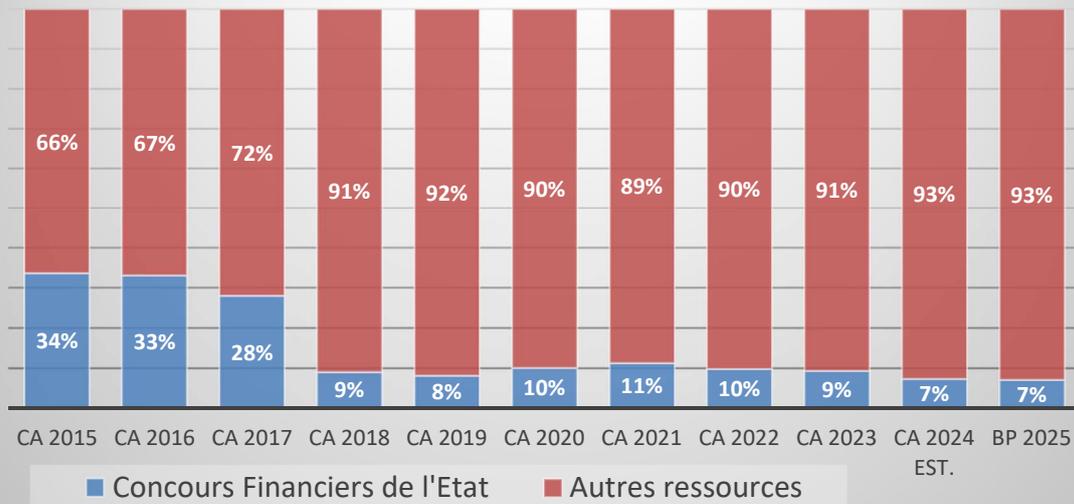
2.1.2. Une dépendance aux dotations de l'Etat fortement réduite

En raison, d'une part, des différentes réformes ayant visé à attribuer aux Régions des ressources fiscales en échange de dotations (et en particulier, le remplacement de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) par une fraction de TVA depuis 2018), et d'autre part, de la contribution de la collectivité au redressement des comptes publics sur la période 2014-2017, le poids des concours financiers de l'Etat dans les ressources régionales a fortement diminué au cours des dernières années.

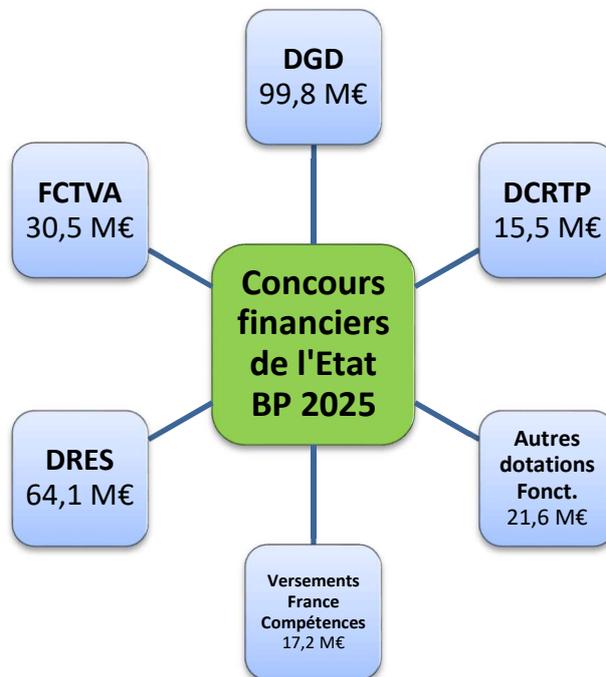
Cette tendance se poursuit encore, avec d'une part, le remplacement de certaines dotations par une nouvelle part de TICPE (voir point précédent), et d'autre part, l'impact de certaines mesures du PLF 2025 (baisse de la DCRTP, et diminution du taux de remboursement du FCTVA).

Les dotations (entendues au sens large, y compris le FCTVA et les versements France Compétences) ne représentent ainsi au BP 2025 que 7 % des ressources régionales.

Evolution du poids des concours financiers de l'Etat dans les ressources régionales hors dette entre 2015 et 2025



Le montant prévu au BP 2025 au titre des concours financiers de l'Etat s'établit globalement à **248,7 M€**, se décomposant de la façon suivante :



Glossaire :

- DGD = Dotation Générale de Décentralisation
- DCRTP = Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle
- DRES = Dotation Régionale D'équipement Scolaire
- FCTVA = Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée

La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) figure dans l'enveloppe des variables d'ajustement dans le cadre du PLF 2025, le Gouvernement prévoyant d'appliquer une diminution massive de la DCRTP des Régions à hauteur de 189 M€, soit une baisse de 40 %. Les Régions financeront ainsi par ce biais 38 % de l'effort global au titre des variables d'ajustement, ce qui est absolument considérable. A supposer que la baisse soit homogène pour toutes les Régions, le Grand Est perdrait plus de 9 M€, avec une DCRTP passant à **15 M€**.

Autre mesure prévue dans le PLF 2025 (article 30), et fin du tabou de soutien inconditionnel à l'investissement local, la baisse du taux de remboursement du FCTVA, qui serait ramené de 16,404% à 14,850 %. En outre, le FCTVA est recentré sur les seules dépenses d'investissement et exclurait désormais les dépenses d'entretien sur la voirie, les bâtiments, le cloud (même pour les collectivités qui, étant en FCTVA N+ 1 ou N+2, ont déjà mandaté les sommes qu'elles considéraient comme éligibles). Ces dispositions induiraient une perte de recettes évaluée pour 2025 à 5 M€ en investissement et 0,5 M€ en fonctionnement pour la Région Grand Est, soit une inscription revue à 30 M€ en recette d'investissement.

Synthèse de l'évolution globale des recettes en 2025

Un gel de la dynamique 2025 de TVA imposé par l'Etat dans le cadre du PLF 2025, le produit 2025 de TVA sera équivalent à celui de 2024, estimé à 1 375,4 M€

Une inscription globale de TICPE portée à 572,7 M€, du fait notamment de l'attribution d'une nouvelle part de TICPE en remplacement de plusieurs ressources antérieures (dotations principalement)

Une très légère diminution du produit des impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER), ramené globalement à 58,8 M€, pour se recaler sur le réalisé 2023

Pour atténuer la perte de recettes liées au contenu du PLF 2025, un recours au dernier levier fiscal disponible, permettant d'anticiper une progression du produit de la taxe sur les certificats d'immatriculation à 221 M€

Une diminution des dotations et participations, s'expliquant notamment par le remplacement de plusieurs dotations par une nouvelle part de TICPE et par la baisse massive de la DCRTP dans le cadre du PLF 2025

Une baisse (-10,8 %) des recettes de fonctionnement relatives aux politiques sectorielles liée notamment aux fonds européens (- 57 M€) et aux recettes PACTE (-28 M€)

Une diminution des recettes d'investissement afférentes aux politiques sectorielles (-38 %), en lien avec la baisse de la recette Droits d'entrée SPL (190 M€ en 2025, contre 401 M€ en 2024).

PREPARATION DU BUDGET PRIMITIF 2025
SYNTHESE DES RECETTES

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024	BP 2025	Evolution BP 2025 / BP 2024
Chapitre 940 - IMPOSITIONS DIRECTES	71 823 550 €	70 750 550 €	-1 073 000 €
IFER	59 890 000 €	58 817 000 €	-1 073 000 €
Attributions de compensation Transfert Transports	11 933 550 €	11 933 550 €	0 €
Chapitre 941 - AUTRES IMPOTS ET TAXES	2 131 794 650 €	2 169 089 257 €	37 294 607 €
Cartes grises	185 000 000 €	221 000 000 €	36 000 000 €
TICPE part compensation	328 806 000 €	331 611 000 €	2 805 000 €
TICPE ex - 1ère part modulation	52 000 000 €	51 500 000 €	-500 000 €
TICPE part Grenelle	48 000 000 €	46 700 000 €	-1 300 000 €
TICPE Gestion IFSI (Plan Ségur)	27 600 000 €	33 100 000 €	5 500 000 €
TICPE (nouvelle part)	0 €	86 986 257 €	86 986 257 €
Ress. Form pro et apprentissage (TICPE; frais gestion)	48 848 650 €	0 €	-48 848 650 €
Compensation apprentissage "neutralité financière de la réforme"	22 792 000 €	22 792 000 €	0 €
Fraction de TVA en remplacement DGF 2017	553 423 000 €	539 500 000 €	-13 923 000 €
Fraction de TVA en remplacement CVAE 2020	865 325 000 €	835 900 000 €	-29 425 000 €
Chapitre 942 - DOTATIONS et PARTICIPATIONS	181 179 300 €	136 973 600 €	-44 205 700 €
DGD	96 057 600 €	99 839 600 €	3 782 000 €
Dotation de compensation de la réforme de la TP (DCRTP)	24 705 700 €	15 500 000 €	-9 205 700 €
Compensation apprentissage "neutralité financière de la réforme"	13 038 000 €	13 038 000 €	0 €
FCTVA	500 000 €	0 €	-500 000 €
Dotation / Compensation frais de gestion TH	22 819 000 €	0 €	-22 819 000 €
Dotation / Compensation baisse frais de gestion CVAE	8 343 000 €	0 €	-8 343 000 €
Dotation / Compensation suppression frais de gestion CVAE	7 120 000 €	0 €	-7 120 000 €
Dotation / Aides FEADER	6 335 000 €	6 335 000 €	0 €
Dotation / Natura 2000	2 261 000 €	2 261 000 €	0 €
PARTICIPATIONS DIVERSES	549 630 819 €	490 445 124 €	-59 185 695 €
Chapitre 930 - Services généraux	8 543 793 €	13 420 840 €	4 877 047 €
Chapitre 930-5 - Fonds européens	102 135 000 €	44 841 502 €	-57 293 498 €
Chapitre 932 - Enseignement, Formation pro., Apprentissage	139 783 500 €	109 148 200 €	-30 635 300 €
Chapitre 933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports, loisirs	780 000 €	1 203 000 €	423 000 €
Chapitre 934 - Santé et action sociale	0 €	0 €	0 €
Chapitre 935- Aménagement des territoires et habitat	860 000 €	680 000 €	-180 000 €
Chapitre 936 - Action économique	343 237 €	7 585 300 €	7 242 063 €
Chapitre 937 - Environnement	5 808 200 €	7 410 900 €	1 602 700 €
Chapitre 938 - Transports	290 777 089 €	305 555 382 €	14 778 293 €
Chapitre 943 - Opérations financières	600 000 €	600 000 €	0 €
Chapitre 945 - Provisions	0 €	0 €	0 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 934 428 319	2 867 258 531	- 67 169 788
RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2024	BP 2025	Evolution BP 2025 / BP 2024
DOTATIONS	64 095 000 €	64 095 000 €	0 €
DRES	64 095 000 €	64 095 000 €	0 €
PARTICIPATIONS DIVERSES	951 545 261 €	586 954 546 €	-364 590 715 €
Chapitre 900 - Services généraux	1 820 690 €	1 253 250 €	-567 440 €
Chapitre 900-5 - Fonds européens	427 360 000 €	296 500 000 €	-130 860 000 €
Chapitre 902 - Enseignement, Formation pro., Apprentissage	34 741 500 €	17 216 500 €	-17 525 000 €
Chapitre 903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports, loisirs	1 520 000 €	2 822 000 €	1 302 000 €
Chapitre 904 - Santé et action sociale	0 €	0 €	0 €
Chapitre 905- Aménagement des territoires et habitat	15 700 000 €	4 120 000 €	-11 580 000 €
Chapitre 906 - Action économique	12 566 245 €	5 708 133 €	-6 858 112 €
Chapitre 907 - Environnement	11 290 000 €	7 800 000 €	-3 490 000 €
Chapitre 908 - Transports	409 496 826 €	217 528 163 €	-191 968 663 €
Chapitre 922 - FCTVA	35 000 000 €	30 500 000 €	-4 500 000 €
Chapitre 954 - Produits des cessions d'immobilisations	2 050 000 €	3 506 500 €	1 456 500 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 015 640 261	651 049 546	- 364 590 715
TOTAL HORS EMPRUNT HORS REVOLVING	3 950 068 580 €	3 518 308 077 €	-431 760 503 €
REVOLVING	10 451 833 €	10 386 470 €	-65 363 €
TOTAL HORS EMPRUNT	3 960 520 413 €	3 528 694 547 €	-431 825 866 €
EMPRUNT	538 806 564 €	573 739 822 €	34 933 258 €
TOTAL	4 499 326 977 €	4 102 434 369 €	-396 892 608 €

2.2. LES DÉPENSES D'INGÉNIERIE FINANCIERE

Au titre de l'ingénierie financière, quelques-unes des dépenses les plus significatives et/ou nouvelles méritent ici d'être signalées.

Le budget 2025 lié à l'annuité de dette bancaire classique (hors revolving, Marchés de Partenariats, avances remboursables dont la Région est bénéficiaire) est estimé à **282,7 M€** et se décompose de la façon suivante :

- 206,2 M€ au titre du remboursement contractuel du capital de la dette ;
- **76,5 M€** au titre des frais financiers, commissions diverses et charge liée à l'utilisation des lignes de trésorerie.

Un montant de 10,4 M€ est prévu au titre du revolving, équivalent en dépenses et en recettes. Un montant de 1,5 M€ en investissement est également prévu dans le cadre de la participation au capital de l'Agence France Locale.

L'article 64 du projet de loi de Finances pour 2025 prévoit un nouveau prélèvement sur les recettes fiscales des collectivités, pour abonder le **fonds de réserve** pluriannuel au profit des collectivités territoriales.

Sous des vocables pour le moins sibyllins de « mécanisme de précaution » et surtout « fonds de réserve au profit des collectivités locales », serait mis en place un prélèvement net sur recettes fiscales des collectivités de près de 2,7 Mds €, dont 19 % financés par les Régions (530 M€). Ce fonds serait financé par un prélèvement sur les produits fiscaux des collectivités territoriales dont les recettes réelles de fonctionnement excèdent 40 M€, soit 450 collectivités territoriales, dont toutes les Régions métropolitaines hors Corse. L'abondement du fonds serait réparti entre les collectivités territoriales au prorata de leurs Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF) perçues l'année précédente, étant précisé qu'il serait plafonné à 2% maximum de leurs RRF. Dans ce cadre, le prélèvement opéré sur les recettes réelles de fonctionnement de la Région Grand Est a été évalué à **58 M€** pour 2025, contribuant à augmenter substantiellement les dépenses portées sur l'objectif « ingénierie financière ».

Par ailleurs, la Région continue de contribuer au **fonds de solidarité régional** ; la contribution de la Région Grand Est à ce fonds a été évaluée à **2,7 M€**.

3,3 M€ sont inscrits au titre des provisions, soit un montant identique à celui du BP 2024.

1,5 M€ sont par ailleurs budgétés au titre des prestations extérieures, afin de financer en 2025 :

- Les cotisations pour 1,1 M€
- Le marché d'accompagnement à la certification de nos comptes, pour près de 0,4 M€ annuels.

2.3. AMÉLIORER LE PILOTAGE ET LA GESTION DES RISQUES DE LA COLLECTIVITÉ

La collectivité a renouvelé une inscription de 200 k€ à des fins d'évaluation de ses politiques publiques. Ces montants serviront à la fois, et pour la première fois, à conduire des revues (= bilan) des interventions régionales, afin de les réorienter le cas échéant, ainsi qu'à mener des évaluations sur des dispositifs et politiques publiques, conjointement avec le CESER, conformément au programme validé par le Comité stratégique de l'évaluation du 13 novembre 2024.

150 k€ sont également prévus afin de pouvoir conduire des audits financiers des structures partenaires de la Région.

Enfin, 200 k€ sont budgétés afin de doter d'un budget la future mission d'Audit.

La collectivité a mis en place une gestion centralisée des assurances régionales, tant au niveau de la définition de la stratégie (type de couverture, niveau de franchise...), qu'au niveau de la passation des contrats et de la gestion des sinistres.

Pour autant, cette gestion rationalisée du portefeuille régional ne suffit plus à masquer les conséquences d'un contexte international de l'assurance qui connaît une tendance haussière généralisée et d'autant plus marquée pour le segment des collectivités territoriales.

L'année passée, la Région Grand Est a dû faire face à des demandes de majorations imposées par les compagnies d'assurance (assurance prévoyance des risques statutaires, responsabilité civile, assurance flotte automobile, ...) ou, à l'occasion du lancement de nouvelles consultations, à des résultats d'appels d'offres substantiellement supérieurs aux précédents (assurance du patrimoine régional).

Il en va de même des dépenses liées aux honoraires d'avocats et de tout auxiliaire de justice dans le cadre du traitement des contentieux et du conseil juridique.

Le besoin en crédits de paiement s'élève à 7 497 500 € au titre de l'année 2025.

2.4. DES INDICATEURS FINANCIERS SOLIDES

2.4.1. La poursuite de la gestion saine des dépenses de fonctionnement et la tenue du taux d'épargne

L'épargne brute affichée au budget primitif 2025, à 442 M€, est supérieure à celle du budget primitif 2024 (413 M€), permettant ainsi, grâce aux efforts fournis pour s'adapter aux annonces du PLF 2025, de préserver les marges de manœuvre indispensables afin de maintenir l'ambition régionale de financer un haut niveau d'investissement en 2025, avec une inscription à plus d'1,6 Md €.

Au budget primitif 2025 et avant exécution, le taux d'épargne brute s'affiche à 15,4 %, contre 14,1 % au budget primitif 2024.

2.4.2. Un endettement maîtrisé

Contenir les dépenses de fonctionnement afin de préserver l'épargne permet de poursuivre une politique d'investissement ambitieuse, tout en maîtrisant l'endettement de la collectivité. La capacité de désendettement s'affiche à 7,1 ans au stade du BP 2025, contre 7,4 ans au BP 2024.

Pour minimiser le coût de la dette, la Région a mené une stratégie d'emprunt prudente, optimisée et diversifiée en ayant sécurisé, jusque 2022, des taux fixes à des montants très compétitifs, permettant à la collectivité de se prémunir contre une remontée des taux sur une part très majoritaire de son encours de dette. Une forte prépondérance de la dette à taux fixe était pertinente dans un marché de taux quasi-nuls, elle l'est moins aujourd'hui après la forte remontée des taux intervenue depuis 2022. Depuis 2023, tenant compte du contexte de forte hausse des taux, et pour ne pas fixer sur de trop longues durées (20-25 ans) des emprunts à des taux très élevés, la collectivité mobilise des emprunts à taux variables, faisant évoluer la part respective dans son encours des emprunts à taux fixes et des emprunts à taux variables, ces derniers occupant une part croissante dans notre encours (de 25 % fin 2022 à 33,2 % fin 2024).

Au 31 décembre 2024, la part de taux fixes dans l'encours de dette de la Région demeure à un niveau élevé de 66,8 %, et la part à taux variable de 33,2 %.

En 2025, la stratégie de gestion de dette sera guidée par les mêmes principes que les années passées : mise en concurrence pour toutes les opérations de dette, selon les opportunités de marché, souscription de produits de gestion de dette simple indexés de la zone euro, dans les limites fixées par le budget. La Région s'adapte aux circonstances de marché, tout en veillant à conserver *a minima* 60% de son encours à taux fixe.

S'agissant de la gestion de trésorerie, pour faire face à un besoin ponctuel de trésorerie, la Région utilise les lignes de trésorerie qui sont des concours financiers permettant la mobilisation de fonds, à tout moment et très rapidement. Il ne s'agit pas d'un financement budgétaire, seuls les frais financiers générés étant inscrits au budget. Le montant des lignes contractées pour 2025, de 240 M€, est rehaussé par rapport aux 220 M€ de 2024. Cette hausse du montant des lignes de trésorerie est rendue nécessaire par la gestion de TVA du compte TER (depuis 2024) et par la création du budget annexe des routes déléguées (à compter du 1^{er} janvier 2025). L'objectif d'une gestion de trésorerie optimisée, au meilleur coût, sera poursuivi.

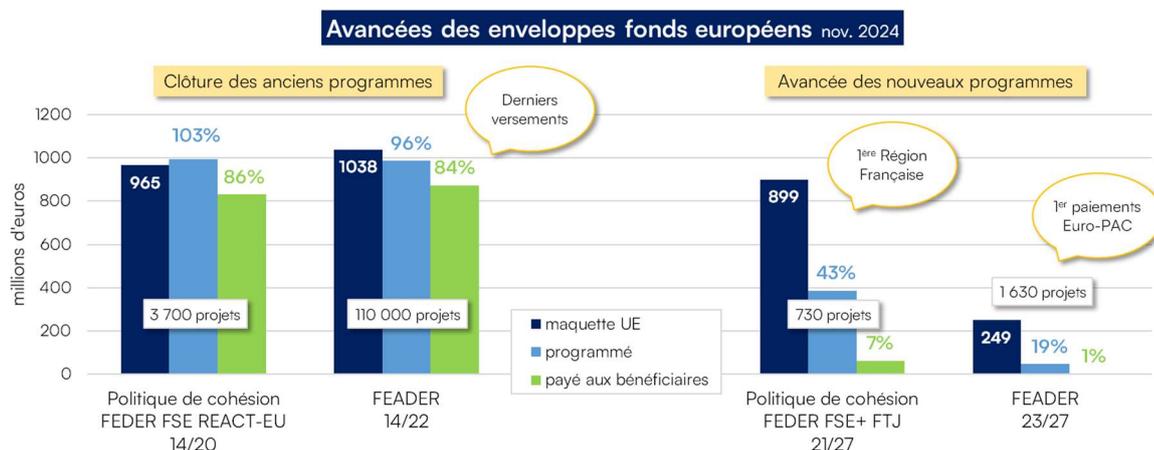
BP 2025 - Objectifs Stratégiques	Fonctionnement		Investissement		Total AP/AE	Total CP
	AP/AE	CP	AP/AE	CP		
	Accompagner la transformation	8 728 316	9 543 509	14 889 471		
Améliorer le pilotage et la gestion des risques de la collectivité	90 000	7 497 500	-	-	90 000	7 497 500
Assurer le fonctionnement de l'administration régionale	-	145 229 610	-	200 000	-	145 429 610
Assurer le fonctionnement des instances délibératives	-	13 672 280	-	-	-	13 672 280
Assurer l'ingénierie financière	40 000 000	142 749 500	20 000 000	218 086 470	60 000 000	360 835 970
Poursuivre l'adaptation du fonctionnement de la collectivité pour gagner en efficacité	11 650 000	11 375 450	18 410 000	8 750 000	30 060 000	20 125 450
Total général	60 468 316	330 067 849	53 299 471	244 821 572	113 767 787	574 889 421

2.5. UNE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT VOLONTARISTE EN 2025, SOUTENUE PAR LES FONDS EUROPÉENS

En 2025, la région Grand Est entend mobiliser avec près d'1,7 Md€ (1,667 Md€) le 2^{ème} plus haut niveau d'investissement de la Région Grand Est, en vue de soutenir les projets de territoire permettant de réussir les transitions.

Ce volume très ambitieux d'investissements continuera d'être soutenu par deux générations de fonds européens. En 2024, le Grand Est demeure la Région française la plus exemplaire pour sa bonne gestion des fonds européens, en conservant sa 1^{ère} place pour la Politique de Cohésion 2021/2027, avec une programmation 20 points au-dessus de la moyenne européenne (chiffre ANCT du 30 juin 2024).

Les nouveaux programmes européens du Grand Est répondent parfaitement aux besoins des territoires. De plus, la forte consommation des fonds européens démontre que la Région Grand Est a su articuler les politiques européennes avec les politiques régionales pour plus de lisibilité et plus d'efficacité dans le soutien des projets des territoires, en allant de l'innovation aux ruralités, en passant par la jeunesse et les transitions.



En 2025, les projets soutenus par les fonds européens, gérés par la Région, relèveront soit :

- des crédits des anciens programmes, à **consommer impérativement d'ici juin 2025**, pour le FEDER, FSE-IEJ, REACT-EU 14/20 et le FEADER 14/22 ;
- des crédits relevant des nouveaux programmes du Grand Est à savoir le FEDER, FSE+, FTJ 21/27 et le FEADER 23-27.

La clôture des anciens programmes en 2025, conjuguée à la montée en puissance de la nouvelle programmation, nécessitent des volumes financiers à hauteur de **26,6 M€** de crédits de paiement en fonctionnement et de **290,1 M€** de crédits de paiement en investissement au BP 2025.

Par ailleurs, la Région Grand Est s'implique activement dans la gestion de trois programmes européens transfrontaliers du volet coopération territoriale européenne, au travers des programmes Interreg (Rhin supérieur, Grande Région et France-Wallonie-Vlaanderen).

Fonds européens	Fonctionnement		Investissement		Total AP/AE	Total CP
	AP/AE	CP	AP/AE	CP		
	BP 2025 - Objectifs Stratégiques					
Mobiliser les fonds européens au profit de tous les acteurs et territoires du Grand Est	21 630 000	45 857 752	143 500	296 643 500	21 773 500	342 501 252
Total général	21 630 000	45 857 752	143 500	296 643 500	21 773 500	342 501 252

BUDGET PRIMITIF 2025 – Dépenses

Priorités/Objectifs stratégiques	Compte Administratif 2023		Budget Primitif 2025			
	Investissement		Fonctionnement		Investissement	
	CF	CP	AE	CF	AP	CP
Attractivité	119 936 893	220 362 595	113 073 537	116 419 053	247 021 300	179 920 100
Accompagner le rayonnement et l'attractivité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	8 831 144	68 123 342	9 058 500	10 649 918	35 840 000	31 156 293
Accompagner les transitions et développer la performance industrielle	24 253 018	87 928 845	19 035 050	17 464 184	71 905 000	63 049 436
Faire du Grand Est un territoire touristique durable et digitale	13 693 094	9 170 194	12 870 166	12 607 611	10 225 000	10 974 000
Assurer le rayonnement international et transfrontalier à travers la coopération	3 844 869	4 627 648	4 627 648	4 520 035	170 000	186 000
Le Grand Est comme territoire d'expérimentation des innovations	13 546 330	9 908 523	9 733 970	11 242 066	7 800 000	7 323 771
Promouvoir l'image et les réalisations de la Région Grand Est	5 530 140	10 583	-	7 054 000	-	18 000
Renforcer l'attractivité des territoires et accélérer l'internationalisation des entreprises	1 524 404	-	4 664 780	4 925 939	-	200 000
Révéler les richesses culturelles régionales	4 491 652	7 075 577	5 860 800	4 215 300	26 031 000	13 045 025
Faire de la bioéconomie un pilier du développement	8 211 609	19 119 098	11 458 123	8 828 200	73 454 300	41 012 600
Soutenir la création contemporaine et la diffusion culturelle	36 010 633	10 853 660	35 764 500	34 911 800	21 596 000	12 954 975
Fonds Européens	43 300 529	207 249 386	21 630 000	45 857 752	143 500	296 643 500
Mobiliser les fonds européens au profit de tous les acteurs et territoires du Grand Est	43 300 529	207 249 386	21 630 000	45 857 752	143 500	296 643 500
Jeunesse, emploi, formation	800 038 721	285 190 728	553 998 280	757 900 900	430 551 500	297 821 534
Accompagner la transition numérique et environnementale des lycées et des lycéens	5 967 545	91 615 412	10 750 000	10 200 000	131 850 000	86 670 000
Créer les conditions favorables à la réussite des lycéens	169 461 706	145 069 987	92 550 000	163 603 900	238 550 000	156 642 000
Assurer le fonctionnement de l'administration régionale (ATTEE)	212 816 057	-	-	231 275 000	-	-
Faciliter l'accès à l'emploi par la formation professionnelle	248 296 832	17 204 283	278 375 280	182 209 953	19 481 500	16 014 554
Faciliter l'orientation par l'information et la promotion des métiers et des formations	19 825 983	284 529	15 230 000	13 407 000	960 000	560 000
Permettre la formation aux métiers du sanitaire et social	118 924 392	9 683 218	135 950 000	132 850 000	19 600 000	8 415 400
Préparer les jeunes à l'autonomie et à la citoyenneté	7 277 743	943 023	7 425 000	7 927 047	1 650 000	900 000
Renforcer la participation, l'engagement citoyen et la cohésion sociale	2 458 738	2 207 804	2 285 000	2 285 000	2 250 000	2 250 000
Soutenir le développement des pratiques sportives	14 909 725	18 182 472	11 433 000	14 143 000	16 210 000	26 369 580
Mobilités	786 958 139	243 393 885	886 466 652	1 067 939 447	950 922 811	512 403 479
Accompagner le développement des grands réseaux de transport	3 313 809	42 301 348	10 500 000	1 500 000	224 351 988	76 045 638
Développer et accompagner le développement de l'intermodalité	1 049 740	8 130 477	1 524 000	4 095 000	52 659 000	28 186 958
Moderniser le réseau régional de transport de voyageurs	11 340 297	149 926 138	-	10 417 346	571 280 976	303 693 662
Offrir un service de qualité aux voyageurs	771 254 292	43 035 922	874 442 652	1 051 927 101	102 630 847	104 477 021
Ressources et moyens	253 420 427	238 207 977	60 468 316	330 067 849	53 299 471	244 821 572
Accompagner la transformation	5 010 131	10 874 961	8 728 316	9 543 509	14 889 471	17 785 102
Améliorer le pilotage et la gestion des risques de la collectivité	6 470 684	-	90 000	7 497 500	-	-
Assurer le fonctionnement de l'administration régionale	147 986 363	220 212	-	145 229 610	-	200 000
Assurer le fonctionnement des instances délibératives	13 094 363	-	-	13 672 280	-	-
Assurer l'ingénierie financière*	70 032 950	217 762 271	40 000 000	142 749 500	20 000 000	218 086 470
Poursuivre l'adaptation du fonctionnement de la collectivité pour gagner en efficacité	10 825 936	9 350 533	11 650 000	11 375 450	18 410 000	8 750 000
T transitions, territoires et ruraux	99 600 195	123 474 291	19 698 648	106 956 183	179 732 000	145 683 000
Agir pour un territoire à énergie positive et sobre en ressources	15 677 509	40 752 536	15 456 348	22 062 459	82 602 000	47 920 000
Favoriser le meilleur accès aux soins et la prévention santé	892 814	4 998 506	1 425 000	1 125 000	17 430 000	9 383 000
Impulser et accompagner un développement durable et équilibré des territoires	83 118 833	48 635 718	2 600 000	83 528 724	61 700 000	65 300 000
Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques	11 040	29 084 530	217 300	240 000	18 000 000	23 080 000
TOTAL BUDGET	2 103 254 904	1 317 875 862	1 655 335 433	2 425 141 184	1 861 670 582	1 677 293 185

*intègre au Budget Primitif 2025 le nouveau prélèvement massif de l'Etat via le fonds de réserve (article 64 PLF)

2.6. L'ANALYSE ENVIRONNEMENTALE DES DÉPENSES DU BUDGET AU SERVICE DU PILOTAGE D'UN BUDGET ÉCO-AMBITIEUX

La « budgétisation verte » intègre dans l'ensemble des politiques régionales les exigences des transitions environnementales. Pour accompagner cette démarche éco-ambitieuse, la Région s'est dotée de **deux outils d'analyse des dépenses inscrites au budget primitif**. Celui sur le **climat**, mis en œuvre dès le BP 2022, répond aux enjeux d'atténuation par la mesure de l'impact des dépenses du point de vue des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Depuis le BP 2024, la Région a renforcé son niveau d'exigence en expérimentant un deuxième outil d'analyse concernant la **biodiversité**, complémentaire du premier, dont l'objectif est d'apporter un éclairage sur la lutte contre l'érosion de la biodiversité.

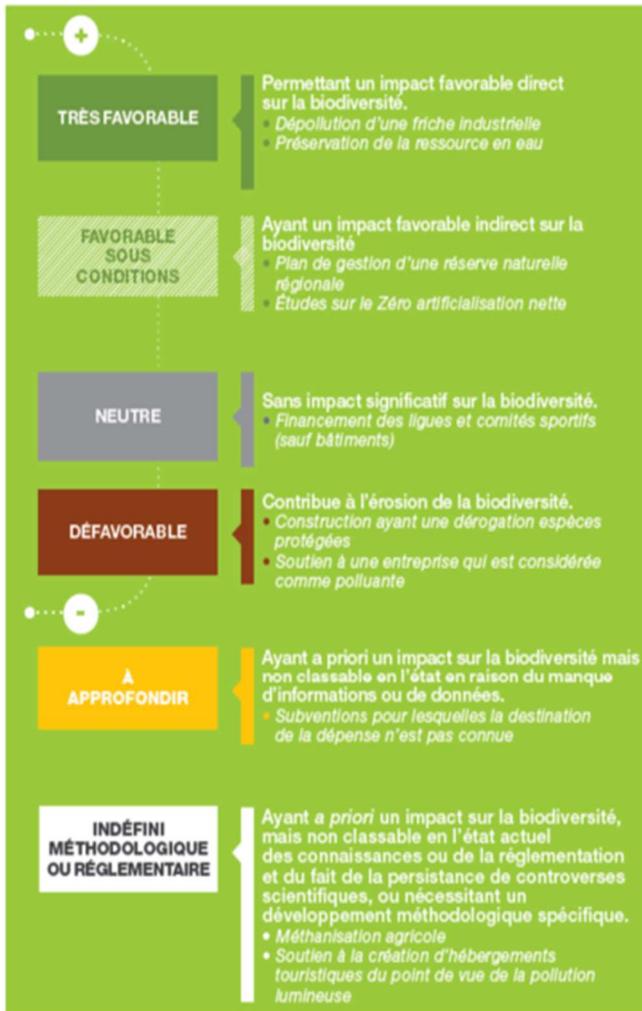
D'année en année, les résultats de ces analyses permettent, d'une part, de constater l'effet de la révision des dispositifs régionaux et, d'autre part, de dégager les marges de progrès pour accompagner les transitions environnementales.

Chacune des méthodologies sur lesquelles s'appuie la Région repose à la fois sur les **connaissances scientifiques** (GIEC pour le climat, IPBES pour la biodiversité) et les **stratégies nationales** (Stratégie Nationale Bas Carbone – SNBC – de lutte contre le changement climatique et Stratégie nationale biodiversité – SNB – de réduction des pressions sur la biodiversité et de protection / restauration des écosystèmes), elles-mêmes issues d'engagements internationaux, notamment l'Accord de Paris (2015) ou la Convention sur la diversité biologique (1992).

Ces méthodologies ont été élaborées par des experts en la matière (l'Institut de l'économie du climat **I4CE** et la Caisse des dépôts et consignations biodiversité **CDC Biodiversité**) avec le concours de plusieurs collectivités territoriales, dont la Région Grand Est a systématiquement été partie prenante. Par essence **évolutives**, ces méthodologies ne prétendent ni à l'exhaustivité ni à une quelconque vérité unique. Elles n'ignorent pas non plus leurs limites qui tiennent notamment au périmètre retenu (« seulement » le climat ou la biodiversité) ou à l'approche budgétaire, qui méconnaît les efforts non-budgétaires de sobriété ou inversement les effets de l'inflation.

Avant tout, ces méthodologies ambitionnent d'ancrer sur le long terme la réflexion, les échanges et visent à accompagner la prise de décisions, d'arbitrages, à partir de données scientifiques qui font consensus.

Ces deux méthodologies reposent sur une grille d'analyse similaire, tel que reproduite ci-dessous :

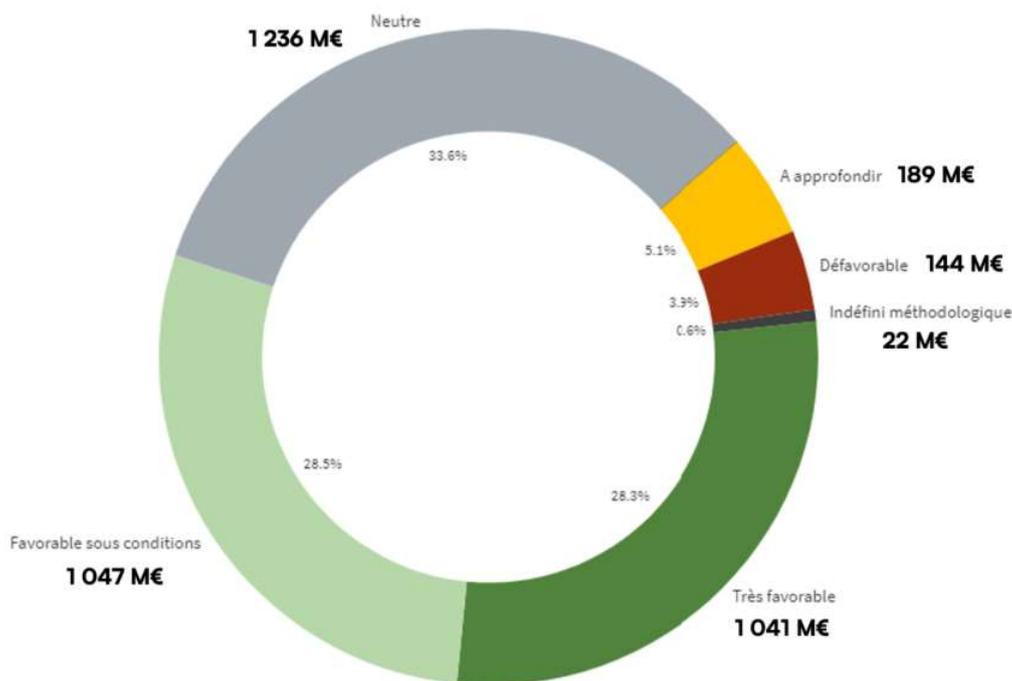


Qu'il s'agisse des résultats concernant l'impact sur le climat ou la biodiversité, la présente analyse ne restitue pas les efforts engagés depuis le lancement de la budgétisation verte en 2021. Chaque rapport sectoriel des Commissions retrace de façon concrète les priorités politiques régionales qui intègrent les enjeux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, la prise en compte de la préservation de la biodiversité et, plus largement, le développement durable (santé, inclusion...).

2.6.1. L'analyse climat

Le périmètre d'analyse repose sur les **dépenses réelles en crédits de paiements (CP) : 3,7 Milliards €**, soit 90% des dépenses régionales totales (4,1 Milliards €).

À compter de ce BP 2025, les dépenses des fonds européens pour lesquels la Région est Autorité de Gestion au nom de l'Union européenne sont intégrées dans le périmètre d'analyse.



Chaque exercice d'analyse voit la catégorie des dépenses « **à approfondir** » reculer : 13,2 % au BP 2023, 7 % au BP 2024 et **5,1 % au BP 2025 (189 M€)**.

Cette tendance indique à la fois une progression dans l'appropriation de la méthodologie mais également la capacité de pouvoir analyser une dépense à l'appui d'éléments probants qui permettent de justifier le classement dans l'une des catégories de la grille d'analyse. Faute de preuve, une dépense est automatiquement classée « à approfondir » et renvoie à la nécessité pour l'exercice suivant de disposer des données permettant l'analyse.

La catégorie des dépenses classées « **indéfini méthodologique** » (impact non mesurable) recule par rapport à 2024 : **0,6 % (22 M€)** au BP 2025 contre **1 % (44 M€)** au BP 2024.

La catégorie des dépenses « **neutres** » (**33,6 % - 1 236 M€**) constitue traditionnellement l'un des premiers postes des dépenses des Régions, du fait de leurs compétences. Cette catégorie « neutre » ne contribue ni au dérèglement climatique ni à la réduction des émissions de GES et concerne la quasi-totalité des dépenses dans les secteurs de la solidarité/santé (bourses, aides aux jeunes, stagiaires de

la formation professionnelle, santé...), de la culture ou du sport et dans une moindre mesure des rémunérations. Elle est donc relativement stable en part d'année en année.

La catégorie des dépenses « **défavorables** » (**3,9 %** pour **144 M€**) est en baisse par rapport à 2024 (**5,2 %** pour **186 M€**).

Comme l'année précédente, elle se situe principalement dans la priorité Jeunesse, Emploi, Formation (78 M€) sur les coûts de l'énergie dans les lycées (près de 28 M€), en notant toutefois que cette part diminue régulièrement depuis 2 ans : en effet, les postes électricité, bois et chauffage urbain sont en augmentation d'année en année par rapport au gaz et au fioul. Dans une moindre mesure, ce phénomène se retrouve également dans la priorité « Ressources et moyens » pour les bâtiments régionaux des Hôtels de Région et Maisons de Région. La méthodologie classe les dépenses d'équipements informatiques du dispositif Lycées 4.0 en « défavorable » (25,7 M€) dans la mesure où cette dernière impose des critères cumulatifs très exigeants (évaluation carbone préalable à l'achat global, amortissement de 5 ans minimum, volets obligatoires sur l'achat de matériels reconditionnés et de réemploi à l'issue de la période d'amortissement).

Viennent ensuite les dépenses liées à l'agriculture dont la part défavorable continue de diminuer (13,7 M€ en 2025 contre 15 M€ en 2024 et 17 M€ en 2023), principalement fondée sur l'exigence de pratiques de transition agroécologique et de filières.

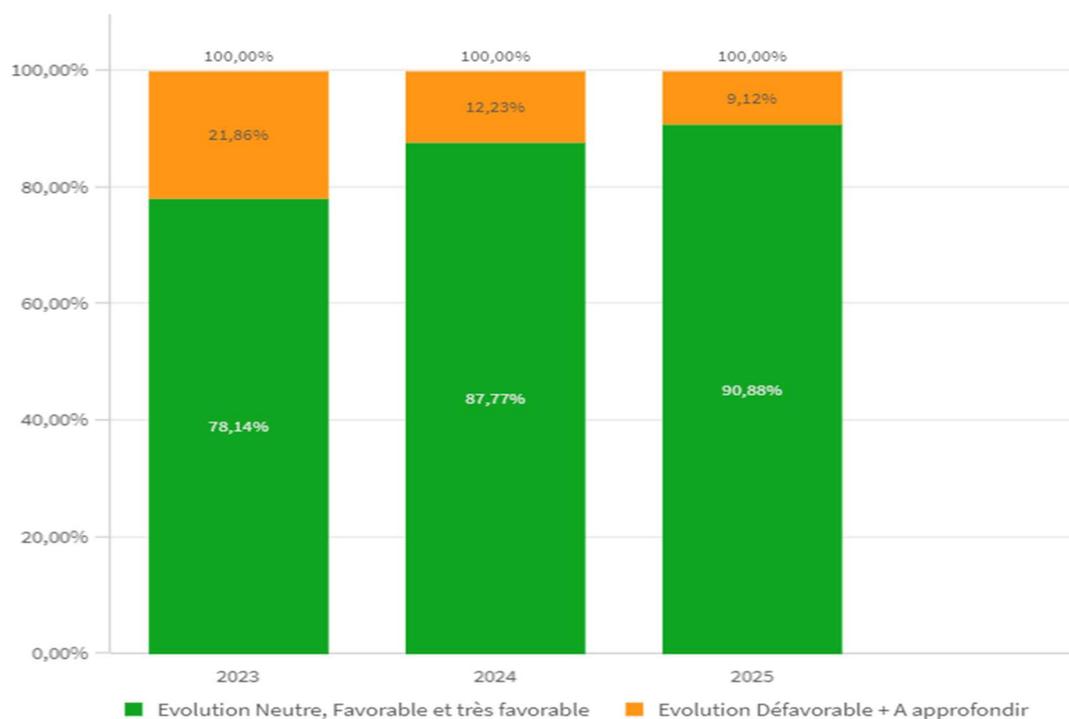
La part défavorable des dépenses de la priorité des Mobilités est en forte diminution (11 M€ en 2025 contre 21 M€ en 2024) : outre la stabilité des dépenses liées aux plateformes aéroportuaires, elle s'explique avant tout par la baisse des tarifs de carburant (qui avaient explosé en 2024), qu'il s'agisse des marchés de transports routiers interurbains et scolaires ou dans une moindre mesure de la contribution régionale TER.

Il convient de noter que les rémunérations et indemnités de fonction ont été ventilées entre les 6 catégories de la grille d'analyse, selon les résultats des autres postes de dépenses du budget. La part liée aux dépenses « défavorables » se monte ainsi à 13 M€.

La catégorie des dépenses « **très favorables** » (28,3 %, + 2,2 points par rapport au BP 2024) et « **favorables sous conditions** » (28,5 %, - 2,4 points par rapport au BP 2023) représente **2 088 M€** soit plus de la moitié du budget analysé, stable par rapport à 2024.

Les principaux postes de dépenses favorables portent sur les Mobilités (1 555 M€, stable par rapport à 2024) qui témoignent de l'effort consacré au développement des transports collectifs comme le montre le rapport des Mobilités, l'immobilier durable dans les lycées (lycées durables, notamment autour de projets tels Néolux), les CREPS et les bâtiments régionaux.

L'analyse croisée des catégories « défavorables » et « à approfondir » avec les catégories « neutres » et « favorables » permet de montrer la progression sur 3 ans mais également l'apparition d'un plateau au sein duquel les évolutions pourraient être plus lentes les années suivantes.



Les catégories « à approfondir » et « défavorables » constituent les marges de progrès pour lesquelles des leviers d'action existent, **en faisant évoluer les politiques et dispositifs régionaux par l'intégration de critères environnementaux et la mise en place d'indicateurs de réalisation et de suivi.**

2.6.2. L'expérimentation de l'analyse biodiversité

La méthodologie biodiversité a été publiée mi 2023 à l'issue d'un travail conjointement mené par la **CDC Biodiversité** et quatre Régions, dont le Grand Est.

Sans attendre sa nécessaire stabilisation, la Région Grand Est a décidé de l'appliquer **à titre expérimental**, eu égard à la nécessité de croiser les enjeux de lutte contre le dérèglement climatique et d'érosion de la biodiversité, cette dernière étant prégnante dans le Grand Est.

La méthodologie est établie à partir des **cinq facteurs de pression** sur la biodiversité, définis par l'IPBES, l'équivalent du GIEC pour la biodiversité fondée en 2012 sous l'impulsion des Nations-Unies :

- Changement d'usage des sols ;
- Surexploitation des ressources naturelles (parmi lesquelles figure l'eau, enjeu important dans le Grand Est) ;
- Pollutions ;
- Espèces exotiques envahissantes ;
- Climat (la méthodologie CDC Biodiversité s'appuie sur celle établie par l'4CE pour traiter ce facteur de pression).

Les résultats de l'analyse ne seront pas consolidés mais présentés par facteur de pression.

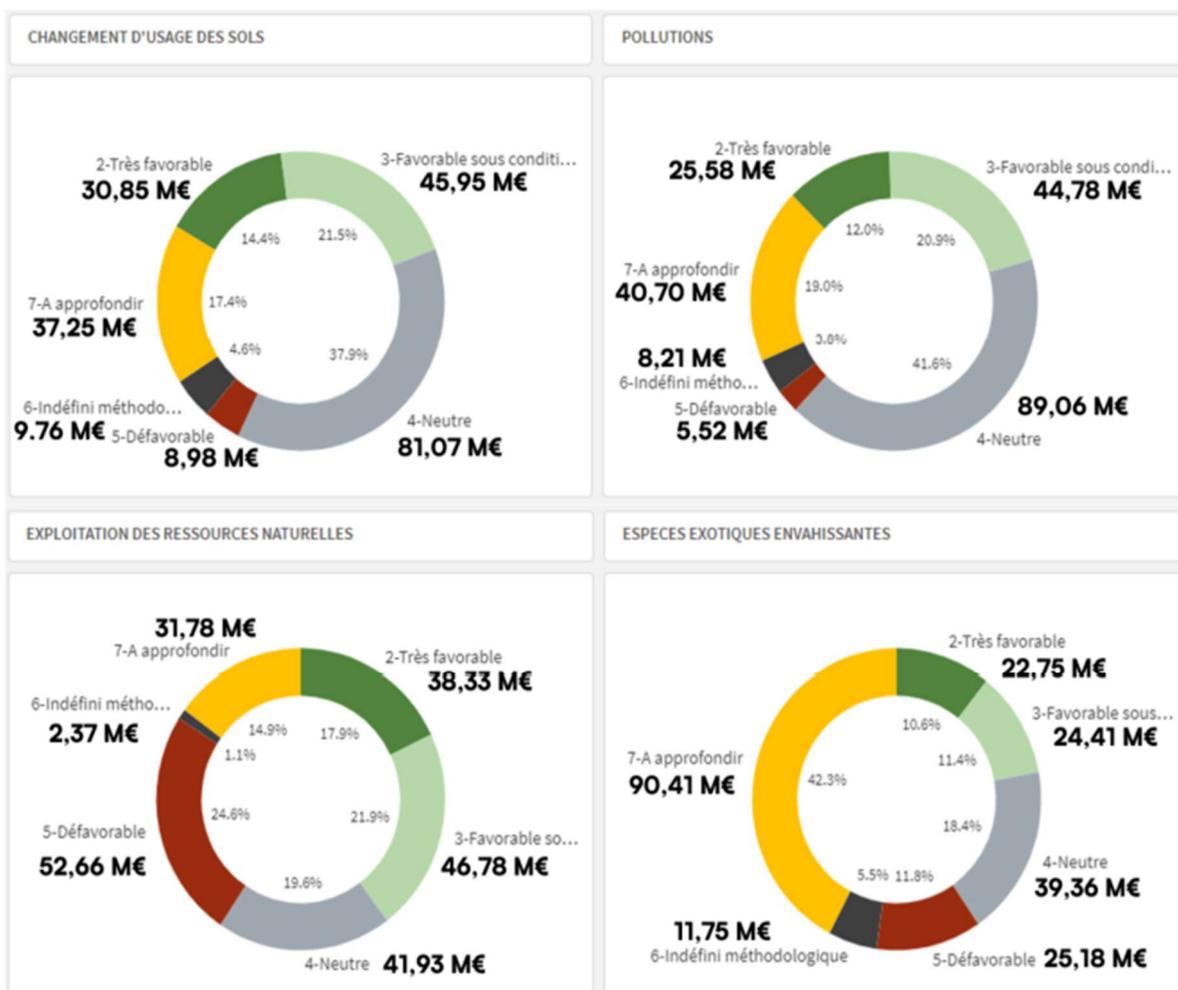
Étant donné la complexité et l'ampleur du travail d'analyse biodiversité, il a été décidé de la mettre en place progressivement en lançant l'expérimentation en 2024 à l'échelle de **3 directions** (Direction de la cohésion des territoires - DCT, Direction énergies, climat et économie circulaire - DECEC, Direction du tourisme - DT).

Pour le BP 2025, l'expérimentation a été élargie à **2 nouvelles directions** : Direction de l'économie du vivant - DEV et Direction de l'eau, de la biodiversité et du climat - DEBC.

Les dépenses de ces directions sont réputées avoir un impact significatif sur la biodiversité, même si la méthodologie n'apporte pas toujours les éléments suffisants pour analyser complètement leur activité.

Comme pour le climat, l'analyse repose sur les **dépenses réelles en crédits de paiements (CP)** et concerne un **budget de près de 295 M€ dont 73 % est analysé, soit 213,85 M€** (contre **214 M€ en 2024**).

Les dépenses hors périmètre, 80,88 M€, portent sur l'attribution de compensation du transfert de compétence des transports scolaires et interurbains inscrite dans les dépenses de la Direction de la cohésion des territoires.



L'élargissement à 2 nouvelles directions rend inopérante la comparaison d'une année sur l'autre, la synthèse des résultats suivants porte donc uniquement sur l'exercice 2025.

Le premier constat porte sur l'**hétérogénéité des résultats selon les facteurs de pression** : si l'impact des dépenses est globalement similaire entre le changement d'usage des sols et les pollutions pour lesquelles la catégorie « neutre » est majoritaire (respectivement 37,9 % et 41,6 %), il n'en va pas de même pour l'exploitation des ressources naturelles et les espèces exotiques envahissantes : la première concentre la majorité des dépenses « défavorables » (24,6 %) tandis que la seconde révèle la difficulté d'analyser l'impact de nos dépenses (42,3 % « à approfondir »).

Il en ressort donc qu'une même dépense pourra potentiellement être « neutre » sur un facteur et « défavorable » sur un autre. La situation sera d'autant plus complexe lorsque cohabiteront les catégories « favorable » et « défavorable ». Une telle analyse implique donc de croiser ces résultats, selon le facteur de pression, avec la politique régionale considérée et la stratégie régionale biodiversité, pour déterminer les priorités à retenir en matière d'évolution des dispositifs d'aide et d'accompagnement.

Les dépenses « **défavorables** » se situent très majoritairement sur deux facteurs de pression, l'exploitation des ressources naturelles (52,66 M€) et les espèces exotiques envahissantes (25,18 M€), pour lesquels les différents dispositifs d'accompagnement des territoires, notamment ceux de la DCT, ne prévoient pas encore de critère biodiversité. La méthodologie classe ainsi dans la catégorie « défavorable » toute dépense qui ne prévoit pas une gestion durable des ressources renouvelables ou qui ne permet pas d'éviter le risque de propagation d'espèces exotiques envahissantes. De fait, la catégorie des dépenses « défavorables » croît rapidement.

A l'opposé de la grille de classement, les dépenses « **très favorables** » et « **favorables sous condition** » se concentrent sur deux facteurs :

- L'exploitation des ressources naturelles (85,11 M€), principalement à l'échelle du soutien régional des actions qui contribuent à un usage raisonné des ressources, à l'économie circulaire, à l'usage des biosourcés dans le secteur du bâtiment ou des programmes locaux de prévention des déchets ménagers qui favorisent une moindre consommation de ressources naturelles.
- Le changement d'usage des sols (76,80 M€), majoritairement autour de la politique d'accompagnement de la compétitivité des exploitations agricoles, qui intègre la dimension biodiversité.

Enfin, l'analyse constate une part importante des dépenses « **neutres** » tant au niveau du changement de l'usage de sols (81,07 M€) qu'à celui des pollutions (89,06 M€). Le premier facteur concerne principalement le développement durable et équilibré des territoires où l'aide régionale est conditionnée à la non-artificialisation des sols ou à la rénovation de friches. Le second facteur concerne les projets de territoires accompagnés par la Région dès l'instant où ceux-ci ne génèrent pas de pollutions des sols ou de l'air.

Concernant les marges de progrès, les données ci-dessous font ressortir la nécessité de pouvoir qualifier l'impact des dépenses concernant les espèces exotiques envahissantes (90,41 M€) et de progresser concernant l'impact défavorable des dépenses en matière d'exploitation des ressources naturelles (52,66 M€).

CHANGEMENT D'USAGE DES SOLS	POLLUTIONS	EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES	ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES
Marges totales 46 M€ ^{22%}	Marges totales 46,22 M€ ^{22%}	Marges totales 84,44 M€ ^{39%}	Marges totales 115,59 M€ ^{54%}
Défavorable 8,98 M€ ^{4%}	Défavorable 5,52 M€ ^{3%}	Défavorable 52,66 M€ ^{25%}	Défavorable 25,18 M€ ^{12%}
A approfondir 37,25 M€ ^{17%}	A approfondir 40,70 M€ ^{19%}	A approfondir 31,78 M€ ^{15%}	A approfondir 90,41 M€ ^{42%}

L'annexe des présents rapports d'analyse climat et biodiversité détaille les données chiffrées par priorité et objectifs stratégiques ainsi que l'évolution globale des résultats par Commission thématique.

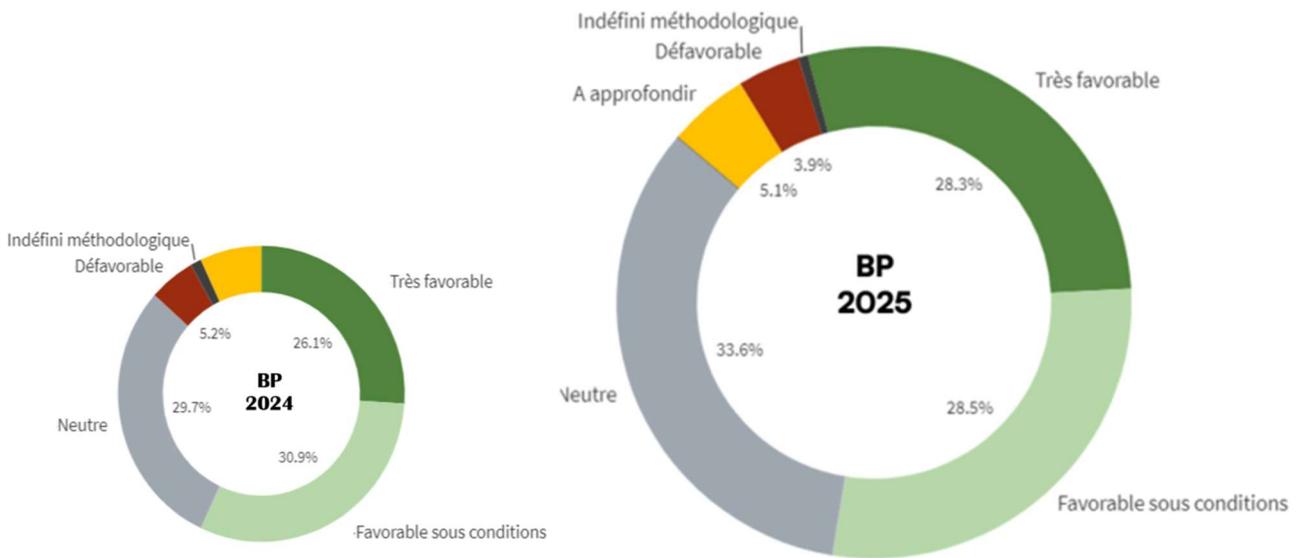
Il convient de mettre en corrélation ces résultats avec la présentation des **priorités politiques régionales** qui intègrent les **enjeux d'adaptation au changement climatique** (feuille de route d'adaptation au changement climatique, stratégie régionale biodiversité) et plus largement de **développement durable** (santé, inclusion sociale des jeunes...).

ANNEXE : Analyses climat et biodiversité du BP 2025

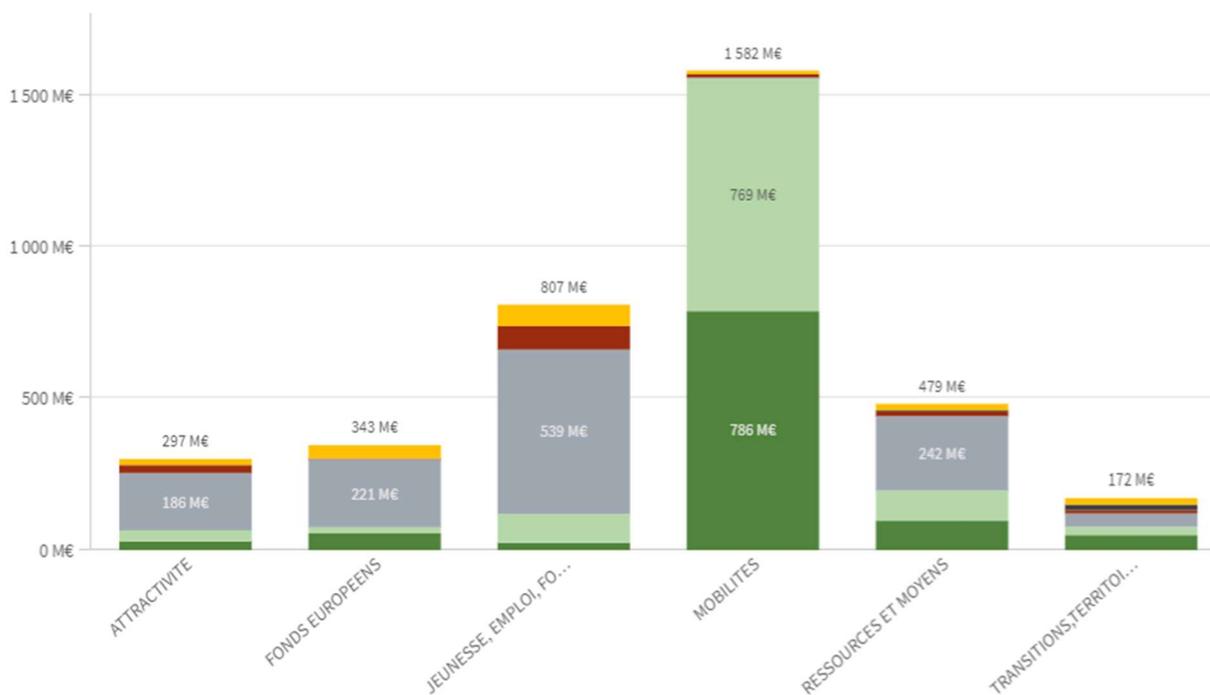
A.1. Analyse CLIMAT

Budget global 2025 4 102,43 M€	Budget analysé 2025 3 679,31 M€^{90%}	Hors périmètre 2025 423,13 M€^{10%}
--	---	---

Evolution des résultats de l'analyse climat entre le BP 2024 et le BP 2025



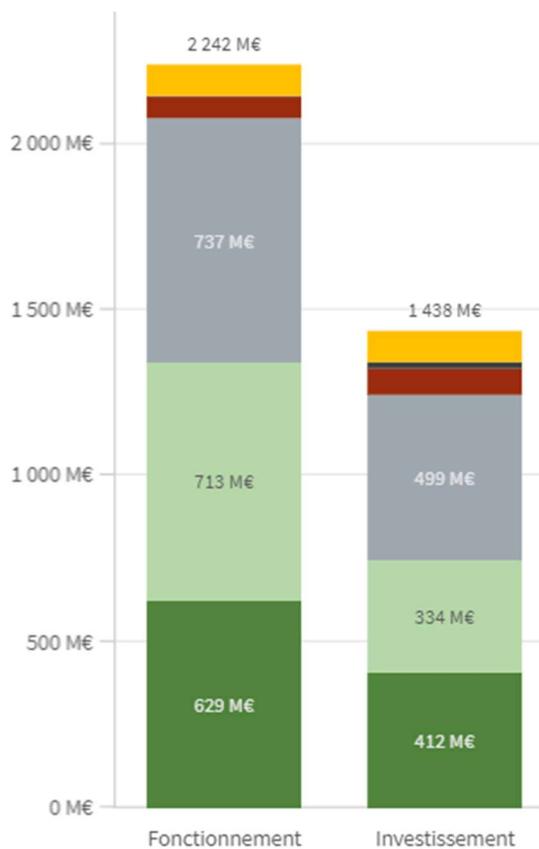
Analyse comparée par PRIORITE POLITIQUE (en M€)



Ventilation

selon la SECTION budgétaire

(en M€)

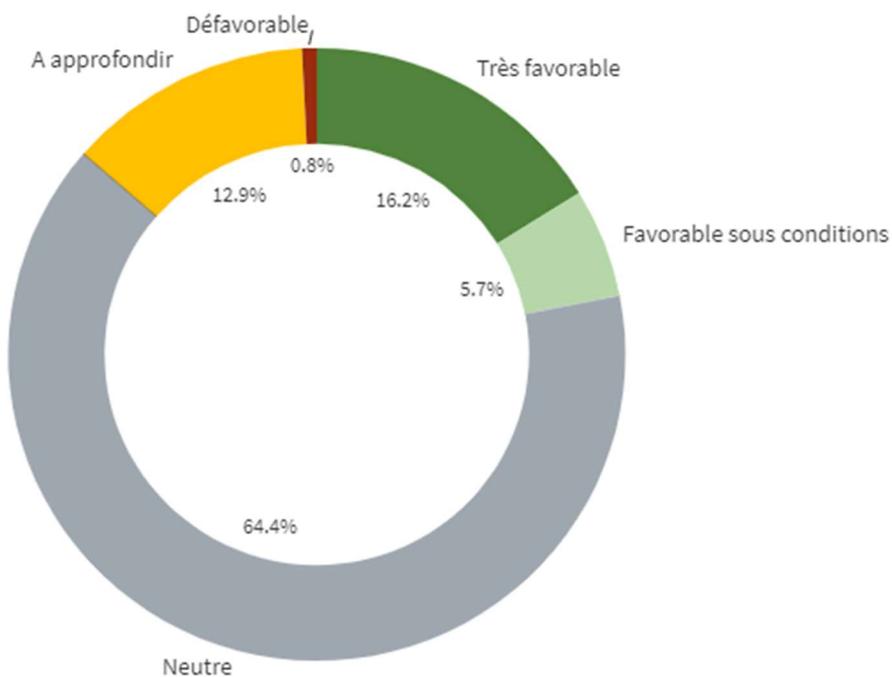


Ventilation du budget analysé par COMMISSION (en %)

1ère Finances : Fonds européens

- A approfondir
- Favorable sous conditi...
- Indéfini méthodologique
- Très favorable
- Défavorable
- Neutre

BP 2025

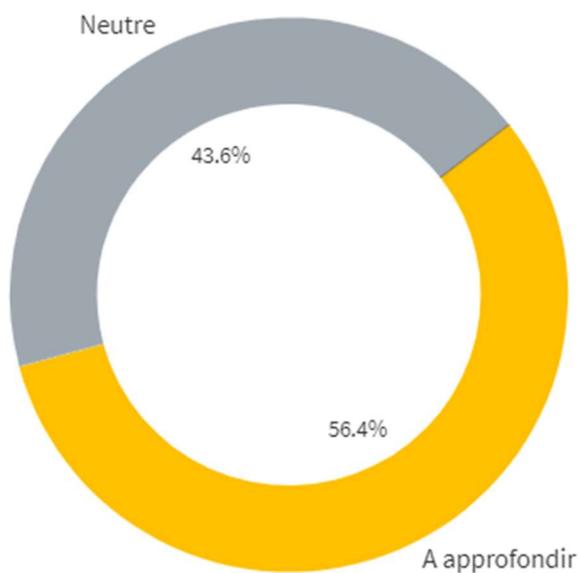


Ventilation du budget analysé par COMMISSION (en %)

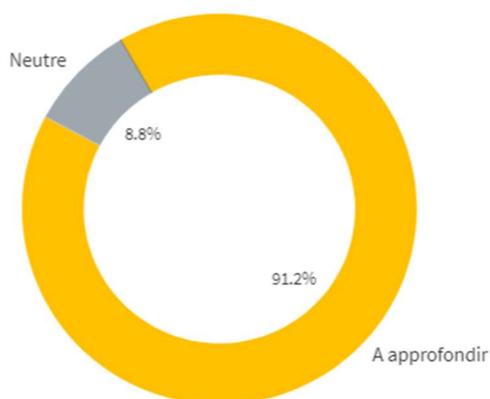
2ème Transfrontalier, Europe et relations internationales

- A approfondir
- Favorable sous conditi...
- Indéfini méthodologique
- Très favorable
- Défavorable
- Neutre

BP 2025



BP 2024



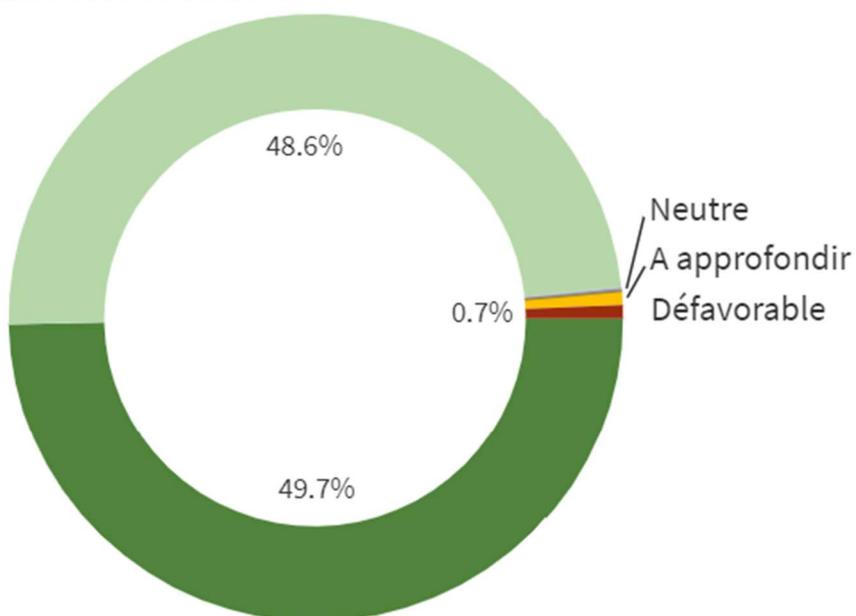
Ventilation du budget analysé par COMMISSION (en %)

3ème Transports, déplacements et infrastructures

- A approfondir
- Favorable sous conditi...
- Indéfini méthodologique
- Très favorable
- Défavorable
- Neutre

BP 2025

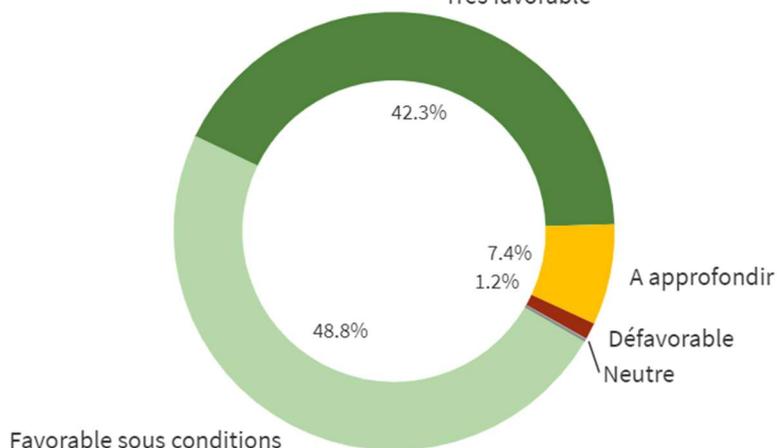
Favorable sous conditions



Très favorable

BP 2024

Très favorable



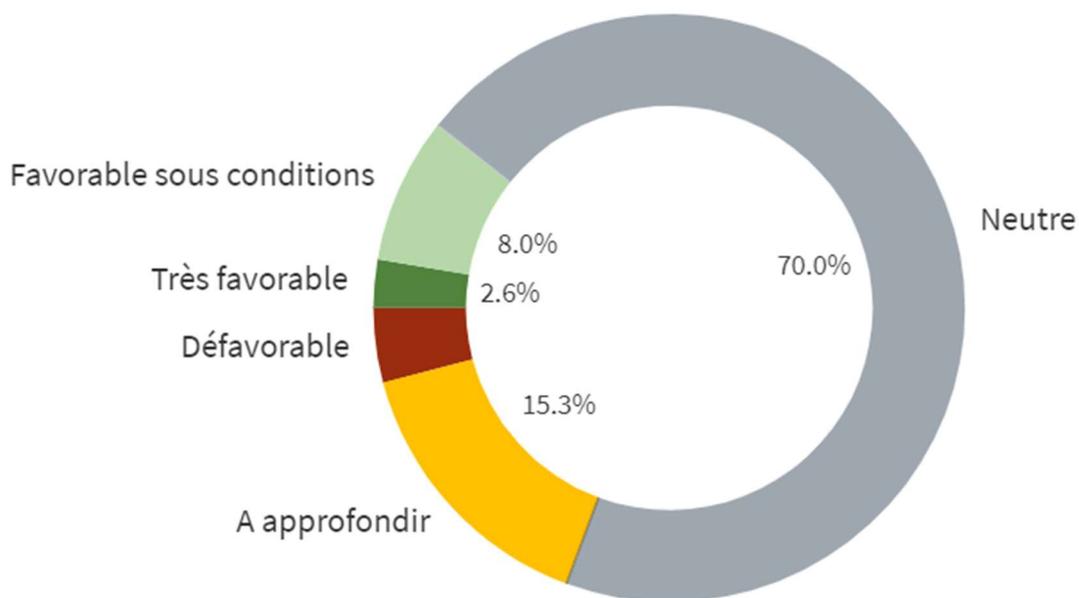
Favorable sous conditions

Ventilation du budget analysé par COMMISSION (en %)

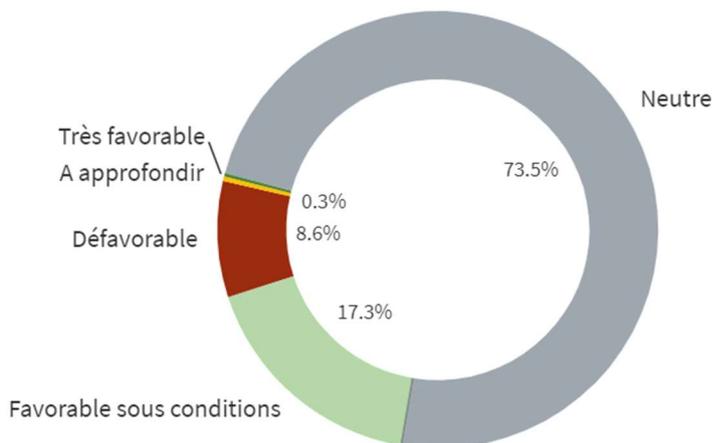
4ème Formation professionnelle

- A approfondir
- Favorable sous conditi...
- Indéfini méthodologique
- Très favorable
- Défavorable
- Neutre

BP 2025



BP 2024

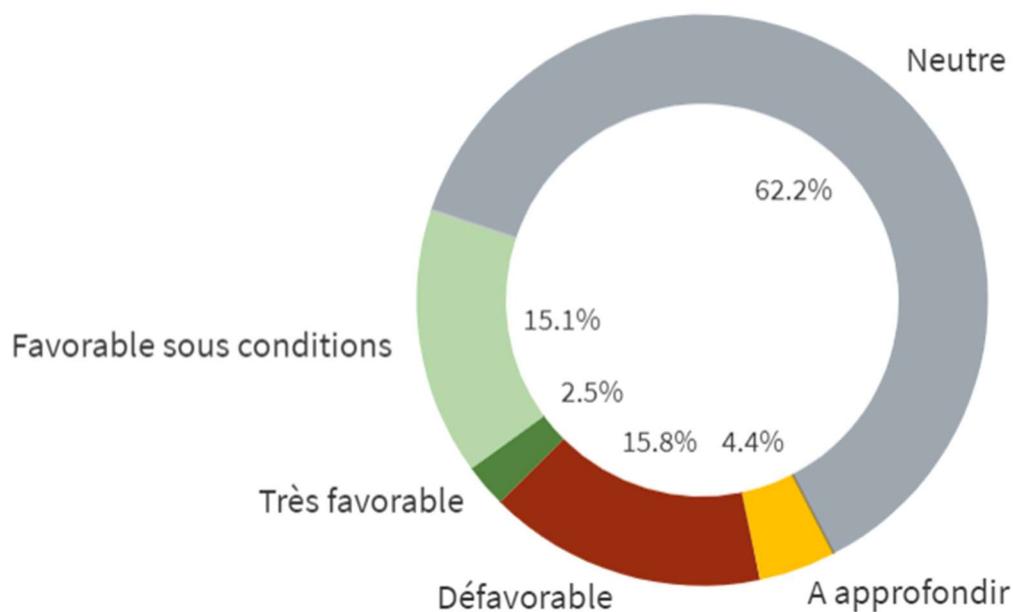


Ventilation du budget analysé par COMMISSION (en %)

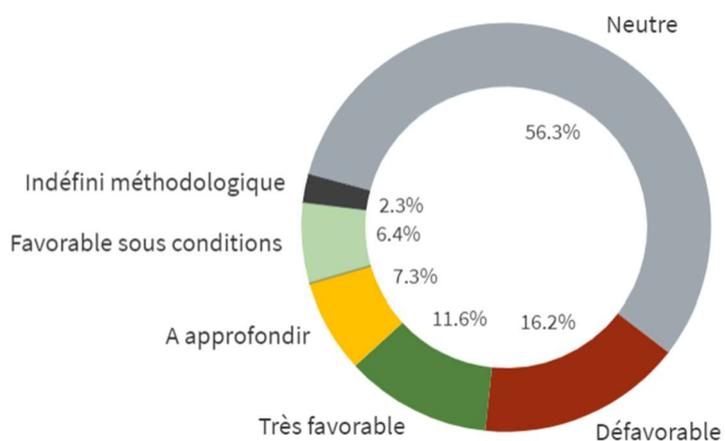
5ème Lycée durable et éducation

- A approfondir
- Favorable sous conditi...
- Indéfini méthodologique
- Très favorable
- Défavorable
- Neutre

BP 2025



BP 2024

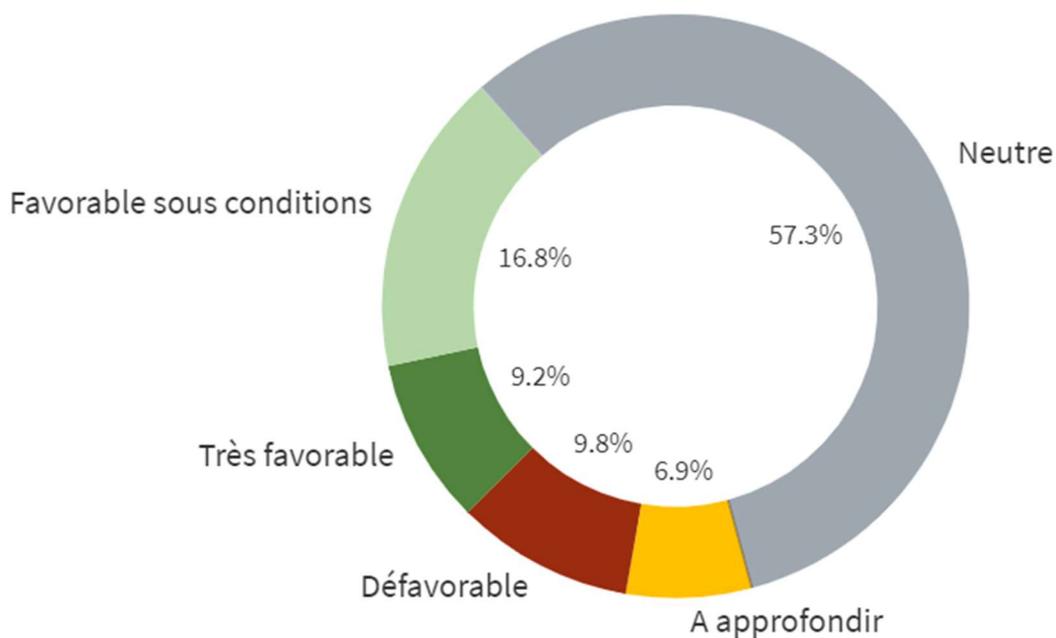


Ventilation du budget analysé par COMMISSION (en %)

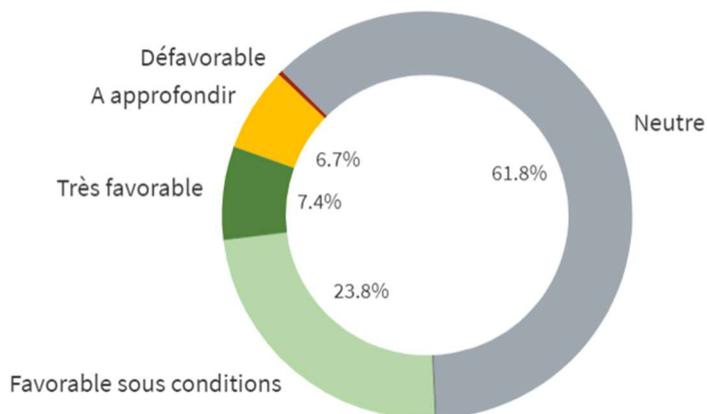
6ème Développement économique

- A approfondir
- Favorable sous conditi...
- Indéfini méthodologique
- Très favorable
- Défavorable
- Neutre

BP 2025



BP 2024

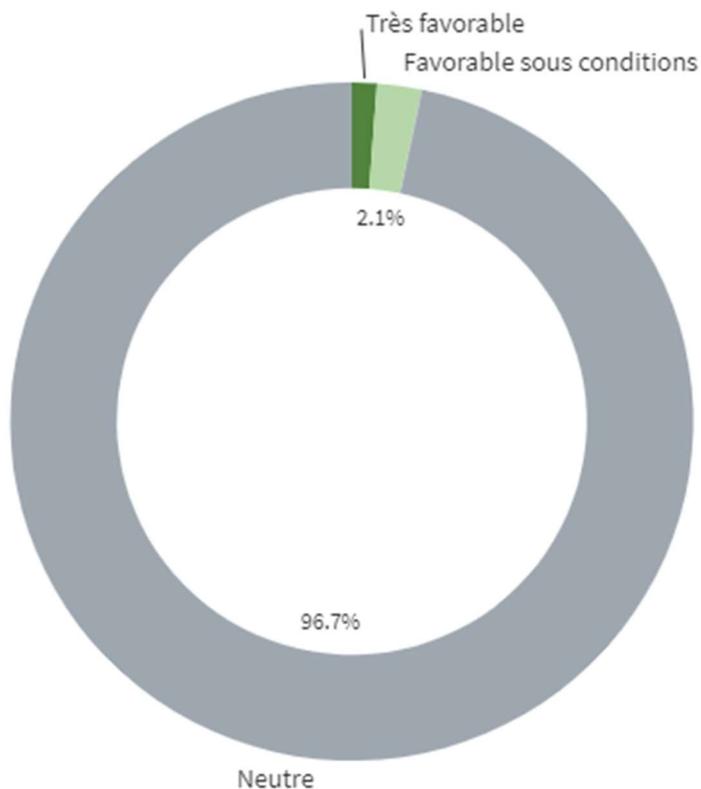


Ventilation du budget analysé par COMMISSION (en %)

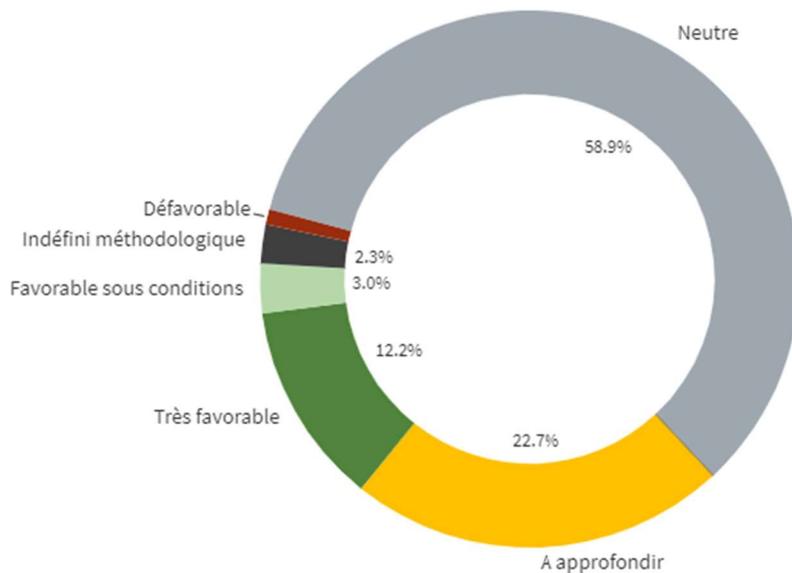
7ème Enseignement supérieur, recherche, innovation

- A approfondir
- Favorable sous condi...
- Indéfini méthodologique
- Très favorable
- Défavorable
- Neutre

BP 2025

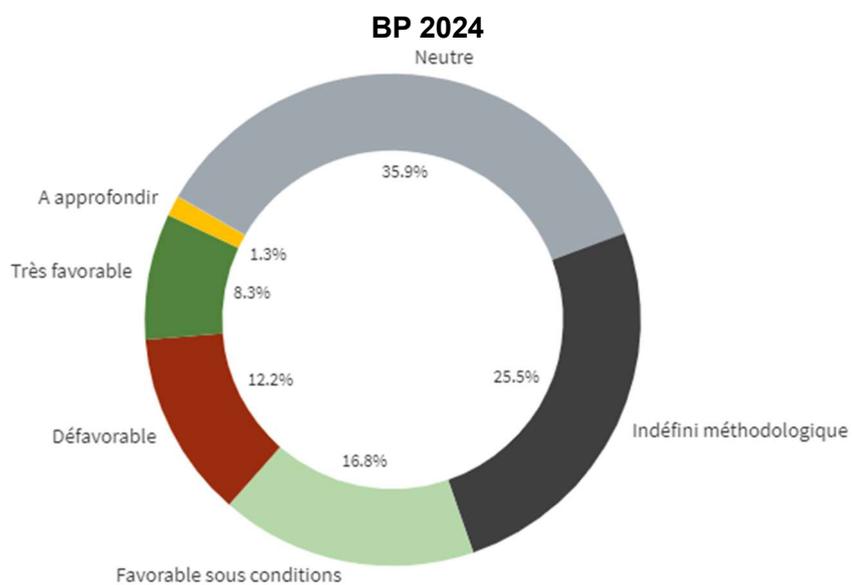
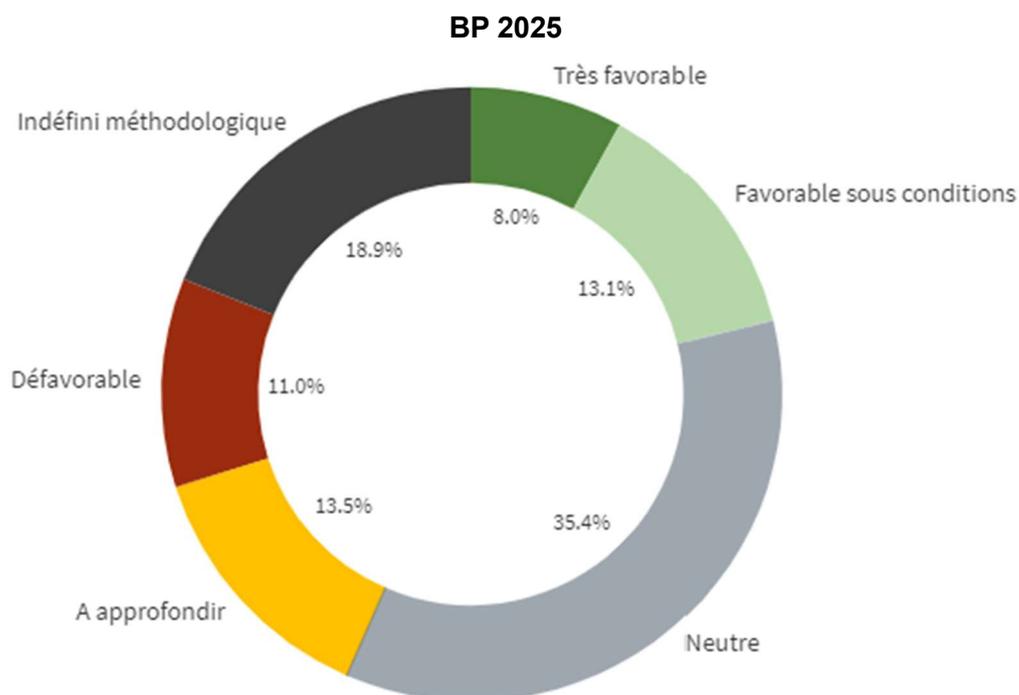


BP 2024



Ventilation du budget analysé par COMMISSION (en %)

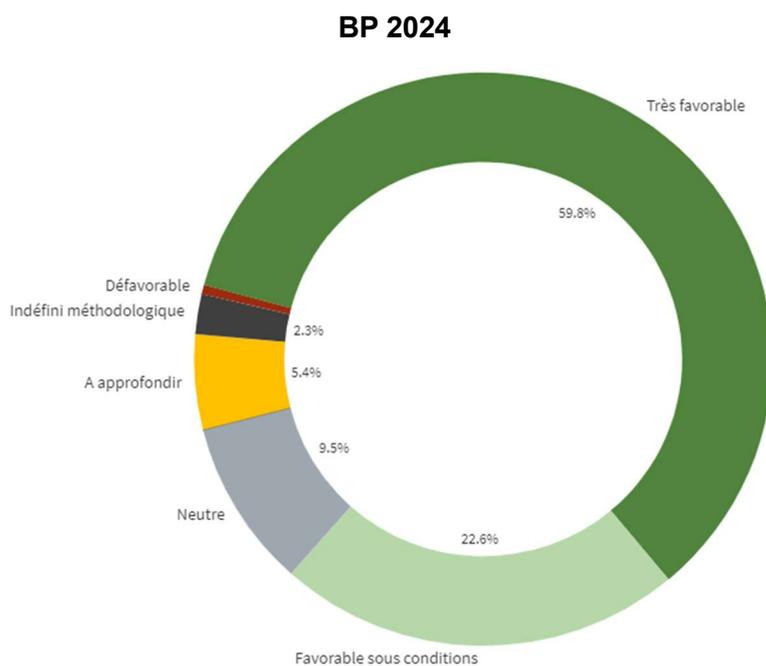
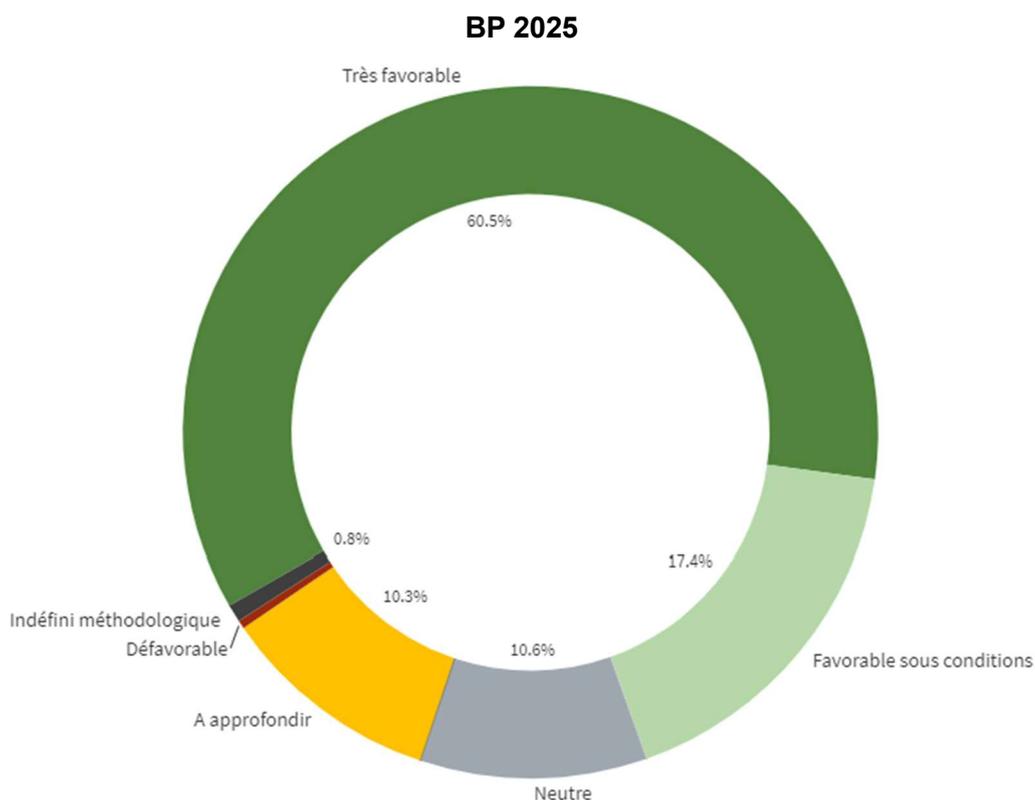
8ème Territoires



Ventilation du budget analysé par COMMISSION (en %)

9ème Environnement

- A approfondir
- Favorable sous condi...
- Indéfini méthodologique
- Très favorable
- Défavorable
- Neutre

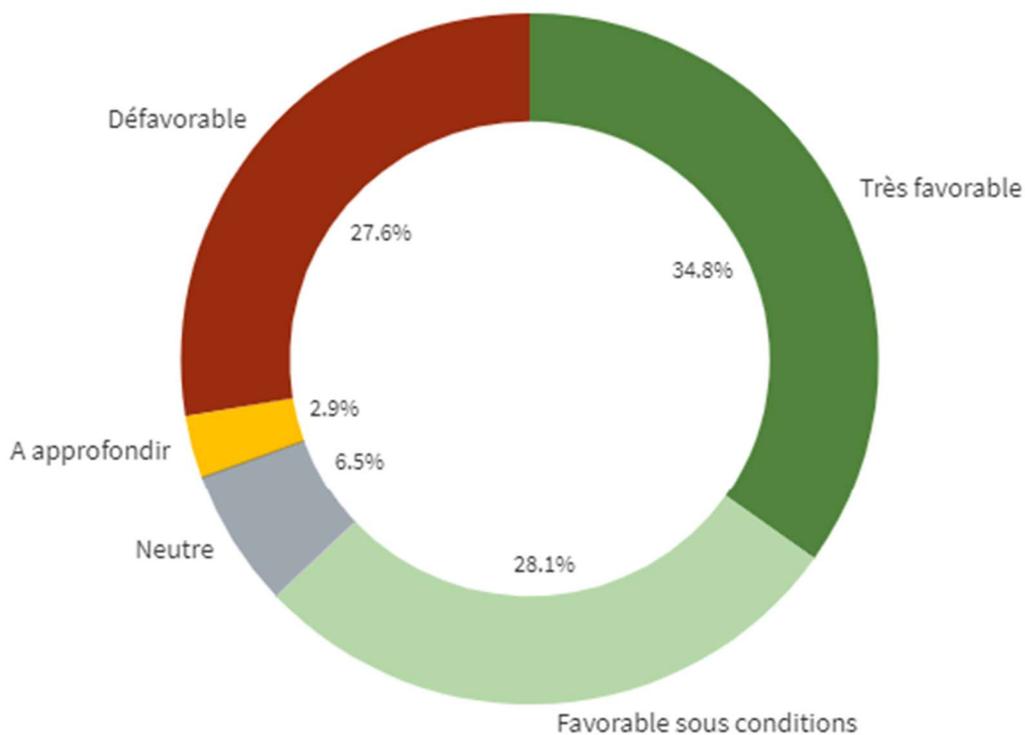


Ventilation du budget analysé par COMMISSION (en %)

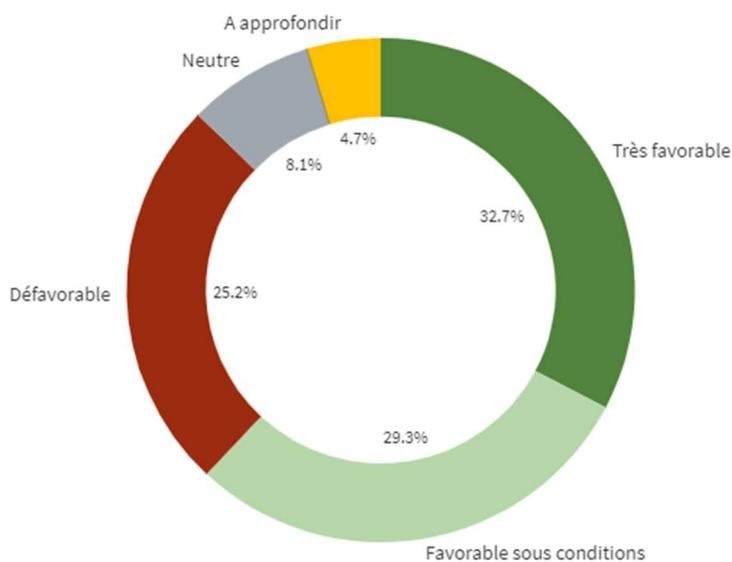
10ème Agriculture, viticulture, forêt

- A approfondir
- Favorable sous conditi...
- Indéfini méthodologique
- Très favorable
- Défavorable
- Neutre

BP 2025



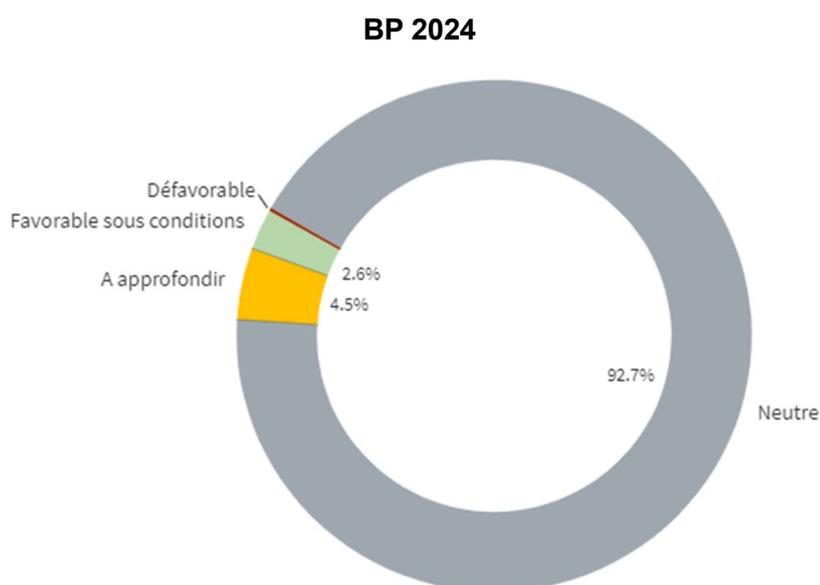
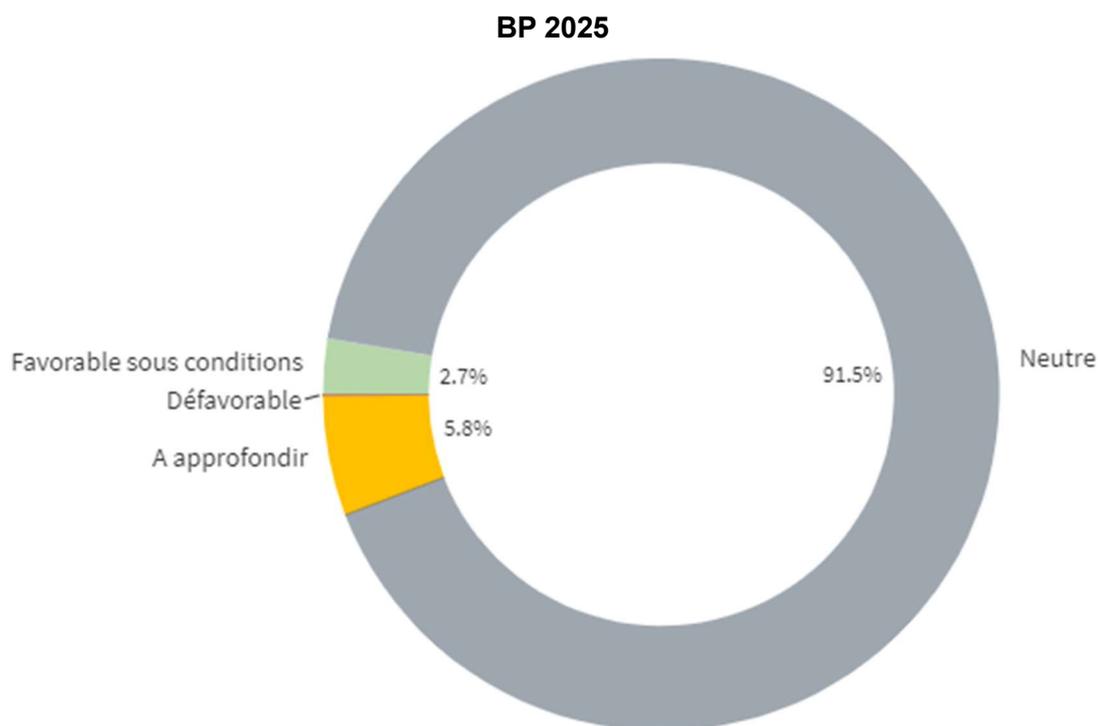
BP 2024



Ventilation du budget analysé par COMMISSION (en %)

11ème Culture, mémoire

- A approfondir
- Favorable sous conditi...
- Indéfini méthodologique
- Très favorable
- Défavorable
- Neutre

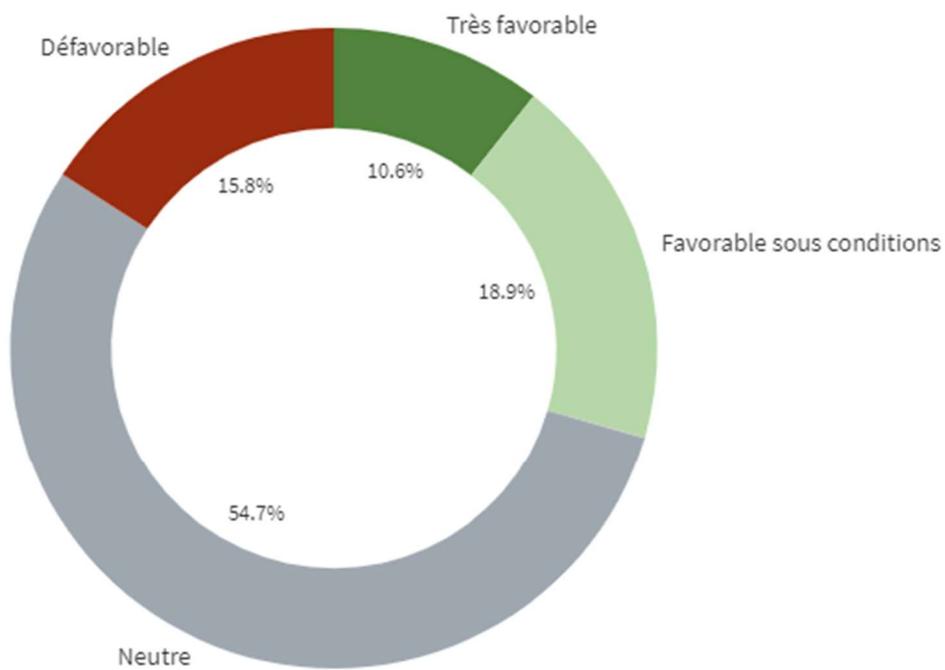


Ventilation du budget analysé par COMMISSION (en %)

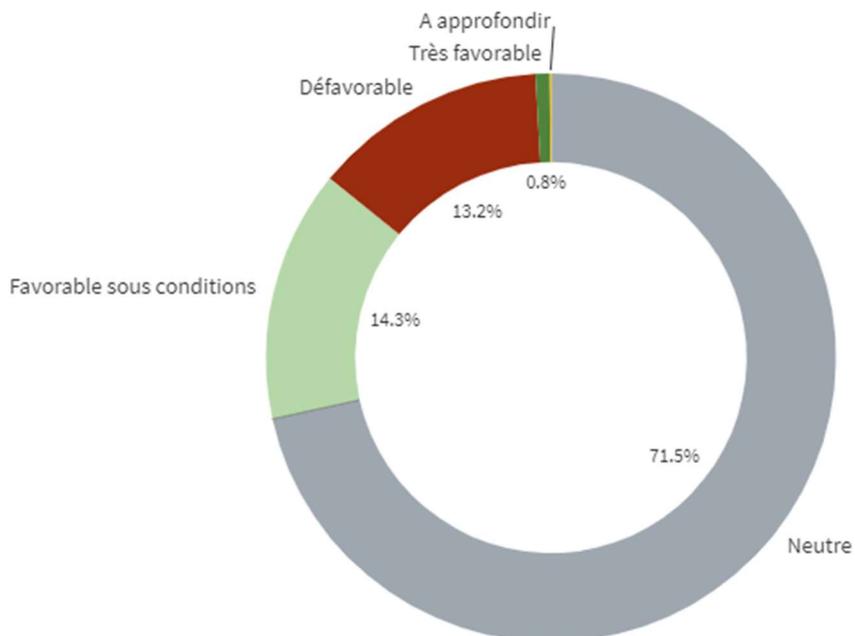
12ème Tourisme

- A approfondir
- Favorable sous condi...
- Indéfini méthodologique
- Très favorable
- Défavorable
- Neutre

BP 2025



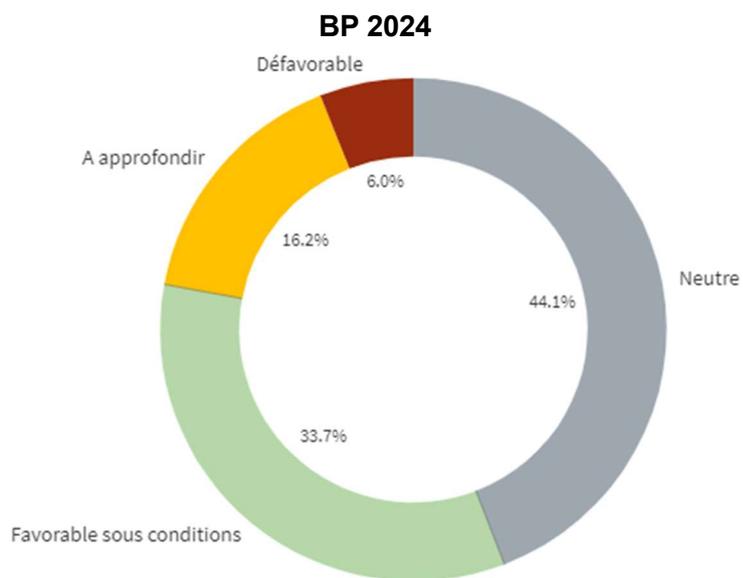
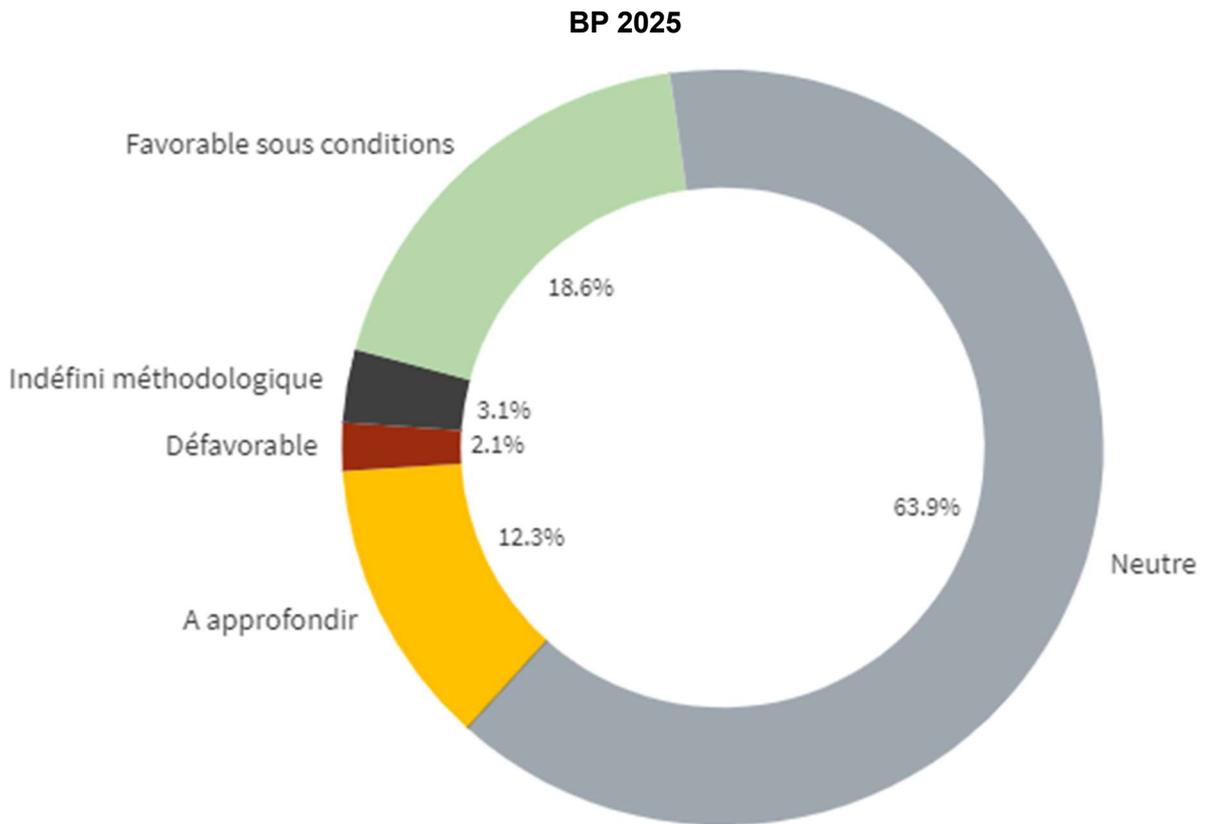
BP 2024



Ventilation du budget analysé par COMMISSION (en %)

13ème Santé, solidarité, citoyenneté

- A approfondir
- Favorable sous conditi...
- Indéfini méthodologique
- Très favorable
- Défavorable
- Neutre

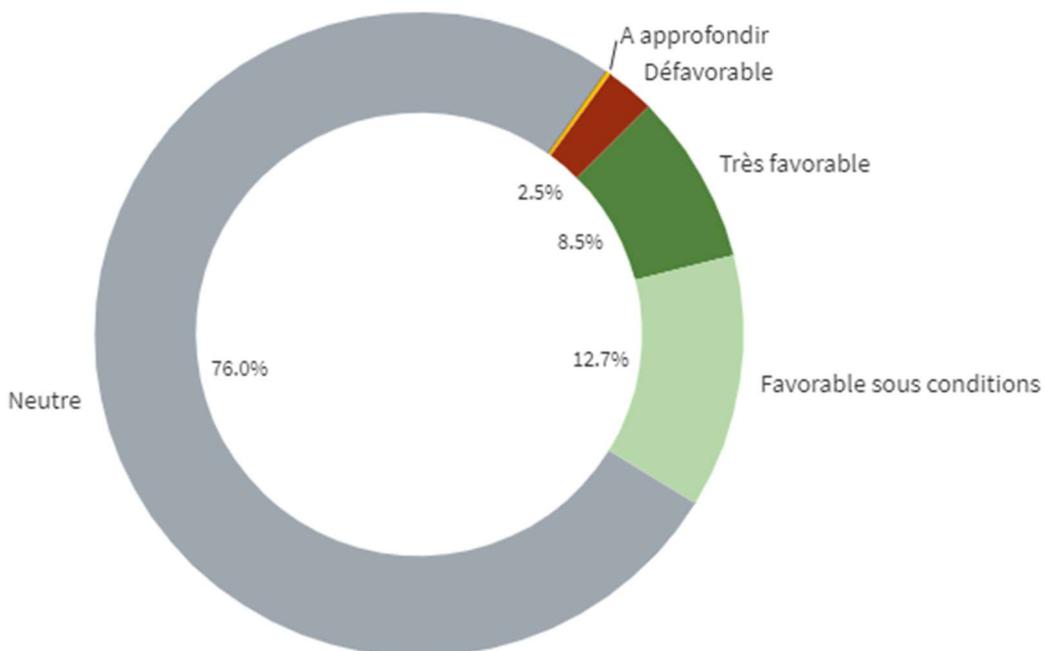


Ventilation du budget analysé par COMMISSION (en %)

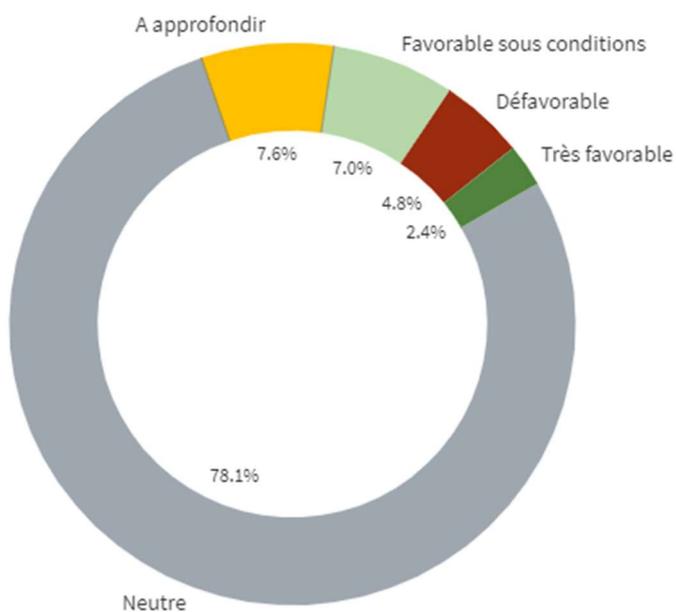
14ème Sport et jeunesse

- A approfondir
- Favorable sous conditi...
- Indéfini méthodologique
- Très favorable
- Défavorable
- Neutre

BP 2025



BP 2024



A.2. Analyse BIODIVERSITE

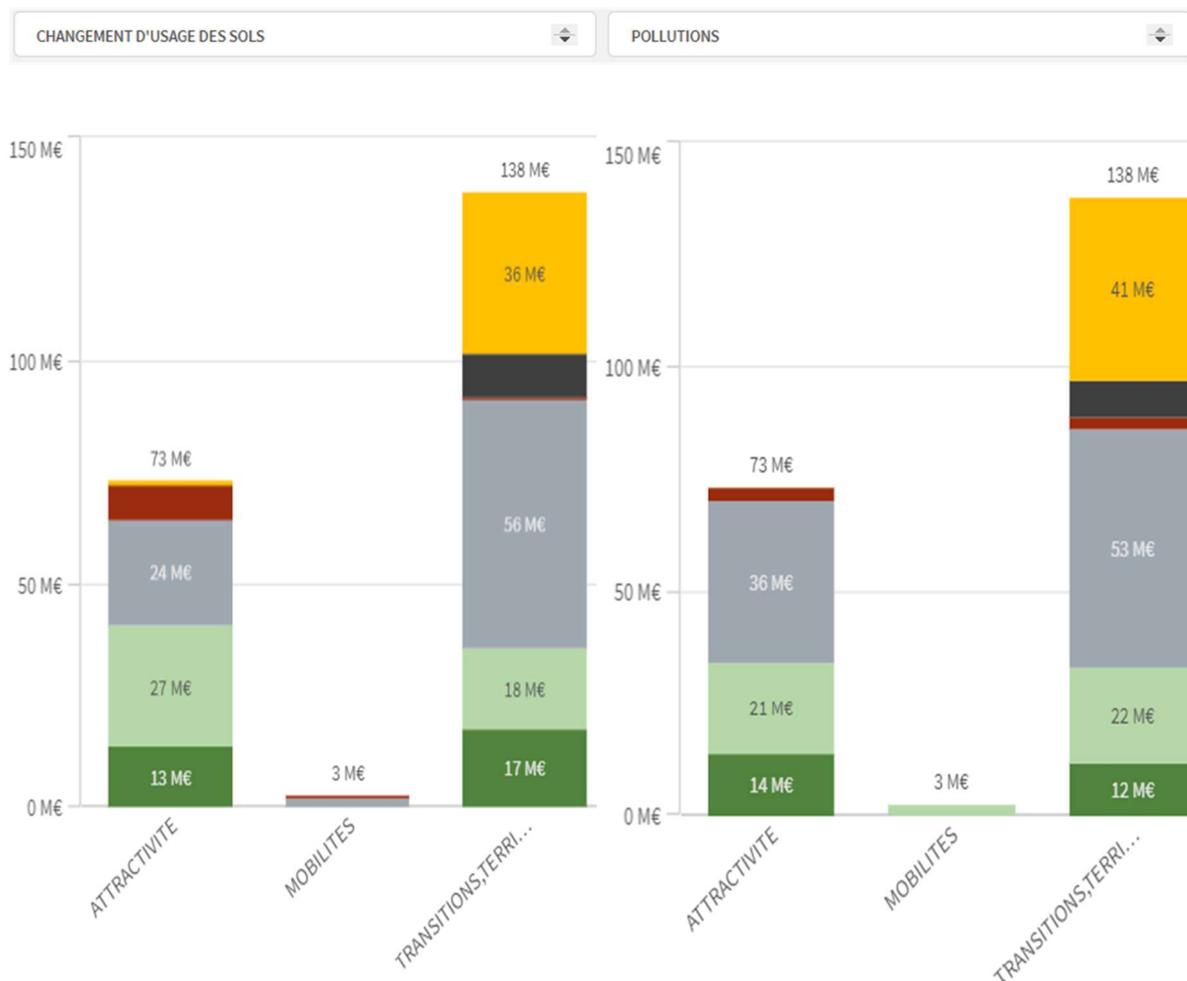
5 directions pilotes :

Cohésion des territoires (DCT), Energie-climat-économie circulaire (DECEC), Tourisme (DT), Économie du vivant (DEV), Eau-biodiversité-climat (DEBC)



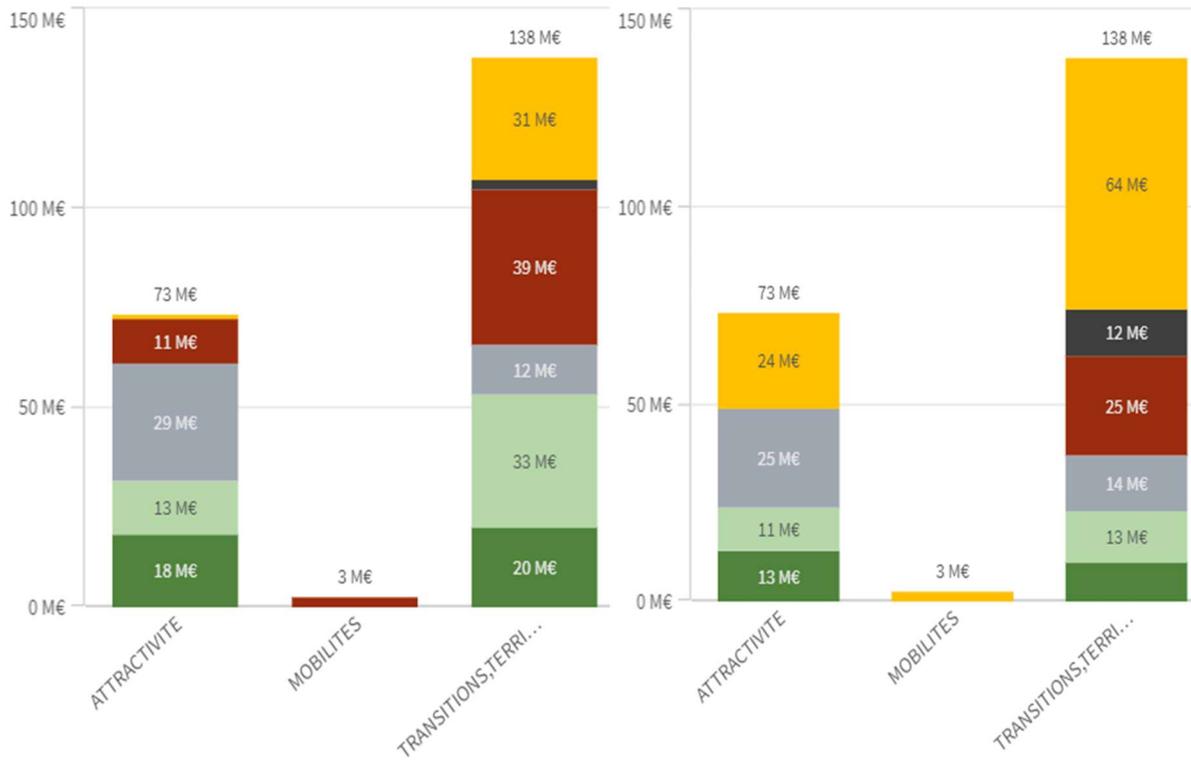
↓
Attributions de compensation
du transfert de compétence des
transports scolaires et interurbains

Analyse comparée par PRIORITE POLITIQUE (en M€)



EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES

ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES



Ventilation du budget analysé par COMMISSION

8ème Territoires (DCT)

Budget global 2025 148,83 M€	Budget analysé 2025 67,95 M€^{46%}	Hors périmètre 2025 80,88 M€^{54%}
--	--	--

↓
Attributions de compensation
du transfert de compétence des
transports scolaires et interurbains



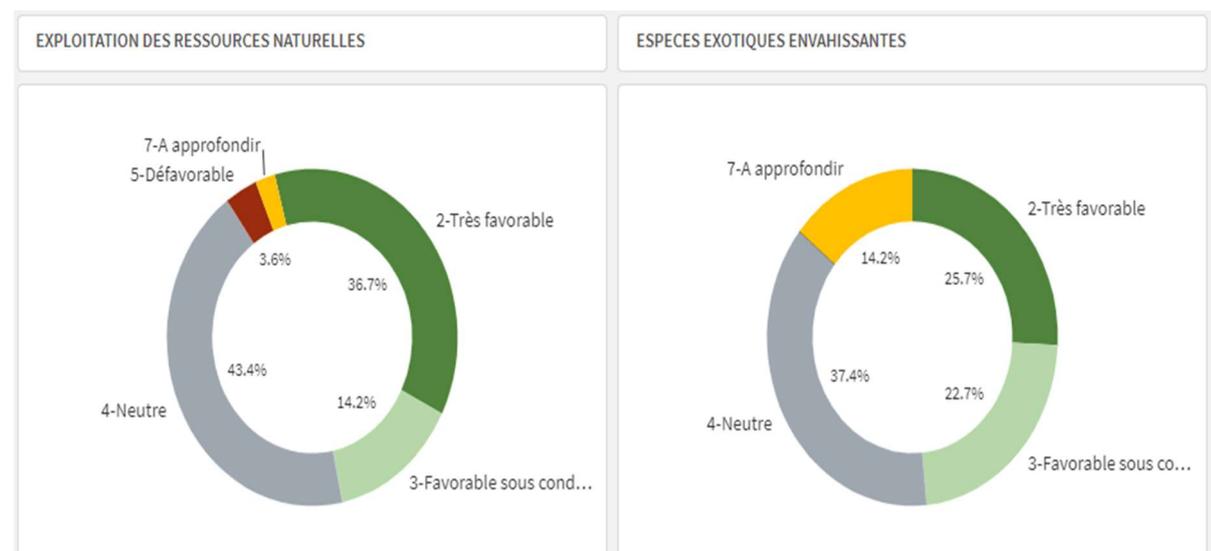
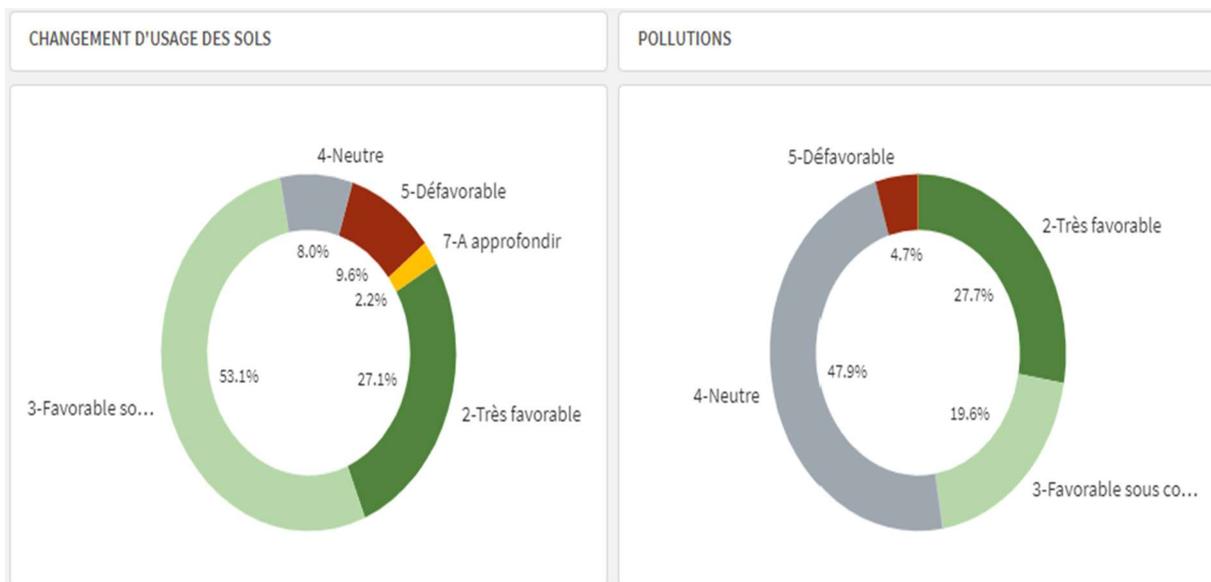
9^{ème} Environnement (DEBC et DECEC)

Budget global 2025 69,98 M€	Budget analysé 2025 69,98 M€^{100%}	Hors périmètre 2025 0,00 M€^{0%}
---------------------------------------	---	--



10ème Agriculture, viticulture, forêt (DEV)

Budget global 2025 49,84 M€	Budget analysé 2025 49,84 M€^{100%}	Hors périmètre 2025 0,00 M€^{0%}
---------------------------------------	---	--



12ème Tourisme (DT)

Budget global 2025 23,58 M€	Budget analysé 2025 23,58 M€^{100%}	Hors périmètre 2025 0,00 M€^{0%}
---------------------------------------	---	--

